

1606

**COMMISSION ECONOMIQUE
DES NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE**

**GOUVERNEMENT
DU SENEGAL**

**PLAN D'ACTION OPERATIONNEL
POUR L'EMPLOI DES JEUNES
2014 - 2018**

RAPPORT PROVISoire

AVRIL 2014

PAPA IBRAHIMA NDAO
CONSULTANT EN POLITIQUE ECONOMIQUE
ET EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
Tél. : (221) 33 864 38 22 - Email : exa@orange.sn - DAKAR (Sénégal)

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
- DESCRIPTIF SYNTHETIQUE DU PLAN D'ACTION	06
- SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES	09
- TABLEAUX, GRAPHIQUES, FIGURES ET ENCADRES	11
- INTRODUCTION GENERALE	13
CHAPITRE 1^{ER} : HISTORIQUE, CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE DU CHOMAGE DES JEUNES	15
I.1.- HISTORIQUE ET SITUATION ACTUELLE	16
I.1.1.- Historique récent du chômage des jeunes	16
I.1.2.- Situation actuelle du chômage des jeunes	17
I.2.- CADRE ECONOMIQUE D'INTERVENTION DU PLAN D'ACTION	12
I.2.1.- Cadre économique général : le Plan Sénégal Emergent	23
I.2.2.- Cadre sectoriel : la Politique Nationale de l'Emploi 2014-2018	25
I.3.- PERSPECTIVES D'EVOLUTION DU CHOMAGE DES JEUNES A MOYEN TERME	27
I.4.- PROBLEMATIQUE GENERALE DE L'EMPLOI ET DU CHOMAGE DES JEUNES	27
I.4.1.- Enjeux de l'emploi des jeunes	27
I.4.2.- Atouts et Opportunités actuelles et à moyen terme	28
I.4.3.- Défis, Points faibles et Contraintes majeures	29
I.4.4.- Risques à court et moyen termes liés au chômage des jeunes	30
I.4.5.- Faiblesses et contraintes pour la mise en œuvre d'un Plan d'action opérationnel « Emploi des jeunes »	31
CHAPITRE 2 : VISION STRATEGIQUE ET DEMARCHE D'OPERATIONNALISATION DU PLAN D'ACTION OPERATIONNEL	32
II.1.- VISION A MOYEN TERME, PRINCIPES DIRECTEURS ET FONDEMENTS ECONOMIQUES DU PLAN D'ACTION	33
I.1.1.- Vision du plan d'action	33
I.1.2.- Principes d'élaboration et fondements du Plan d'action	35
II.2.- OBJECTIFS, RESULTATS ET IMPACTS DU PLAN D'ACTION	36
II.2.1.- Objectifs globaux	36
II.2.2.- Résultats attendus	37
II.2.3.- Impacts escomptés de la mise en œuvre du Plan d'action	37
II.3.- STRATEGIE DE REALISATION DU PLAN D'ACTION OPERATIONNEL	38
II.3.1.- Problématique opérationnelle, Axes stratégiques et Typologie des actions	38
II.3.2.- Composantes opérationnelles du Plan d'action	41
II.4.- MODALITES D'EVALUATION DES CREATIONS D'EMPLOIS POUR LES JEUNES	42
II.4.1.- Justification de l'évaluation	42
II.4.2.- Approche par les promoteurs d'initiatives créatrices d'emploi	43
II.4.3.- Approche par les projets / programmes	43
II.4.4.- Détermination des emplois modernes attendus de la mise en œuvre du Plan d'action opérationnel	44

III.1.- COMPOSANTE 1 : « CREATION D'EMPLOIS DANS LE SECTEUR MODERNE »	51
III.1.1.- Création d'emplois-jeunes dans le Secteur public et parapublic	51
III.1.1.1.- Contexte sectoriel et Problématique spécifique	51
III.1.1.2.- Objectifs et Lignes d'intervention de la Sous-composante	52
III.1.1.3.- Programmes / Projets prioritaires de la Sous-composante	54
III.1.2.- Création d'emplois-jeunes dans le Secteur moderne privé	57
III.1.2.1.- Contexte sectoriel et Problématique spécifique	57
III.1.2.2.- Objectifs et Lignes d'intervention de la Sous-composante	57
III.1.2.3.- Programmes / Projets prioritaires de la Sous-composante	58
III.1.3.- Création d'emplois-jeunes dans le cadre du PSE	63
III.1.3.1.- Contexte sectoriel et Problématique spécifique	63
III.1.3.2.- Objectifs et Lignes d'intervention de la Sous-composante	64
III.1.3.3.- Programmes / Projets prioritaires de la Sous-composante	65
III.1.4.- Création totale d'emplois-jeunes dans le Secteur moderne	70
III.2.- COMPOSANTE 2 : « PROMOTION ET CREATION D'EMPLOIS DANS LE SECTEUR « EMPLOI » (MINISTERE CHARGE DE L'EMPLOI) »	70
III.2.1.- Contexte sectoriel global et problématique de la création d'emplois-jeunes par l'Administration publique de l'emploi	71
III.2.1.1.- Contexte d'intervention	71
III.2.1.2.- Revue succincte de quelques éléments de problématique	72
III.2.1.3.- Détermination de l'objectif général de la composante et définition des sous-composantes	73
III.2.2.- Sous-composante « création d'emplois-jeunes par la promotion des petites / très petites entreprises et des entrepreneurs individuels »	73
III.2.2.1.- Objectifs et Lignes d'intervention de la Sous-composante	73
III.2.2.2.- Programmes / Projets prioritaires de la Sous-composante	74
III.2.3.- Sous-composante « création d'emplois-jeunes par le renforcement de l'employabilité des jeunes demandeurs d'emploi »	77
III.2.3.1.- Objectifs et Lignes d'intervention de la Sous-composante	77
III.2.3.2.- Programmes / Projets prioritaires de la Sous-composante	78
III.2.4.- Sous-composante « création d'emplois-jeunes par la Gestion optimale du Marché du travail »	81
III.2.4.1.- Objectifs et Lignes d'intervention de la Sous-composante	81
III.2.4.2.- Programmes / Projets prioritaires de la Sous-composante	81
III.2.5.- Création totale d'emplois pour les jeunes attendues de la composante « secteur EMPLOI »	84
III.3.- COMPOSANTE 3 : « CREATION D'EMPLOIS DANS LE SECTEUR AGRICOLE »	84
III.3.1.- Création d'emplois-jeunes dans la Sous-composante Agriculture	84
III.3.1.1.- Contexte sectoriel et Problématique spécifique	85
III.3.1.2.- Objectifs et Lignes d'intervention de la Sous-composante	86
III.3.2.- Création d'emplois-jeunes dans la Sous-composante Elevage	91
III.3.2.1.- Contexte sectoriel et Problématique spécifique	91
III.3.2.2.- Objectifs et Lignes d'intervention de la Sous-composante	91
III.3.3.- Création d'emplois-jeunes dans la sous-composante « Pêche - Aquaculture »	93
III.3.1.1.- Contexte sectoriel et Problématique spécifique	94
III.3.1.2.- Objectifs et Lignes d'intervention de la Sous-composante	94
III.3.4.- Programmes/Projets prioritaires de la composante	95
III.3.4.- Synthèse pour la composante	102

III.4.- COMPOSANTE 4 : « CREATION D'EMPLOIS DANS LE SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT »	102
III.4.1.- Création d'emplois-jeunes dans le secteur de l'environnement	102
III.4.1.1.- Contexte sectoriel et Problématique spécifique	102
III.4.1.2.- Objectifs et Lignes d'intervention de la Sous-composante	102
III.4.2.- Programmes / Projets prioritaires de la Sous-composante	105
III.4.3.- Synthèse pour la composante	110
III.5.- COMPOSANTE 5 : « CREATION D'EMPLOIS DANS L'ECONOMIE NUMERIQUE »	110
III.5.1.- Contexte sectoriel et problématique spécifique	110
III.5.1.1.- Revue contextuelle	110
III.5.1.2.- Eléments de problématique	111
III.5.2.- Création d'emplois-jeunes avec la mise en place de plateformes pour développer l'Economie Numérique	114
III.5.2.1.- Objectifs et Lignes d'intervention de la Sous-composante	114
III.5.2.2.- Programmes / Projets prioritaires de la Sous-composante	115
III.5.3.- Création d'emplois-jeunes a travers des investissements structurants du secteur public et des acteurs privés	117
III.5.3.1.- Contexte et problématique spécifique	117
III.5.3.2.- Objectifs et lignes d'intervention de la sous-composante	117
III.5.3.3.- Programmes/projets prioritaires de la sous-Composante:	118
III.5.4.- Création d'emplois-jeunes dans la composante « Economie Numérique »	121
III.6.- COMPOSANTE 6 : « CREATION D'EMPLOIS DANS L'ECONOMIE INFORMELLE »	121
III.6.1.- Contexte sectoriel ET Problématique spécifique	121
III.6.1.1.- Contexte spécifique	121
III.6.1.2.- Eléments de problématique	124
III.6.2.- Création d'emplois-jeunes à travers la modernisation des entreprises artisanales	126
III.6.2.1.- Objectifs et Lignes d'intervention de la Sous-composante	126
III.6.2.2.- Programmes / Projets prioritaires de la Sous-composante	127
III.6.3.- Création d'emplois-jeunes à travers l'appui aux groupements et aux jeunes femmes artisanes	130
III.6.3.1.- Objectifs et Lignes d'intervention de la Sous-composante	130
III.6.3.2.- Programmes / Projets prioritaires de la Sous-composante	130
III.6.4.- Création d'emplois-jeunes à travers la promotion des produits artisanaux	132
III.6.4.1.- Contexte et problématique spécifique	132
III.6.4.2.- Objectifs et lignes d'intervention de la sous-composante	132
III.6.4.3.- Programmes/projets prioritaires de la sous-Composante	132
III.6.5.- Création d'emplois-jeunes dans la composante « Economie informelle »	136
III.7.- COMPOSANTE 7 : « PROMOTION ET CREATION D'EMPLOIS DANS LES AUTRES SECTEURS ECONOMIQUES ET SOCIAUX »	136
III.7.1.- Contexte sectoriel global et Problématique de la création d'emplois-jeunes dans les autres secteurs	137
III.7.1.1.- Contexte d'intervention	137
III.7.1.2.- Revue succincte de quelques éléments de problématique	137
III.7.1.1.- Objectif général de la composante et définition des sous-composantes	137
III.7.2.- Sous-composante « création d'emplois-jeunes par la promotion de projets dans le sous-secteur du renforcement des capacités »	138
III.7.2.1.- Objectifs et Lignes d'intervention de la Sous-composante	138

III.7.2.2.- Programmes / Projets prioritaires de la Sous-composante	139
III.7.3.- Sous-composante « Création d'emplois-jeunes par la promotion de projets dans le sous-secteur transport »	141
III.7.3.1.- Objectifs et Lignes d'intervention de la Sous-composante	141
III.7.3.2.- Programmes / Projets prioritaires de la Sous-composante	141
III.7.4.- Sous-composante « Création d'emplois-jeunes par la promotion de projets dans le sous-secteur Sport »	144
III.7.4.1.- Objectifs et Lignes d'intervention de la Sous-composante	144
III.7.4.2.- Programmes / Projets prioritaires de la Sous-composante	144
III.7.5.- Sous-composante « Création d'emplois-jeunes par la promotion de projets dans le sous-secteur Communication »	146
III.7.5.1.- Objectifs et Lignes d'intervention de la Sous-composante	146
III.7.5.2.- Programmes / Projets prioritaires de la Sous-composante	146
III.7.6.- Création totale d'emplois pour les jeunes attendues de la composante « Autres secteurs économiques et sociaux »	146
III.8.- COMPOSANTE 8 : « GESTION DU PAO EMPLOI DES JEUNES »	147
CHAPITRE 4 : COUT, FINANCEMENT ET MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION 148	
IV.1.- PRINCIPES DIRECTEURS ET STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE	149
IV.1.1.- Principes directeurs	149
IV.1.2.- Stratégie de mise en œuvre	149
IV.2.- OBJECTIF GLOBAL, COUT ET FINANCEMENT DU PAOEJ	151
IV.2.1.- Objectifs globaux et Coût estimé du PAOEJ	151
IV.2.2.- Orientations pour le calcul des avantages nets pour les principaux agents	154
IV.2.3.- Stratégie de financement	154
IV.3.- MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE DU PAOEJ	156
IV.3.1.- Pilotage et coordination	156
IV.3.2.- Exécution (gestion opérationnelle)	156
IV.3.3.- Système de Suivi-Evaluation	157
IV.4.- PLAN DE COMMUNICATION	158
IV.5.- RISQUES DE MISE EN ŒUVRE DU PAOEJ	159
ANNEXES : 160	
1.- Répartition des <u>emplois directs</u> et des <u>coûts bruts</u> du PAOEJ par composante, sous-composante, programme et projet (<u>Scénario de base</u>)	161
2.- Evaluation des coûts moyens de création d'emplois selon les secteurs, sous-secteurs et branches d'activité de l'économie moderne sénégalaise	185
3.- Estimation des coûts moyens de création d'emploi moderne par composante du PAOEJ	187
4.- Récapitulation des emplois prévus pour les projets-phares inscrits dans le PAP du PSE (2014 – 2018)	188

DESCRIPTIF SYNTHETIQUE DU PLAN D'ACTION

TITRE DU PROJET	PLAN D'ACTION OPERATIONNEL POUR L'EMPLOI DES JEUNES
DUREE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION	CINQ ANS (2014 – 2018)
LOCALITES COUVERTES	SENEGAL
BENEFICIAIRES DIRECTS	1. Sénégalais demandeurs d'emploi âgés de 18 à 40 ans
	2. Entreprises privées modernes exerçant au Sénégal
	3. Structures publiques centrales, déconcentrées et décentralisées
	4. Entreprises de l'économie informelle candidates à la modernisation
AXES / SECTEURS ET SOUS-SECTEURS D'ACTIVITES Instrument de politique publique à caractère transversal (multisectoriel) et intégré (multidimensionnel)	AXE 1 DU PLAN SENEGAL EMERGENT (PSE) « TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE ET CROISSANCE »
	1. Secteur 3.1.1 « Agriculture, Elevage, Produits de la mer et Agroalimentaire » : Sous-Secteurs 3.1.1.1 « Agriculture et Agroalimentaire » ; 3.1.1.2 « Elevage et Production animale » ; 3.1.1.3 « Pêche et Aquaculture »
	2. Secteur 3.1.2 « Economie sociale et solidaire »
	3. Secteur 3.1.4 « Hub logistique et industriel » : Sous-Secteurs 3.1.4.1 « Plateformes industrielles intégrées » ; 3.1.4.2 « Pari industriel intégré » ; 3.1.4.3 « Hub logistique intégré »
	4. Secteur 3.1.5. « Hub multi services et touristique » : Sous-Secteurs 3.1.5.1. « Zones dédiées aux services export » ; 3.1.5.2 « Dakar Campus Régional de référence » ; 3.1.5.3. « Business Park pour sièges régionaux » ; 3.1.5.5. « Zones touristiques intégrées »
	5. Secteur 3.1.6 « Mines et fertilisants »
	6. Secteur 3.1.7 « Culture »
	7. Secteur 3.1.8 « Sport »
	AXE 2 DU PSE « CAPITAL HUMAIN, PROTECTION SOCIALE ET DEVELOPPEMENT DURABLE »
	1. Secteur 3.2.1. « Population et Développement humain durable »
2. Secteur 3.2.2. « Education et Formation »	
3. Secteur 3.2.4. « Protection sociale »	
4. Secteur 3.2.8. « Développement durable et environnement »	
AXE 3 DU PSE « GOUVERNANCE, INSTITUTIONS, PAIX ET SECURITE »	
1. Secteur 3.3.2. « Promotion de l'Etat de droit, des Droits humains et de la Justice »	

<p>AXES / SECTEURS ET SOUS-SECTEURS D'ACTIVITES (SUITE)</p>	<p>2. Secteur 3.3.3. « Promotion de l'équité et de l'égalité de genre » 3. Secteur 3.3.4. « Réforme de l'Etat et Renforcement de l'Administration publique » 4. Secteur 3.3.5. « Aménagement du territoire, Développement local et Territorialisation »</p>
<p>ACTIONS - TYPES DU PLAN D'ACTION OPERATIONNEL « EMPLOI DES JEUNES »</p>	<p>1. Actions structurelles d'opérationnalisation de la Politique Nationale de l'Emploi 2014 - 2018 (aspects macroéconomiques) 2. Actions de création directe d'emplois productifs, rémunérateurs et durables par le Ministère chargé de l'Emploi 3. Actions de création directe d'emplois productifs, rémunérateurs et durables par le Ministère chargé de la Jeunesse 4. Actions structurelles à l'optimisation des créations d'emplois productifs, rémunérateurs et durables (appui aux projets des autres acteurs) 5. Actions sectorielles de création d'emplois productifs, rémunérateurs et durables (appui aux projets des autres ministères) 6. Actions de renforcement des capacités techniques et financières de l'Administration publique de l'Emploi</p>
<p>NOMBRE TOTAL D'EMPLOIS MODERNES VISES PAR LE PLAN D'ACTION OPERATIONNEL « EMPLOI DES JEUNES » 2014 - 2018</p>	<p>CINQ CENT DIX SEPT MILLE (517.000) SCENARIO DE BASE</p>

Tableau 1 : Répartition des emplois du Plan d'Action Opérationnel par Composante et par Année (en Milliers)

COMPOSANTES DU PLAN D'ACTION	PROGRAMMATION ANNUELLE					TOTAL
	2014	2015	2016	2017	2018	
1. CREATION D'EMPLOIS DANS LE SECTEUR MODERNE PUBLIC, PARAPUBLIC ET PRIVE						
2. CREATION D'EMPLOIS DANS LE SECTEUR EMPLOI / JEUNESSE						
3. CREATION D'EMPLOIS DANS LE SECTEUR AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE						
4. CREATION D'EMPLOIS DANS LE SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT						
5. CREATION D'EMPLOIS DANS LE SECTEUR DE L'ECONOMIE NUMERIQUE						
6. CREATION D'EMPLOIS DANS LE SECTEUR DE L'ECONOMIE INFORMELLE						
7. CREATION D'EMPLOIS DANS LES AUTRES SECTEURS ECONOMIQUES ET SOCIAUX						
8. INTER-COMPOSANTE (PILOTAGE, GESTION ET SUIVI-EVALUATION PAO)	Non renseigné (provisoirement)					
TOTAL (EN VOLUME)						
TOTAL (EN %)						

MONTANT DU FINANCEMENT (COUT ESTIMATIF) DU PLAN D'ACTION OPERATIONNEL EMPLOI DES JEUNES	Mille Six Cent Quatre Vingt Huit (1.688) Milliards de FCFA <u>SCENARIO DE BASE,</u>
---	--

Tableau 1 : Répartition du coût du Plan d'Action par Composante et par Année
(en Milliards de FCFA)

COMPOSANTES DU PLAN D'ACTION	PROGRAMMATION ANNUELLE					TOTAL
	2014	2015	2016	2017	2018	
1. CREATION D'EMPLOIS DANS LE SECTEUR MODERNE PUBLIC, PARAPUBLIC ET PRIVE	12,17	36,45	72,06	85,29	110,31	316,27
2. CREATION D'EMPLOIS DANS LE SECTEUR EMPLOI / JEUNESSE	9,47	46,41	85,47	135,04	215,37	491,76
3. CREATION D'EMPLOIS DANS LE SECTEUR AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE	0,95	47,10	94,19	141,29	188,39	471,91
4. CREATION D'EMPLOIS DANS LE SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT	0,54	5,03	10,06	15,10	20,13	50,86
5. CREATION D'EMPLOIS DANS LE SECTEUR DE L'ECONOMIE NUMERIQUE	0,18	27,24	50,50	72,58	94,81	245,31
6. CREATION D'EMPLOIS DANS LE SECTEUR DE L'ECONOMIE INFORMELLE	1,05	3,35	2,86	3,66	5,12	16,03
7. CREATION D'EMPLOIS DANS LES AUTRES SECTEURS ECONOMIQUES ET SOCIAUX	0,66	15,83	25,63	29,38	24,13	95,64
8. INTER-COMPOSANTE (PILOTAGE, GESTION ET SUIVI-EVALUATION PAO)	Non renseigné (provisoirement)					
TOTAL (EN VOLUME)	25,01	181,39	340,77	482,34	658,26	1 687,78
TOTAL (EN %)	1,48	10,75	20,19	28,58	39,00	100

CARACTERISTIQUES DU FINANCEMENT (SOURCES ET MODALITES)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Etat du Sénégal (espèces et nature) 2. Partenaires techniques et financiers (espèces) 3. Entreprises privées et parapubliques (espèces, y compris sous forme de PPP) 4. Collectivités locales (espèces et nature) 5. Emigrés sénégalais candidats au retour-réinsertion (espèces) 6. Autres entrepreneurs (espèces et nature)
ORGANISMES INITIATEURS (STRUCTURES RESPONSABLES)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Unité Coordination et Suivi Politique Economique 2. Secrétariat Permanent de la SCA 3. Ministère chargé de l'Emploi 4. Ministère chargé de la Jeunesse

AUTRES PARTIES PRENANTES	<ol style="list-style-type: none"> 1. Conseil National du Patronat 2. Confédération Nationale des Employeurs du Sénégal 3. Union nationale des Commerçants et Industriels du Sénégal 4. Mouvement des Entreprises du Sénégal 5. Ministères de tutelle des secteurs économiques 6. Ministères chargés du développement des infrastructures 7. Ministère chargé de la Formation professionnelle 8. Ministère chargé de l'Enseignement supérieur 9. Union nationale représentative des Collectivités locales 10. Autres structures du MEF 11. Coordination des organisations de jeunes 12. Société civile
--------------------------	--

SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES

ADIE	: Agence de l'Informatique de l'Etat
AGETIP	: Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public
AJEB	: Agence pour l'Emploi des jeunes des Banlieues
ANA	: Agence nationale d'aquaculture
ANEJ	: Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes
ANSD	: Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
ARD	: Agence Régionale de Développement
ASC	: Association Sportive et Culturelle
BADIS	: Banque de Données des Indicateurs Sociaux
BCI	: Budget Consolidé d'Investissement
BTP	: Bâtiment Travaux Publics
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CIEL	: Centre d'initiative pour l'Emploi Local
CNPE	: Convention Nationale Etat Employeur
CUCI	: Centre Unique de Collecte de l'Information
DAPSA	: Direction de l'Analyse, des Prévisions et des Statistiques Agricoles
DEPA	: Direction de l'Elevage et des Productions Animales
DSRP	: Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté
DSRPV	: Direction de la Solde, des Rentes et Pensions Viagères
ETFP	: Etablissement Technique de Formation Professionnelle
FNPJ	: Fonds National de Promotion de la Jeunesse
FONGIP	: Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires
FONSIS	: Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques
GOANA	: Grande Offensive pour l'Agriculture et la Nourriture en Abondance
GPF	: Groupement de Promotion Féminine
HIMO	: Haute Intensité de Main d'Œuvre
IDE	: Investissements Directs étrangers
ITA	: Institut de Technologie Alimentaire
ITU	: Union Internationale des Télécommunications
LBC	: Lampe à Basse Consommation
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
NTIC	: Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OCB	: Organisation Communautaire de Base
OCDE	: Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONU	: Organisation des Nations Unies
OP	: Organisme de Producteur
PA/SCA	: Plan d'Actions / Stratégie de Croissance Accélérée
PAO	: Plan d'Actions Opérationnelles
PAO /EJ	: Plan d'Actions Opérationnelles / Emploi des Jeunes
PAP	: Plan d'Actions Prioritaires
PAP/PSE	: Plan d'Actions Prioritaires / Plan Sénégal Emergent
PDIDAS	: Projet pour le développement inclusif et durable de l'agrobusiness au Sénégal
PIB	: Produit Intérieur Brut
PME	: Petites et Moyennes Entreprises
PNAR	: Programme national d'autosuffisance en riz
PNB	: Produit National Brut
PNDE	: Plan National de Développement de l'Elevage
PNE	: Politique Nationale de l'Emploi
PNIA	: Programme National d'Investissement Agricole
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le développement
PPP	: Partenariat Public-Privé

PRACAS	: Programme de Relance et d'Accélération de l'Agriculture au Sénégal
PSE	: Plan Sénégal Emergent
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
PTFM	: Plateforme Multifonctionnelle
ROME	: Répertoire Opérationnel des Métiers et Emplois
SCA	: Stratégie de Croissance Accélérée
SCP	: Structure Conduite et Performance
SFD	: Systèmes Financiers Décentralisés
SIME	: Système d'information sur le marché de l'Emploi
SNDES	: Stratégie Nationale de Développement Economique et Social
SOCAS	: Société de Conserves Alimentaires du Sénégal
SODEFITEX	: Société de Développement et des Fibres Textiles du Sénégal
TIC	: Technologies de l'Information et de la Communication
UCSPE	: Unité de Coordination et de Suivi de la Politique Economique
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNCM	: Union Nationale des Chambres de Métiers
UPA	: Unité de production Agricole
UPI	: Unité de production Informelle
VA	: Valeur Ajoutée

■ **LISTE DES TABLEAUX**

N°	LIBELLES
01	: Evolution de l'emploi dans la Fonction entre 2000 et 2009
02	: Répartition de la population générale âgée de 15 à 39 ans selon le milieu de résidence en 2011
03	: Évolution des effectifs dans le secteur public
04	: Évolution des effectifs dans le secteur parapublic
05	: Répartition des contrats de travail selon le type et le sexe en 2012
06	: Structure par âge de la population active occupée et inoccupée (2002)
07	: Evolution de l'emploi dans le secteur moderne de 1994 à 2006
08	: Évolution des effectifs dans la Fonction publique
09	: Évolution des effectifs dans le secteur parapublic
10	Prévisions des départs à la retraite des agents de la Fonction publique entre 2014 et 2018
11	: Programmes et Projets du PAO « Emploi des Jeunes » / Secteur public et parapublic
12	: Répartition des contrats de travail selon le type et le sexe en 2012
13	: Programmes et Projets du PAO « Emploi des Jeunes » / Secteur moderne privé
14	: Programmes et Projets du PAO « Emploi des Jeunes » / Optimisation des Emplois du PSE, Projets grappes de croissance et autres projets prioritaires du PSE
15	: Répartition des créations d'emplois attendus du PAO « Emploi des jeunes » pour la Composante « Secteur Moderne »
16	: Estimation des emplois créés par quelques fonds de financement du Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et des Valeurs civiques
17	: Programmes et Projets du PAO « Emploi des Jeunes » / « promotion des petites / très petites entreprises et des entrepreneurs individuels »
18	: Programmes et Projets du PAO « Emploi des Jeunes » / « Renforcement de l'employabilité des jeunes demandeurs d'emploi »
19	: Programmes et Projets du PAO « Emploi des Jeunes » / « Gestion optimale du Marché du travail »
20	: Répartition des créations d'emplois modernes attendus du PAO « Emploi des jeunes » pour la Composante « SECTEUR EMPLOI »
21	: Activité principale des jeunes (18-35 ans)
22	: Programmes et Projets du PAO « Emploi des Jeunes » / secteur agricole
23	: Répartition des créations d'emplois modernes attendus du PAO « Emploi des jeunes » pour la Composante « SECTEUR AGRICOLE »
24	: Programmes et Projets du PAO « Emploi des Jeunes » / SECTEUR ENVIRONNEMENT
25	: Répartition des créations d'emplois modernes attendus du PAO « Emploi des jeunes » pour la Composante « SECTEUR ENVIRONNEMENT »
26	: Programmes et projets du PAOEJ: sous composante « PLATEFORMES NUMERIQUES »
27	: Programmes et projets du PAOEJ: sous composante « INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS »
28	: Répartition des créations d'emplois modernes attendus du PAO « EMPLOI DES JEUNES » pour la Composante « ECONOMIE NUMERIQUE »
29	: Evolution des UPI entre 1992 et 2004
30	: Programmes et projets du PAO EJ : sous composante « modernisation des entreprises artisanales »
31	: Programmes et projets du PAOEJ : sous composante « appui aux groupements de jeunes femmes artisanes »

- 32 : Programmes et projets du PAOEJ : sous composante « promotion des produits artisanaux»
- 33 : Répartition des créations d'emplois modernes attendus du PAO « Emploi des jeunes » pour la Composante « ECONOMIE INFORMELLE»
- 34 : Programmes et projets du PAO « Emploi des jeunes » / « promotion de projets créateurs d'emplois pour les jeunes dans le sous-secteur du renforcement des capacités »
- 35 : Programmes et projets du PAO « Emploi des jeunes » / « promotion de projets créateurs d'emplois pour les jeunes dans le sous-secteur transport »
- 36 : Programmes et projets du PAO « Emploi des jeunes » / « promotion de projets créateurs d'emplois pour les jeunes dans le sous-secteur sport »
- 37 : Programmes et projets du PAO « emploi des jeunes » / « promotion de projets créateurs d'emplois pour les jeunes dans le sous-secteur communication »
- 38 : Répartition des créations d'emplois modernes attendus du PAO « Emploi des jeunes » pour la Composante « Autres secteurs économiques et sociaux »
- 39 : Répartition des objectifs de création d'emplois par Composante opérationnelle et selon le Scénario
- 40 : Répartition du Coût du PAOEJ par Composante et Sous-composante (en Milliards de FCFA) (SCENARIO DE BASE)
- 41 : Structure sectorielle du PAOEJ par composante, sous-composante et programme

■ LISTE DES GRAPHIQUES

N°	LIBELLES
01	: Evolution du nombre de jeunes chômeurs selon le milieu de résidence en 2011
02	: Répartition de la population effectivement active par âge et par milieu de résidence en 2011
03	: Répartition du nombre de personnes âgés de dix-huit (18) à trente-cinq (35) ans inclus en situation de sous-emploi par milieu de résidence en 2011
04	: Répartition des demandeurs d'emploi à la Fonction Publique par âge (2013)
05	: Evolution du taux de croissance du PIB réel et du Scénario tendancier du DSRP 2 entre 2003 et 2010
06	: Evolution de l'investissement en TIC au Sénégal
07	: Investissement TIC sur investissement global en % au Sénégal

■ LISTE DES FIGURES ET ENCADRES

N°	LIBELLES
01	: Encadré 01 : Définition du concept de « Jeune »
02	: Encadré 02 : Le concept d'« emploi moderne »
03	: Encadre 03 : Qu'est-ce qu'un « emploi-jeune » ?
04	: Encadré 04 : Les emplois non modernes dans la dynamique du Plan d'Action Opérationnel pour l'Emploi des Jeunes
05	: Figure 01 : Schématisation du PSE
06	: Schéma 01 : descriptif de la méthodologie d'évaluation empirique des projets créateurs d'emplois modernes pour les jeunes

Depuis au moins trois décennies, le Gouvernement du Sénégal a fait de la promotion de l'emploi l'un des axes majeurs de ses politiques de développement économique et social, avec cependant des niveaux de performances inégaux mais de plus en plus faibles au fur et à mesure que l'économie du pays tombait, avec le temps, dans une quasi récession structurelle. De fait, les interventions du Gouvernement portaient moins sur une véritable politique de promotion de l'emploi « grandeur nature » que sur la mise en œuvre de quelques programmes de lutte contre le chômage des jeunes Sénégalais, en particulier des jeunes diplômés d'études supérieures.

Il en fut ainsi avec, principalement :

- le Programme d'insertion des maîtres chômeurs appelé « Opération Maîtres », entre 1981 et 1986 ;
- la première génération d'actions d'insertion engagées dans le cadre de la Convention nationale État / Employeurs pour la Promotion de l'Emploi, en 1987 ;
- les petits projets de création d'emploi financés par l'ex-Délégation à l'Insertion, à la Réinsertion et à l'Emploi (DIRE), entre 1988 et 1994 ;
- les projets d'aide à la création d'emplois (improprement appelés auto-emploi) financés par la demi-douzaine de structures publiques (agences, programmes, fonds,...) spécialement mises en place au cours des années 2000-2013 et dont les plus importantes viennent d'être fusionnées en une agence nationale unique dédiée à la promotion de l'emploi des jeunes.

La conclusion la mieux partagée, en ce qui concerne le bilan de ces différentes initiatives, est que les résultats obtenus sont extrêmement faibles, autant en termes de création d'emplois productifs, rémunérateurs et durables (efficacité économique) que sur le plan de la rentabilité intrinsèque des financements octroyés (efficacité financière). De plus, les résultats quantitatifs cumulés qui ont été obtenus sont largement en-deçà de l'évolution de la demande d'emploi exprimée par les jeunes sur la période, les emplois nets créés par ou avec le soutien de l'Etat se comptant, au mieux, en quelques milliers chaque année alors que les besoins étaient évalués en centaines de milliers. Il s'en est ainsi suivi une augmentation régulière du stock de jeunes demandeurs d'emploi d'année en année, au rythme de l'évolution de la population active que la progression relativement faible de la scolarisation de cette catégorie de personnes ne permettait de limiter que de façon marginale.

L'une des principales explications de ces résultats notoirement insuffisants au regard des attentes du Gouvernement lui-même est liée à la nature du traitement appliqué au chômage des jeunes et, subséquent, de l'orientation des actions de promotion de l'emploi organisées en leur faveur, celles-ci étant à la fois trop sociales et pas assez économiques, plus conjoncturelles que réellement structurelles. En conséquence, le chômage et l'emploi des jeunes sont restés toujours critiques, au regard des enjeux et défis qu'ils comportent, ce qui a conduit le Gouvernement à procéder à leur réévaluation avec l'élaboration, en 2010, d'une Politique Nationale de l'Emploi pour les années 2011 à 2015, et par l'actualisation de ses programmes et la programmation de leur mise en œuvre sur la période quinquennale 2014 – 2018. C'est cette PNE actualisée qui sert, en renforcement du Plan Sénégal Émergent (PSE), de cadre stratégique au présent Plan d'Action Opérationnel pour l'Emploi des Jeunes (PAOEJ) portant sur la même période.

Les axes stratégiques qu'il comprend sont ainsi en correspondance totale avec les stratégies définies au titre de la PNE et les programmes définis pour son opérationnalisation sont organisés dans le respect de l'axe n°1 « Transformation structurelle de l'économie nationale et Croissance » du PSE. Cette double option, tout à fait indispensable pour garantir la pertinence, la cohérence, l'efficacité et l'efficience du PAOEJ, détermine les types d'actions éligibles, celles-ci devant nécessairement être à caractère économique.

Elle emporte également deux conséquences quant à la nature des emplois qu'il convient de viser, ceux-ci devant être :

1. à la fois productifs, rémunérateurs, durables et déclarés, pour optimiser leur contribution à la transformation et à la croissance de l'économie nationale ;
2. définis de telle sorte qu'ils puissent être occupés par les jeunes sans contraintes rédhibitoires et répondre à leurs attentes professionnelles et sociales.

La principale orientation du PAOEJ reste cependant de déterminer les types d'actions que l'on est fondé à mettre à son compte. En effet, un instrument actif de politique publique de cette nature ne peut pas être bâti à partir d'une simple compilation des emplois induits par des programmes et projets créés pour des raisons autres que la création d'emplois, notamment pour promouvoir le développement d'activités d'opérateurs ou de promoteurs poursuivant des objectifs qui leur sont propres :

- sécurité alimentaire, production agricole végétale ou animale, lutte contre la pauvreté, développement local, amélioration de systèmes d'éducation, de santé ou de transport,..., pour les structures publiques ou parapubliques;
- augmentation des profits, pour les entreprises et autres organisations privées.

En effet, il s'agit là d'emplois induits (effets indirects), comme c'est le cas toutes les fois qu'un programme ou projet est réalisé. Et considérer les emplois ainsi créés comme faisant partie des résultats du PAOEJ reviendrait finalement à comptabiliser comme tels la quasi-totalité des emplois créés dans l'économie et, en poussant cette logique jusqu'au bout, à confondre le PAOEJ avec le PSE lui-même. Il va de soi qu'une telle démarche ne peut pas raisonnablement prospérer et qu'il importe de mesurer clairement et sans ambiguïté le champ d'intervention de cet instrument transversal qui doit obligatoirement se créer ses propres objectifs, en déterminant des résultats qui seront la conséquence directe de sa mise en œuvre. Cette condition pour imputer des emplois-jeunes au PAOEJ est nécessaire pour valider son statut, dans l'exacte mesure où ils n'auraient pas été créés sans son existence.

C'est sur ces bases logiques que le PAOEJ est construit. Son ambition est de pouvoir **influencer efficacement et fortement sur la croissance économique** et de **créer, avec le PSE, une « spirale vertueuse » orientée vers l'émergence de l'économie nationale** dans les meilleurs délais. Pour ce faire, il se fixe pour **objectif la création massive d'emplois** ayant un niveau minimum de qualité correspondant à cette exigence de performance, **en déterminant, sur des bases économiques validées** par les représentants des structures publiques ou privées et autres acteurs d'expérience incontestable, **les meilleurs programmes et projets susceptibles d'assurer la réalisation de cet objectif entre 2014 et 2018.**

Le PAOEJ comprend quatre (04) chapitres qui traitent, respectivement, des points suivants :

- **Historique, Contexte et Problématique de l'emploi et du chômage des jeunes**
- **Vision stratégique, Démarche d'opérationnalisation et Identification des Composantes du Plan d'Action Opérationnel ;**
- **Description des Composantes du Plan d'Action Opérationnel ;**
- **Coût, Financement et Mise en œuvre du Plan d'Action Opérationnel.**

Des **annexes** thématiques, analytiques ou statistiques complètent le présent document principal.

Un document complémentaire (à présenter ultérieurement), regroupe les fiches des programmes et projets prioritaires, réparties par composante et sous-composante opérationnelle.

CHAPITRE I^{er} :

**HISTORIQUE, CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE
DE L'EMPLOI ET DU CHOMAGE DES JEUNES**

I.1.1.- HISTORIQUE RECENT DU CHOMAGE DES JEUNES

La plupart des indicateurs, suggèrent que, malgré les progrès de relance économique enregistrés ces dernières années, les conditions socioéconomiques de certains groupes démographiques ne s'améliorent pas, notamment, celles des jeunes. Plusieurs sources signalent notamment une stagnation, sinon une dégradation des conditions d'emploi des jeunes au Sénégal. Il s'agit là une situation particulièrement inquiétante lorsqu'on la considère dans l'optique des prévisions d'évolution démographiques annoncées.

L'élaboration d'un plan d'action opérationnel pour l'emploi des jeunes appelle de la part des décideurs politiques et économiques, une maîtrise passée et présente de la situation du chômage chez cette catégorie sociodémographique, une appréciation des niveaux de chômage et de création d'emploi dans les différents secteurs et une juste appréciation des forces et faiblesse des programmes et projets mis en œuvre dans ce cadre.

Une analyse historique de la population active montre qu'elle est en constante augmentation depuis ces dernières décennies. En effet, selon les résultats des différents recensements de l'ANSD, elle est passée de **2 231 085** en **1988** à **3 129 746** en **1995**, à **3 309 716** en **2006**. Cette évolution s'effectue à partir d'un taux de croissance relativement stable, qui est le résultat de plusieurs facteurs :

- d'abord démographiques (allongement de l'espérance de vie, diminution du taux de mortalité,), qui expliquent une entrée annuellement stable en pourcentage de jeunes dans la population active ;
- ensuite sociaux (découragement, prolongement de la durée des études, taux élevé de dépendance, ...) qui expliquent les taux de sortie non négligeables de jeunes de la population active.

L'évolution croissante de la population active en valeur absolue constatée au cours des années s'accompagne d'une hausse sans précédent des taux de chômage. Le taux de chômage global passe ainsi, selon les mêmes sources, de **4,5%** en **1975** à **8,2%** en **1988** puis à **9,4%** en **2006**.

Au regard du caractère particulièrement jeune de la population générale sénégalaise sur la période (caractérisé par une pyramide des âges à base large et à sommet rétréci), il est facile de présager le poids très lourd des jeunes dans la population active et leur part relativement forte dans le nombre d'actifs inoccupés. En effet, les résultats du recensement démographique de 2002 montrent que, dans l'ensemble, la population active est fortement concentrée dans la tranche d'âges 15-34 ans qui regroupe 64,2% des chômeurs répertoriés. Ces tendances sont observées au niveau des deux sexes. Ainsi, plus de 6 chômeurs sur 10 ont un âge compris entre 15 et 34 ans, pour la même année. Par ailleurs, le chômage jeune a toujours été, sur ces périodes, proportionnellement plus élevé chez la population ayant atteint le niveau d'étude supérieur. Ceci est la preuve de difficultés d'insertion des diplômés dues aux écarts entre les besoins du marché et les profils des demandeurs. La répartition par sexe montre que le chômage était, en 2002, plus important chez les hommes que chez les femmes. En effet, en milieu urbain comme en milieu rural, les hommes représentent entre 2/3 et 3/4 des chômeurs (plus précisément 67,9% et 74,8%).

Face à un chômage aussi massif, le secteur privé moderne n'a pas connu l'essor considérable qui lui aurait permis de créer des emplois en nombre massif, de façon à permettre le recrutement des cohortes très fournies de jeunes demandeurs d'emploi et le recul progressif du chômage de cette catégorie sociodémographique. De même, la Fonction publique n'a pas connu une grande progression de ses effectifs au cours des années 2000 (Cf. Tableau ci-après). Ce déficit d'offre d'emploi dans les secteurs modernes de l'économie a, au demeurant, constitué la cause principale du développement fulgurant des activités économiques informelles et des emplois de qualité économique relativement médiocre qu'elle procure.

Tableau 01 : Evolution de l'emploi dans la Fonction publique entre 2000 et 2009

ANNÉE	EFFECTIFS	VARIATION
2000	65 696	- 0,4
2001	66 265	0,9
2002	66136	- 0,2
2003	66 985	1,3
2004	68 666	2,5
2005	73 347	6,8
2006	78 748	7,8
2007	81 308	3,3
2008	84 071	3,4
2009	83 483	- 0,7

Source : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, BADIS 2007-2009

I.1.2.- SITUATION ACTUELLE DU CHOMAGE DES JEUNES

L'analyse de la situation actuelle du chômage se fera suivant trois angles :

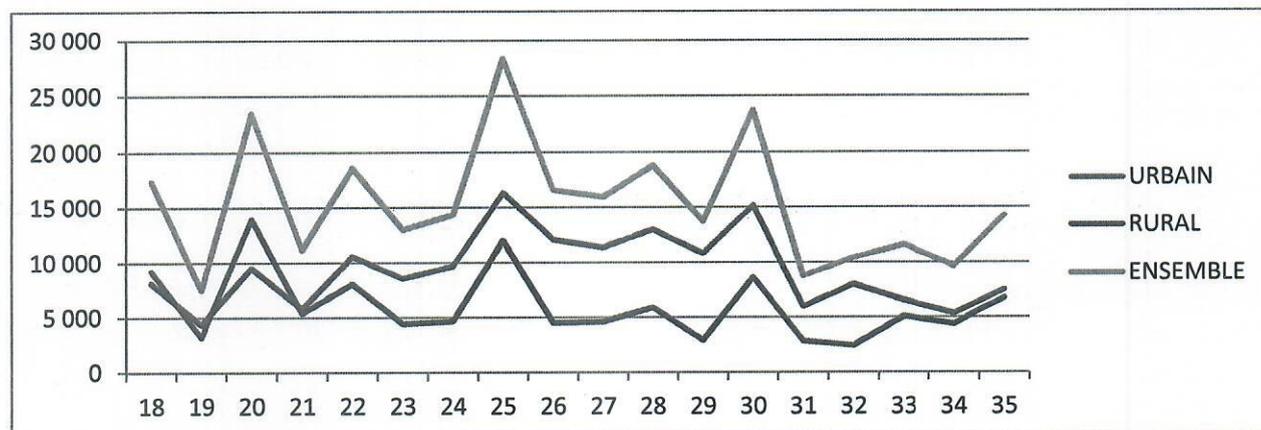
1. par l'analyse des indicateurs globaux sur le chômage ;
2. par l'analyse spécifique de la demande de travail (ou offre d'emploi) ;
3. par l'analyse spécifique de l'offre de travail (ou demande d'emploi).

I.1.2.1.- ANALYSE DES INDICATEURS DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Les principales caractéristiques de la situation actuelle des jeunes sur le marché du travail sont présentées ci-après.

- **Un taux de chômage jeune très élevé.** A l'heure actuelle, alors que la crise de l'emploi est déjà jugée très sévère, la situation des jeunes sur le marché du travail est encore nettement plus dégradée. Le taux de chômage des jeunes âgés de 18 à 35 ans est évalué à plus de 6% en 2011 par l'ANSD, un niveau rarement atteint depuis une vingtaine d'années. Il est de 8,79% en milieu urbain et 4,09% en milieu rural. Ces données, dont la faiblesse est la conséquence de normes de mesures très restrictives, s'expliquent par l'exode rural d'une part et par la prise en compte des activités agricoles familiales en milieu rural d'autre part. Quand on connaît les conséquences économiques et sociales d'un chômage des jeunes aussi élevé (dépréciation du capital humain, exclusion sociale, marginalisation, ...), la création massive d'emplois pour les jeunes devient alors un objectif hautement prioritaire.

Graphique 01 : Evolution du nombre de jeunes chômeurs selon le milieu de résidence en 2011



Source : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

- **Une population composée en majeure partie de jeunes.** Une analyse de la structure et de la répartition de la population générale montre que le Sénégal est incontestablement un pays jeune. La population du Sénégal croît assez rapidement, et la tranche jeune encore plus. Selon les données de l'ANSD (voir tableau ci-dessous), la structure par âge en 2012, montre une population jeune où les personnes âgées de 15-39 ans représentent presque 40% de la population. Ce poids des jeunes adultes dans la population totale pourrait prendre une importance positive particulière si les potentialités qu'ils offrent sont mises à profit dans le processus de développement économique et social entamé.

Encadré n° 01 : Définition du concept de « Jeune »

Le concept de jeune est généralement défini à partir de deux intervalles d'âges, à savoir comme la population dont l'âge est compris entre **15 et 24 ans** d'une part, entre **15 et 35 ans** d'autre part.

La première définition est celle du Système des Nations Unies. À l'heure actuelle, cette catégorie d'âge représente environ 18% de la population mondiale, soit 1,2 milliard de personnes. 87% des jeunes vivent dans les pays en développement où ils pâtissent d'un accès restreint à la formation, à l'emploi et à la vie économique dans son ensemble, alors qu'ils sont souvent considérés comme l'avenir du pays (sinon même comme son présent) de leurs pays respectifs et devant, à ce titre, jouer un rôle capital dans leur développement économique et social. Cette définition a pour principal intérêt d'être adoptée par l'ensemble des organisations internationales et de permettre, en conséquence, des comparaisons internationales. Elle a pour limite de ne pas être adaptée aux réalités sociodémographiques d'un pays comme le Sénégal.

La seconde définition fixant l'intervalle entre 15 et 35 ans est celle jusqu'ici adoptée par les services publics sénégalais compétents, bien qu'aucune définition officielle validée au plus haut niveau n'existe réellement. Il est incontestable que celle-ci prend mieux en compte les spécificités du pays, dans la mesure où les situations familiales et sociales caractéristiques des personnes appartenant à ces catégories d'âge ne sont pas fondamentalement différentes.

Le Plan d'Actions Opérationnel pour l'Emploi des Jeunes opte pour une troisième définition, qui consiste à considérer comme jeune une personne qui se trouve dans l'intervalle d'âge entre **20 et 40 ans**. Cette définition est, au demeurant, relativement proche de celle en vigueur au Sénégal, dans la mesure où elle recule de 5 ans les bornes inférieure et supérieure de l'intervalle. Cette option se justifie par la nécessité de prendre en compte l'allongement :

- de la durée de dépendance économique et sociale des jeunes Sénégalais, conséquence de l'aggravation de la pauvreté (y compris de la grande pauvreté) dans la société sénégalaise depuis plusieurs décennies ;
- de la durée des temps d'éducation et de formation des jeunes, due en partie au développement relatif des systèmes nationaux d'enseignement.

En outre, il convient de rappeler que tout Sénégalais a constitutionnellement droit, en fonction de son âge, soit à l'éducation, soit à l'emploi et, en toute logique, pas aux deux en même temps. Sous ce rapport, le PAO propose que les jeunes âgés de 15 à 20 ans soient surtout orientés vers les systèmes d'éducation, d'enseignement technique, de formation professionnelle et d'enseignement supérieur plutôt que vers des systèmes économiques qui exigent, de toutes façons, des compétences, connaissances et/ou qualifications dont ils ne sont censés disposer à ces âges. Cette recommandation est en outre en conformité avec les stratégies de développement humain mises en œuvre par tous les pays émergents ou en voie d'émergence. Quant à la barre de 40 ans, elle s'explique par la situation du pays où, depuis déjà plusieurs années, le premier emploi s'obtient de plus en plus tardivement.

Une analyse de la population jeune selon le milieu de résidence montre le niveau relativement élevé du nombre de jeunes en milieu rural, naturellement expliqué par le poids très lourd de la population rurale dans la population générale. Cependant, cette tendance commence à s'inverser pour les jeunes de 20 ans et plus. Ce phénomène s'explique par le grand nombre de jeunes migrant vers les grands centres urbains, à la recherche d'un emploi et par la dégradation économique de la situation en milieu urbain.

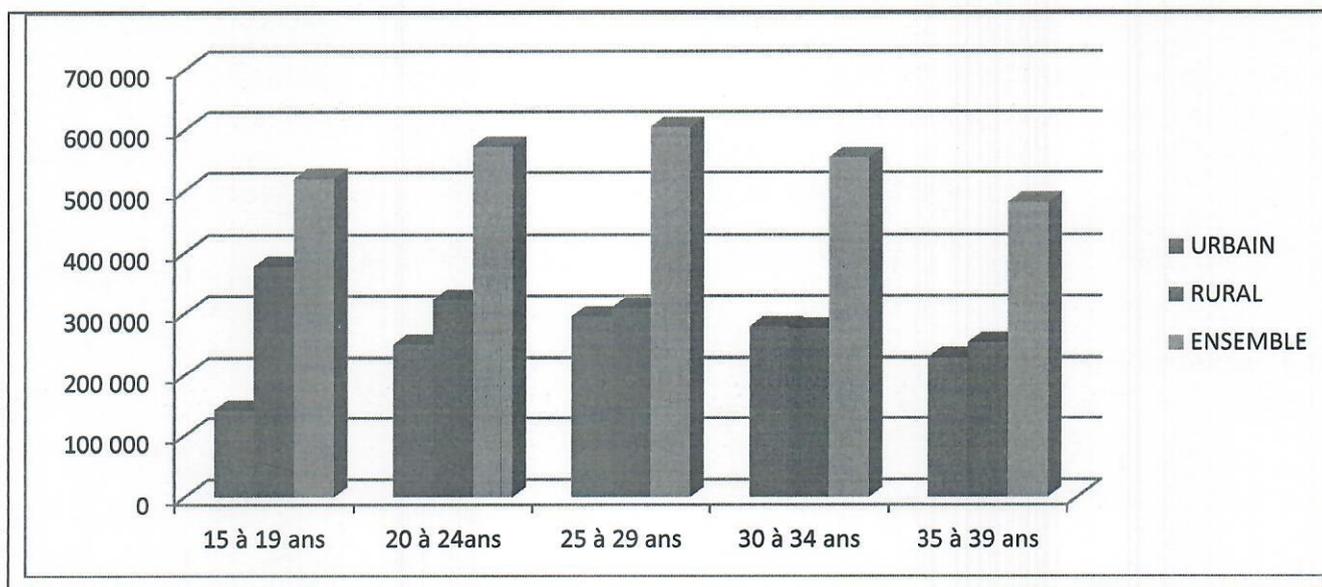
Tableau 02 : Répartition de la population générale âgée de 15 à 39 ans selon le milieu de résidence en 2011

TRANCHES D'ÂGE	MILIEU DE RESIDENCE			% POPULATION TOTALE
	Urbain	Rural	Total	
15 à 19 ans	672 400	789 124	1 461 524	10,83
20 à 24ans	631 187	557 462	1 188 649	8,81
25 à 29 ans	522 377	467 922	990 299	7,34
30 à 34 ans	418 303	391 348	809 651	6,00
35 à 39 ans	321 364	343 880	665 244	4,93
Population totale	5 932 239	7 565 341	13 497 580	100,00

Source : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

- **Une forte croissance de la population active jeune.** Le nombre d'emplois créés n'a pas connu de hausse considérable, alors que la demande d'emploi ne cesse de croître face à une augmentation régulière de la population active générale (taux de croissance de 3,7%). La croissance démographique de la population active chez les jeunes est la plus forte, toute catégorie confondue, et la population inactive jeune suit cette tendance. En 2011, la population active des jeunes âgés entre 15 et 39 ans est estimée à **2 729 751** par l'ANSD soit 59,6% de la population active totale. Pour la même année, le nombre d'inoccupés pour cette tranche d'âge est estimé à 2 740 788.

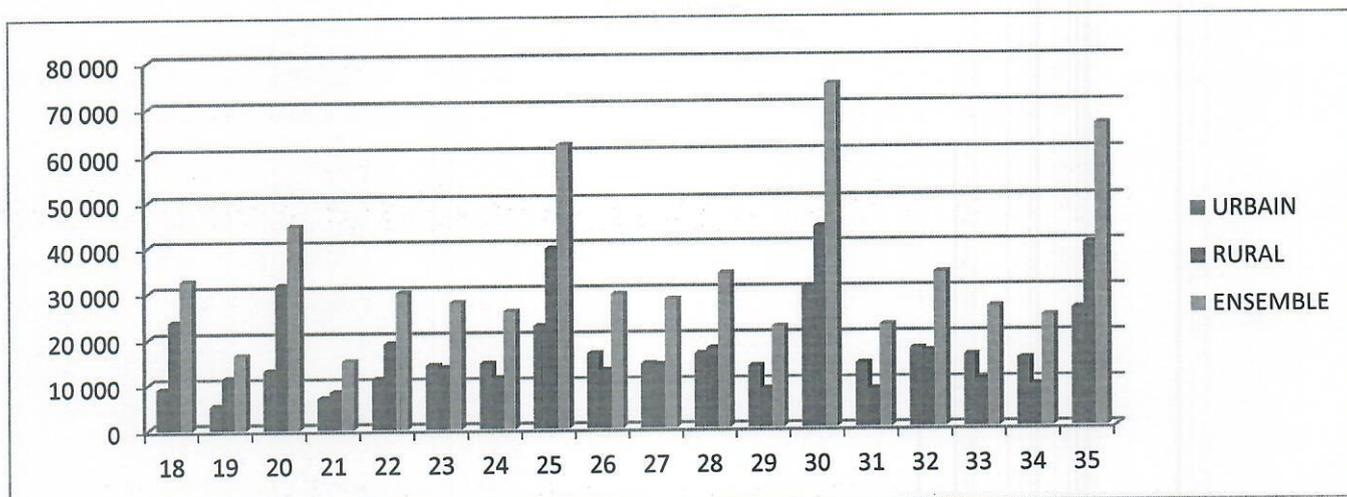
Graphique 02 : Répartition de la population effectivement active par âge et par milieu de résidence en 2011



Source : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

- **Des emplois jeune instables et souvent hors-norme.** En ce qui concerne les conditions d'emploi des jeunes travailleurs, les emplois contractés sont souvent précaires du fait notamment de l'augmentation des emplois dit atypiques et instables. Dans l'état actuel des choses, le taux de sous emploi chez les jeunes est une cause générale de la dégradation des conditions de vie de cette catégorie. Le sous emploi est plus perceptible en milieu rural où les emplois sont souvent agricoles et saisonniers, d'où une faible productivité du secteur primaire.

Graphique 03 : Répartition du nombre de personnes âgées de dix-huit (18) à trente-cinq (35) ans inclus en situation de sous-emploi par milieu de résidence en 2011



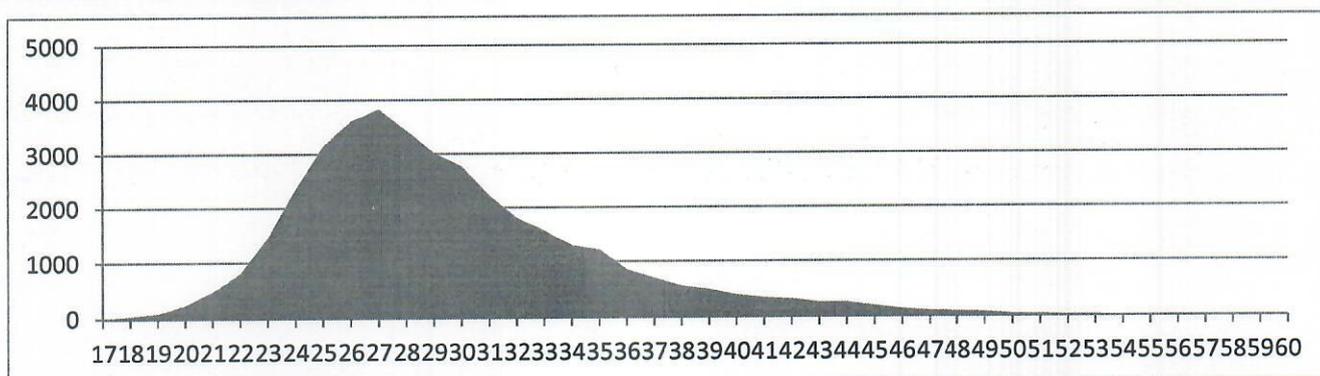
Source : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

I.1.2.2.- ANALYSE DE LA DEMANDE DE TRAVAIL

Les indications ci-dessus ont pu permettre d'apprécier les niveaux de chômage et d'activité chez les jeunes. Une analyse de la demande sur le marché du travail pour cette tranche d'âge permettra non seulement de confirmer les données sur le chômage, mais elle devra permettre d'avoir une idée claire sur les niveaux d'engagement des jeunes, leur motivation et leurs profils. Cette tâche n'est pas aisée au regard de la faiblesse des statistiques sur la demande de travail par le fait de l'inexistence de structure centralisée chargée d'enregistrer les jeunes chômeurs.

- **Demande d'emplois en direction du secteur privé moderne.** En ce qui concerne le secteur privé moderne, il s'agit des demandes d'emploi enregistrées par les services officiels ainsi que de celles gérées par les services de personnel des entreprises. Quelques investigations, généralement indirectes, ont été conduites qui n'ont pas permis cependant de disposer d'une cartographie opérationnelle de la demande d'emploi, en l'absence d'enquêtes spécialisées récentes. Une enquête systématique conduite sous l'égide du Ministère chargé de l'Emploi avait permis de comptabiliser près de 600.000 demandeurs d'emploi au milieu des années 2000.
- **Demande d'emplois en direction du secteur public.** Pour ce qui est des demandes adressées au secteur public, les données sur le « recrutement massif » de la fonction publique intervenu en 2013, montrent que plus de 94% des postulants avaient entre 17 et 40 ans.

Graphique 04 : Répartition des demandeurs d'emploi à la Fonction Publique par âge (2013)



Source : Direction Générale de la Fonction Publique

I.1.2.3.- ANALYSE DES EMPLOIS OFFERTS ET DES RECRUTEMENT

Les principaux éléments d'analyse sont les suivants.

- **Emploi dans la Fonction publique.** En ce qui concerne la Fonction publique, l'État qui était le plus grand employeur du secteur avait pratiquement suspendu ses recrutements, en raison des contraintes de gestion de la masse salariale liées à la mise en œuvre des opérations ayant succédé au Programme d'Ajustement structurel. L'effectif de la Fonction publique s'est ainsi stabilisé autour de 65.000 agents sur une période de près de quinze ans. Au cours des dernières années, les effectifs ont ainsi régulièrement baissé. De 66.310 en 1997, ils sont passés à 65.984 en 1998, pour atteindre 65.954 en 1999. Cependant, avec la reprise de la croissance, le vieillissement des agents de la Fonction publique et la volonté affichée par l'État, des efforts considérables ont été consentis, avec des recrutements significatifs effectués ces dernières années : 2.642 en 2000, 2.344 en 2001 et 3.699 en 2002. Un recrutement spécial de 15.000 agents a été réalisé au cours des années 2003, 2004 et 2005, à raison de 5.000 par an. Cette dynamique a prévalu durant les années suivantes, avec des chiffres moins élevés, à l'exception de l'année 2013 au cours de laquelle le Gouvernement a procédé au recrutement de 5.592 agents de qualifications diverses pour le renforcer les effectifs de la Fonction publique (Cf. Tableau ci-après).

Tableau 03 : Évolution des effectifs dans le secteur public

STRUCTURES	Effectifs						
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Institutions supra-ministérielles	1 271	1 182	1 267	1 278	1 278	1 129	1 072
Ministères de souveraineté	29 220	28 632	28 375	27 510	27 510	27 961	29 441
Ministères à caract. administratif	32	33	39	39	39	34	37
Ministères à caract. économique	9 341	8 786	8 710	7 838	7 838	7 987	7 476
Ministères à caractère social	40 548	40 807	44 899	52 608	52 608	56 347	58 734
Dépenses Communes	1 218	740	743	1 439	1 439	1 724	1 552
Ensemble	81 630	80 180	84 033	90 712	90 712	95 182	98 312

Source : Direction de la Solde, des Rentes et des Pensions viagères

- **Emplois dans le secteur parapublic.** Les effectifs d'agents du secteur parapublic ont globalement évolué, quant à eux, suivant une allure générale plus constante à la hausse que ceux de la Fonction publique, ainsi que le montre le tableau ci-après.

Tableau 04 : Évolution des effectifs dans le secteur parapublic

DESIGNATION	Effectifs				
	2007	2008	2009	2010	2012
Sociétés nationales	3 299	3 303	3 379	3 411	3 387
EPIC	178	182	184	184	206
Etablissements publics de santé	3 318	3 338	3 462	3 496	3 518
EPA	73	67	92	216	254
EPST	19	38	44	88	89
EPP	30	30	30	107	104
Etablissements publics locaux	14	14	14	14	14
Autres Organisations autonomes	443	466	466	466	466
Agences d'exécution	299	747	937	1 360	1 695
Total Général	7 673	8 185	8 608	9 342	9 733
Taux de croissance Général	4,85	6,67	5,17	8,53	4,18

Source : Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor

- **Emploi dans le secteur privé moderne.** Pour ce qui est du secteur privé moderne, les données du CUCI montrent que l'effectif des salariés dans ce secteur a connu une évolution erratique, en passant de 83.226 en 2000 à 80.106 en 2001, 82.024 en 2002 et 73.301 en 2003. La plus grande partie des salariés travaillaient dans le sous-secteur de l'industrie, qui comptait pour près de 50% des effectifs totaux des entreprises. Les emplois dans le secteur privé et dans le secteur parapublic ont beaucoup souffert des politiques d'ajustement, de la privatisation et d'un environnement économique difficile. Malgré tout, un certain dynamisme a été noté ces dernières années, avec une progression constante du nombre de contrats de travail (à durée déterminée ou indéterminée) enregistrés dans le secteur privé moderne.
- Ainsi, 156.119 nouveaux contrats ont été enregistrés par l'Administration du Travail dans le secteur privé moderne entre 1999 et 2004. Les statistiques officielles les plus complètes à ce jour évaluent l'effectif de travailleurs dans ce secteur à 204.496.
- Les pourcentages du nombre de contrats de travail enregistrés par les Inspections régionales du Travail, qui sont relativement faibles en comparaison des effectifs globaux de travailleurs (Cf. Tableau ci-après) constituent une indication difficile d'interprétation. Ceux-ci sont en effet ambivalents, dans la mesure où ils peuvent rendre de plusieurs réalités contradictoires dont la mesure exige de disposer de données complémentaires plus détaillées non disponibles à ce jour.

Tableau 05 : Répartition des contrats de travail selon le type et le sexe en 2012

TYPE DE CONTRATS	Hommes	Femmes	Total	H/M
Contrats à Durée Indéterminée	6.251	2.524	8.775	2,5
Contrats à Durée Déterminée	18.780	5.740	24.520	3,3
Contrats saisonniers	1.632	475	2.107	3,4
Contrats d'apprentissage	102	24	126	4,3
Contrats de stage	182	99	281	1,8
Autres types de contrat	964	341	1.305	2,8
Total 2012	27.911	9.203	37.114	3
Total 2011	32.716	8.405	41.121	3,9

Source : Rapport annuel sur les Statistiques du travail (édition 2012)

- **Emploi dans le secteur informel.** Pour ce qui est du secteur informel, les Unités de production informelle (UPI) emploient globalement 2.216.717 personnes, soit 48,8% de l'ensemble de la population occupée non agricole du pays, avec un effectif moyen de plus de 2 travailleurs par UPI. Parmi les secteurs les plus pourvoyeurs d'emploi, le commerce et les BTP se distinguent avec respectivement 30,8% et 11,3% des emplois. La répartition des actifs selon le sexe montre que les femmes sont largement minoritaires (17,8%). Dans l'ensemble, l'âge moyen des employés du secteur informel est estimé à 35 ans. Pour ce qui est de leur niveau académique, près de 2 travailleurs sur 3 (soit 64,1%) ont au plus celui de l'école primaire, dont 26% ne disposent d'aucun niveau d'instruction. La population restante se répartit entre ceux qui ont le niveau secondaire (14,9%), ceux qui sont issus de l'école coranique (11,6%) et ceux alphabétisés en langue nationale (1,0%).

Les données relatives à la formation professionnelle et à l'apprentissage des travailleurs de l'économie informelle révèlent que la majeure partie d'entre eux ont été formés « sur le tas » par leurs patrons (57,5%) et 29,9% se sont formés « tout seul, par la pratique », alors que seulement 4,2% ont bénéficié d'une formation technique académique. Cette particularité explique en partie les données sur l'ancienneté des travailleurs sur leurs postes, qui s'établissent à 6,9 années en moyenne. Pour ce qui est enfin des pratiques de recrutement, il apparaît que 53,1% des employés ont été recrutés par l'intermédiaire de leurs relations personnelles et 43,0% à travers le « bouche à oreille ».

En dépit des efforts réalisés pour le respect du Code du Travail, plus de la moitié des employés de l'économie informelle (55,3%) sont liés à leurs employeurs par un contrat par entente directe et 36,1% des travailleurs ne disposent même pas d'engagement verbal. Finalement, les travailleurs bénéficiant d'un contrat à durée déterminée ne représentent que 3,8%, ceux avec un contrat à durée indéterminée 3,7% et ceux qui sont considérés comme étant « à l'essai » 1,2%.

Pour ce qui est du niveau des rémunérations versées aux personnels exerçant dans l'économie informelle, il se chiffre environ à 600 milliards de FCFA pour l'année 2010. Il s'ensuit qu'en moyenne, une UPI aura versé annuellement 1.104.914 FCFA à ses employés et que 50% des UPI ont une masse salariale annuelle inférieure à 521.429 FCFA. Le salaire annuel moyen perçu par un employé du secteur s'élève par ailleurs à 505.805 FCFA, soit une rémunération mensuelle égale à 42.150 FCFA, qui est très loin des salaires moyens pratiqués dans les secteurs modernes de l'économie nationale. Il convient de relever à ce titre que 30,5% des travailleurs ont droit à un salaire fixe négocié et que 29,7% sont payés proportionnellement aux bénéfices réalisés, ces deux modes de rémunération étant les plus courants.

I.2.- CADRE ECONOMIQUE D'INTERVENTION DU PLAN D'ACTION

Une politique économique de promotion de l'emploi ne peut se soustraire, si elle ambitionne d'être à la fois efficace, efficiente et pérenne, des cadres de politique qui constituent le fondement de l'action gouvernementale à court, moyen et long terme. Pour le PAO « Emploi des Jeunes », il s'agit :

- du Plan Sénégal Émergent (PSE), référence unique en matière de stratégie de développement économique et social du Sénégal (le cadre macroéconomique est également rappelé ci-après) ;
- de la Politique Nationale de l'Emploi 2014-2018, base d'orientation structurelle obligatoire pour tous stratégies et programmes de promotion de l'emploi au Sénégal.

I.2.1.- CADRE ECONOMIQUE GENERAL : LE PLAN SENEGAL EMERGENT

Le Plan Sénégal émergent (PSE) vise l'émergence à partir d'une vision de croissance inclusive. Il s'inscrit dans un horizon décennal (2014–2023) et cible six secteurs productifs prioritaires (dont l'agriculture et l'agroalimentaire, l'élevage et les productions animales, la pêche et l'aquaculture, le tourisme et les mines), à travers 27 projets phares devant constituer les moteurs de la création d'activités productives de valeur ajoutée et créatrices d'emplois d'une part et 15 réformes phares « catalyseurs » d'autre part.

Le maintien d'un système d'agrégats macroéconomiques stable constitue un préalable pour les stratégies à mettre en œuvre pour impulser et entretenir, dans la durée, une croissance économique significative à large base sectorielle et sociale. En effet, la stabilité macroéconomique est essentielle pour contenir la hausse des prix et la volatilité du taux d'intérêt, réduire les risques et incertitudes pour les investisseurs et créer les conditions propices à la croissance soutenue des revenus des populations. L'objectif d'assurer la stabilité de ce cadre sera poursuivi, notamment à travers l'amélioration du climat des affaires, l'assainissement des finances publiques et la maîtrise de l'inflation. Les résultats attendus de la mise en œuvre du PSE sont les suivants :

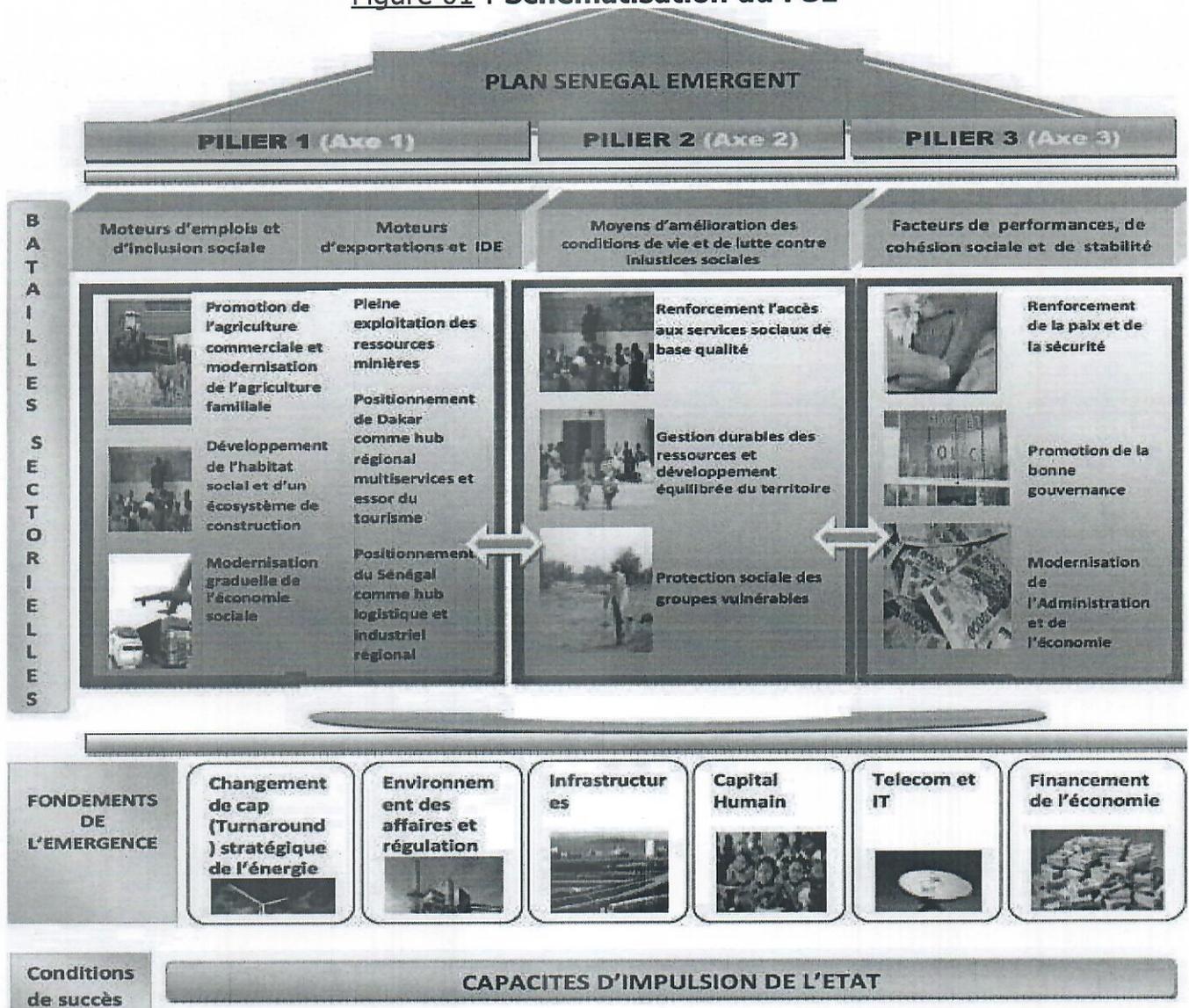
- amener le taux de croissance du PIB entre 7 et 8% ;
- multiplier par 1,5 le PIB par habitant ;
- augmenter le PIB de 50% du PIB actuel ;
- créer plus de 600 000 emplois ;
- multiplier par 2,5 les exportations et
- réaliser plus de 12.000 milliards d'investissements, publics et privés confondus.

Il convient d'indiquer que le Sénégal disposait déjà d'une stratégie de développement de grande envergure, à savoir la Stratégie Nationale de Développement Economique et Social (SNDES), qui inclut notamment la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA). Le Plan Sénégal Emergent ne fait pas table rase de cette stratégie, mais vient plutôt renforcer sa cohérence interne en la « dopant » par les programmes d'investissements structurants cités ci-dessus dans le but de promouvoir activement la transformation des systèmes et structures socioéconomiques du pays et d'accélérer la croissance de l'économie. Le PSE repose sur les trois axes stratégiques suivants :

- (i) la **transformation structurelle de l'économie et la croissance**, qui visent une transformation structurelle de l'économie à travers la consolidation des moteurs actuels de la croissance et le développement de nouveaux secteurs créateurs de richesses, d'emplois, d'inclusion sociale et à forts capacités d'exportation et d'attraction d'IDE ;
- (ii) la **valorisation du capital humain, la promotion de la protection sociale et le développement durable**, qui visent à réunir les moyens d'améliorer significativement les conditions de vie des populations, de lutter contre les inégalités sociales, tout en favorisant la préservation de la base de ressources et l'émergence de territoires viables ;
- (iii) la **promotion de la gouvernance, des institutions, de la paix et de la sécurité**, qui vise le renforcement de la sécurité, de la stabilité et de la gouvernance.

Le PSE est résumé par la figure suivante

Figure 01 : Schématisation du PSE



Dans le PSE, l'emploi est défini comme l'un des objectifs clés. En considérant le poids relatif très important des Sénégalais âgés de 18 à 40 ans dans les effectifs de demandeurs d'emploi, l'emploi des jeunes occupe une place prépondérante dans son dispositif de création d'emplois. Le PSE s'est fixé pour objectif d'augmenter les opportunités de création d'emplois décents (productifs et rémunérateurs), de 100.000 à 150.000 chaque année à travers :

i) **la promotion des investissements publics à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO)**, le développement de projets productifs à fort potentiel d'emplois et des services, la promotion de l'auto-emploi des jeunes par la valorisation des compétences, la mise en œuvre de mesures incitatives pour favoriser l'investissement et la création d'emplois dans le secteur privé, l'appui à l'insertion et la mise de dispositifs facilitant l'accès aux crédits des porteurs de projets viables ;

ii) **l'amélioration du suivi et de la gestion du marché du travail**, par l'organisation et la mise à niveau de l'économie informelle, la mise en place d'un système d'information sur l'emploi, la régulation du marché du travail et la rationalisation des structures de financement, d'encadrement des jeunes et l'accompagnement des porteurs de projets.

I.2.2.- CADRE SECTORIEL : LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EMPLOI 2014-2018

La vision qui fonde la Nouvelle Politique nationale de l'Emploi est celle d'« un Sénégal progressivement installé dans une économie en croissance forte et socialement équilibrée et ayant réussi à stopper l'accroissement du chômage total, du sous-emploi et du chômage déguisé à l'horizon 2018 ». A cette date, le Sénégal devra être en mesure de créer suffisamment d'emplois pour résorber les variations annuelles du stock de demandeurs d'emploi en direction de l'économie (environ 200.000 nouveaux actifs en moyenne annuelle, entre 2014 et 2018). En conformité avec la vision exprimée par les Pouvoirs publics, la majorité des Sénégalais seront des citoyens instruits et disposeront de capacités et de compétences pour trouver des emplois décents, et vivront dans un contexte marqué par l'égalité des chances d'accès aux opportunités économiques, avec l'élimination effective des facteurs d'exclusion sociales, notamment les jeunes, en matière de genre et envers les groupes vulnérables comme les handicapés.

Pour réaliser ces grandes performances, la Nouvelle Politique nationale de l'Emploi a défini cinq (05) stratégies complémentaires de niveau et de portée différents, pour **29 programmes** comportant **81 lignes d'intervention**.

- **Stratégie 1 : Promotion de l'emploi dans les politiques économiques et Réformes structurelles (politiques macroéconomiques)**, avec 9 programmes d'intervention :
 1. Intégration de la situation de l'emploi dans le cadrage macroéconomique des politiques publiques
 2. Conception et Mise en place d'un Système d'évaluation des effets directs, induits et indirects sur l'emploi des projets et programmes de développement économique et social
 3. Etablissement des comptes nationaux annuels de l'emploi
 4. Mise en place de régimes fiscaux et financiers plus favorables aux branches d'activité économique et aux projets d'investissement plus créateurs d'emplois décents
 5. Mise en place d'une réglementation du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale plus favorable à la création d'emplois et à la formalisation progressive de l'économie
 6. Mise en place, dans le Nouveau Code des Marchés publics, d'un système de préférence plus favorable à l'utilisation de la main-d'œuvre nationale
 7. Elaboration d'une Loi d'orientation en matière de Travail, d'Emploi et de Sécurité sociale
 8. Elaboration et Mise en œuvre d'un Plan national de promotion des moyennes entreprises au Sénégal

9. Conception et Mise en place d'un Système paritaire de garantie des salaires des travailleurs des entreprises modernes licenciés pour motif (Indemnité-chômage)
- **Stratégie 2 : Appui à la promotion de l'emploi dans les secteurs économiques traditionnels (Agriculture, Elevage, Pêche et Environnement), avec 3 programmes d'intervention :**
 1. Appui à l'employabilité et à la promotion des emplois productifs, rémunérateurs et durables dans le sous-secteur de l'agriculture
 2. Appui à l'employabilité et à la promotion des emplois productifs, rémunérateurs et durables dans les sous-secteurs de la pêche, de l'élevage et de l'environnement
 3. Appui à l'amélioration de l'employabilité et à la promotion des emplois productifs, rémunérateurs et durables dans l'économie informelle
 - **Stratégie 3 : Développement de programmes publics spécifiques de création d'emplois modernes, avec 9 programmes d'intervention :**
 1. Evaluation et Optimisation des créations d'emplois dans les grands programmes publics de développement sectoriel à moyen terme
 2. Evaluation et Développement des programmes d'emploi mis en œuvre par le Ministère chargé de la Jeunesse
 3. Evaluation et Développement des programmes d'emploi mis en œuvre par le Ministère chargé de la Femme
 4. Evaluation et Développement de la Convention nationale Etat-Employeurs pour la Promotion de l'Emploi
 5. Evaluation et Développement d'un Programme de Promotion des Investissements à Haute Intensité de Main-d'œuvre (HIMO)
 6. Formulation et Mise en œuvre d'un Programme d'insertion et de réinsertion des Sénégalais émigrés volontaires
 7. Formulation et Mise en œuvre d'un Programme spécial d'appui à l'insertion et à la réinsertion des personnels libérés par les ministères chargés de la Sécurité intérieure et extérieure
 8. Appui à la formulation et à la mise en œuvre de programmes de promotion d'emploi dans les Collectivités locales
 9. Conception et Mise en œuvre d'une Campagne nationale permanente de promotion des valeurs du travail, de la productivité et du patriotisme économique national
 - **Stratégie 4 : Amélioration et Développement des Relations Formation / Emploi dans les secteurs économiques (adéquation emploi/formation et employabilité des jeunes demandeurs d'emploi), avec 3 programmes d'intervention :**
 1. Diagnostic et Evaluation des besoins en main-d'œuvre qualifiée des secteurs économiques à l'horizon 2015
 2. Audit stratégique et opérationnel et Réforme des structures d'Education et d'ETFP
 3. Conception et Mise en place d'un Système national d'évaluation et de validation des acquis de l'expérience
 - **Stratégie 5 : Renforcement des capacités du Ministère de l'Emploi et Amélioration du Système de gestion des marchés du travail, avec 5 programmes d'intervention :**
 1. Conception et Mise en œuvre d'un Programme de renforcement des capacités du Ministère chargé de l'Emploi
 2. Conception et Mise en œuvre d'un Programme d'enquêtes sur les marchés du travail
 3. Actualisation, Renforcement et Mise en place de l'Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications professionnelles

4. Actualisation, Renforcement et Mise en œuvre des dispositifs techniques et financiers d'amélioration de l'employabilité des demandeurs d'emploi et de gestion des marchés du travail
5. Elaboration et Mise en œuvre d'un Cadre de Dépenses sectorielles à Moyen Terme pour le Ministère de l'Emploi

La Nouvelle Politique Nationale de l'Emploi s'inscrit enfin, à travers les principes directeurs qui guident sa mise en œuvre, en droite ligne avec ceux qui guident le Plan Sénégal Emergent. Sa mise en œuvre est planifiée en deux étapes :

- (i) un **Plan d'Actions prioritaires** couvrant l'année 2014 et
- (ii) un **Plan d'Actions quadriennal** couvrant les années 2015 à 2018.

I.3.- PERSPECTIVES D'EVOLUTION DU CHOMAGE DES JEUNES A MOYEN TERME

- **L'entrée massive de nouveaux jeunes dans la population active risque de faire hausser le taux de chômage.** Les perspectives d'évolution du chômage des jeunes peuvent se baser sur des prévisions économétriques à partir des données révolues sur la population active et sur les taux de chômage. En pratique, les statistiques sociales sont jugées généralement très stables, avec des rythmes d'évolution relativement constants en moyenne période. Sur ces bases et à partir d'un taux de croissance évalué à 3%, la population active globale est estimée à 5.580.000 personnes en 2017, correspondant à un peu moins de **175.000 nouveaux demandeurs d'emplois potentiels en moyenne annuelle** d'ici cette dernière date.
- **Une reprise économique devra permettre d'endiguer le chômage à moyen terme.** Le Plan Sénégal Emergent (PSE) de 2014 porte l'objectif d'un taux de croissance annuel moyen de 7 à 8% sur la période 2014-2018. Les projets structurants et les réformes clés à mettre en œuvre permettront de stimuler l'investissement privé national et étranger, diversifier les moteurs de la croissance et renforcer la résilience de l'économie. Une telle situation devra permettre de booster le marché des biens et services, ce qui aurait come résultat le recrutement de milliers de jeune et le développement de l'auto-emploi.

I.4.- PROBLEMATIQUE GENERALE DE L'EMPLOI ET DU CHOMAGE DES JEUNES

I.4.1.- ENJEUX DE L'EMPLOI DES JEUNES

Le Gouvernement s'est engagé dans la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent, sa stratégie opérationnelle intégrée en matière de promotion du développement, qui inscrit la Politique Nationale de l'Emploi parmi ses axes d'intervention essentiels avec objectifs de « **promouvoir la création massive d'emplois** » et d'« **améliorer le suivi et la gestion du marché du travail** ».

1. Un secteur non moderne procurant aux jeunes des emplois en grand nombre mais de qualité médiocre en termes de niveau de qualification, de temps de travail et de rémunération : Le secteur informel connaît un développement accéléré depuis les années 90, avec l'aggravation de la crise économique aux niveaux national et international.

La croissance du PIB national ne s'est pas traduite, cependant, par la création suffisante d'emplois réellement productifs, durables et rémunérateurs en mesure de répondre aux demandes des jeunes urbains ou périurbains.

Quant au secteur rural, il reste encore le premier pourvoyeur d'occupations économiques, même si sa part dans l'emploi global (au sens large du terme) a légèrement diminué, en raison principalement de l'exode rural vers les villes et de l'aggravation du chômage visible, du chômage déguisé et du sous-emploi pour cette catégorie de population.

2. Une disponibilité constante du Gouvernement à chercher des réponses à la crise du chômage des jeunes en général, des jeunes diplômés d'études secondaires ou supérieures en particulier : En réponse aux situations décrites ci-dessus, le Gouvernement du Sénégal a conduit des expériences multiformes pour assurer une prise en charge correcte de la demande d'emploi exprimée par les jeunes, la première du genre étant l'« Opération Maîtrisards » au début des années 80, pour un financement supérieur à trois (03) milliards de FCFA de l'époque. Les leçons tirées de cette expérience non concluante ont conduit le Gouvernement à orienter ses interventions dans d'autres directions susceptibles d'offrir plus de garantie de réussite durable. La Convention Nationale Etat / Employeurs pour la Promotion de l'Emploi (CNPE) fut mise en place en 1987 dans cette perspective et reste toujours en vigueur sans avoir jamais été évaluée.

Le Gouvernement a continué ses efforts en la matière, par la création systématique de fonds et programmes de financement d'emplois « spéciaux » réservés aux jeunes, notamment entre 2000 et 2005, avec des résultats globalement insatisfaisants autant pour lui-même que les jeunes.

I.4.2.- ATOUTS ET OPPORTUNITES ACTUELS ET A MOYEN TERME

Après l'élaboration d'une Nouvelle Politique Nationale de l'Emploi, le Sénégal a jugé nécessaire d'élaborer en plus un plan d'action opérationnel pour l'emploi des jeunes. Cela se justifie par les risques économiques et sociaux d'un maintien de la situation en matière de chômage des jeunes : A leurs niveaux actuels et au regard de leur évolution à moyen et long termes, le chômage visible, le sous-emploi et le chômage déguisé qui caractérisent actuellement les différentes situations que vivent les jeunes Sénégalais sur le plan socioéconomique comportent des risques quasi certains pour la stabilité du pays, alors même que celle-ci a été patiemment construite et défendue aux prix de l'engagement de l'ensemble de la société sénégalaise.

En outre, il y'a lieu d'indiquer que le caractère massif et structurel du chômage des jeunes représente également et surtout une perte économique majeure, au regard des opportunités de création d'activités économiques, de génération de valeur ajoutée et de croissance économique qui sont ainsi perdues pour le pays. Il s'ensuit également l'impossibilité, pour cette catégorie de population, d'assurer la nécessaire relève sociale qui s'impose, en conditions normales, à toutes les générations. Les avantages majeurs (atouts et opportunités) de la situation, pour la mise en œuvre d'un tel Projet, sont récapitulés ci-après.

- la grande expérience de l'Etat du Sénégal dans la prise en charge directe d'opérations d'insertion des jeunes dans les circuits économiques ;
- l'unanimité au sein des acteurs sociaux publics, privés et associatifs à accorder une place prioritaire à la mise en œuvre d'un Programme de grande envergure d'insertion des jeunes ;
- la disponibilité des jeunes à s'impliquer, à titre individuel ou par le biais de leurs organisations représentatives, dans toute opération publique susceptible de leur permettre de trouver des emplois ;
- le grand nombre et la relative diversité des profils techniques et professionnels des jeunes demandeurs d'emploi présents sur le marché du travail ;
- l'existence d'opportunités importantes, diversifiées et durables pour promouvoir l'insertion économique des jeunes ;
- l'appartenance du Sénégal à de grands ensembles sous-régionaux, régionaux et internationaux (UEMOA, CEDEAO, Union africaine, ONU,...) qui ont tous des programmes réservés aux jeunes ;
- la disponibilité des PTF et des bailleurs à financer des programmes réservés exclusivement aux jeunes ;
- le potentiel démographique avec la jeunesse de la population ;
- Le haut degré de qualification du personnel chargé de mettre en œuvre le plan d'action.

⇒ Le Plan d'Action Opérationnel pour l'Emploi des Jeunes concrétise ainsi l'un des plus importants engagements politiques des hautes autorités de l'Etat, au premier rang desquelles le Président de la République lui-même.

I.4.3.- DEFIS, POINTS FAIBLES ET CONTRAINTES MAJEURES

Les principaux défis à relever en matière de chômage des jeunes sont :

- 1. Des jeunes demandeurs d'emploi en nombre déjà très élevé et en croissance de plus en plus rapide d'année en année :** L'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) estime le taux de chômage national à 10,2% pour 2011, celui-ci s'élevant à 23,6% pour les jeunes (autrement dit, les personnes âgées de 20 à 34 ans), avec un effectif total évalué à 3.034.559).

Tableau 06 : Structure par âge de la population active occupée et inoccupée (2002)

Les données ci-contre sont établies sur la base de définitions très restrictives des statuts de personne active, de personne occupée et de personne inoccupée qui ont pour conséquence de minorer fortement leurs poids respectifs dans la population générale. Elles indiquent, malgré tout des taux intrinsèquement élevés de chômage total pour les jeunes, quelque soit leur groupe d'âge.

Groupe d'âges	Occupés (%)	Inoccupés (%)
20 - 24	13,7	23,4
25 - 29	12,5	16,8
30 - 34	10,9	11,2
Total	12,5	18,6

Ces données montrent notamment que le nombre de personnes actives, nouveaux demandeurs d'emploi arrivant sur le marché du travail (c'est-à-dire ceux qui entrent en activité), augmente actuellement de **plus de 200.000 chaque année** (et nettement plus entre 2014 et 2018).

- 2. Un rythme de création d'emplois modernes très lent, en comparaison des besoins des jeunes demandeurs d'emploi :** La réponse du secteur moderne a été insuffisante au moins au cours des trois dernières décennies correspondant aux années de mise en œuvre des politiques d'ajustement économique et financier intervenues entre 1981 et 1992. Le tableau ci-après montre que les recrutements annuels nets d'agents sont restés très faibles entre 1994 et 2006 (**8 430 agents en moyenne**).

Tableau 07 : Evolution de l'emploi dans le secteur moderne de 1994 à 2006

ANNEES	Fonctionnaires et autres agents Etat ¹	Personnel entreprises modernes ²	Total Secteur moderne	Evolution des effectifs			
				Effectifs totaux	Effectifs moyens	Croissance totale	Moyenne
1994	67 093	54 757	121 850	----	----	----	----
1998	66 754	64 743	131 497	9 647	2 412	7,92 %	1,98 %
2002	65 259	100 487	165 746	34 249	8 562	26,05 %	6,51 %
2006	77 624	145 381	223 005	57 259	14 315	34,55 %	8,64 %
1994-2006		-----	-----	101 155	8 430	83,02 %	6,92 %

Sources : ANSD / Direction du Budget / Direction de la Solde

Des statistiques fiables ne sont pas encore disponibles pour les années postérieures à 2006, mais force est de constater que les performances en matière de recrutements (donc d'insertion de jeunes dans le secteur moderne salarié) sont marginales, comparé à l'évolution quantitative de la population active entre 18 et 35 ans qui y représente la catégorie « jeunes ».

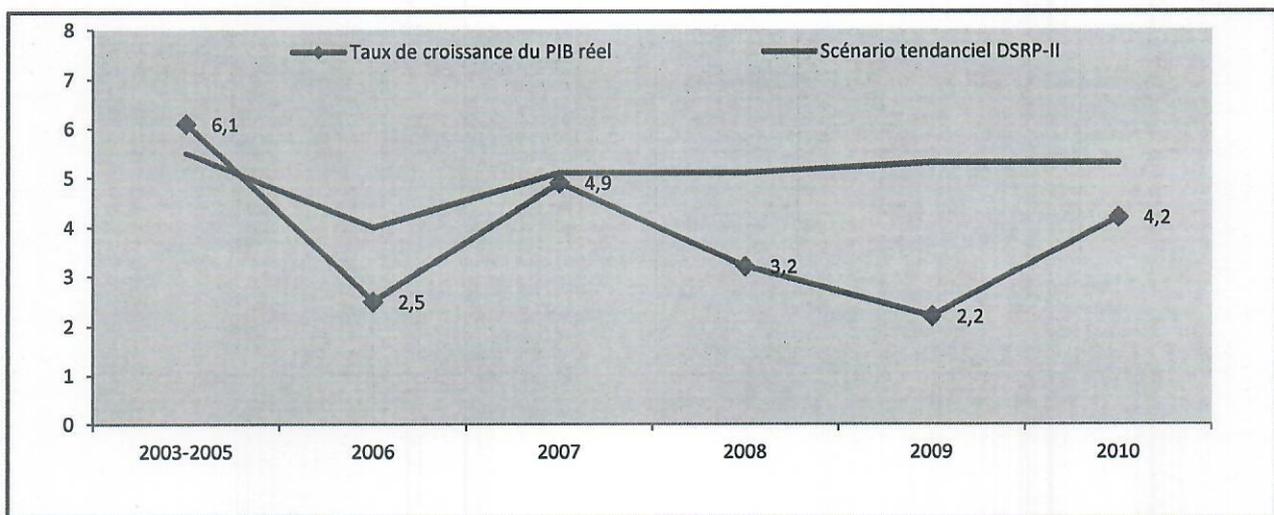
¹ Décembre année t-1

² Personnel à statut permanent seulement

3. Un niveau d'adéquation des qualifications techniques et professionnelles des jeunes globalement insuffisant par rapport aux exigences des emplois offerts : L'inadéquation formation-emploi constitue une constante du marché depuis les années 70 et explique le faible taux d'insertion des jeunes titulaires d'un diplôme dans les entreprises publiques et privées nationales. Ces écarts de contenus entre les emplois offerts et les profils des demandeurs d'emploi constituent une caractéristique structurelle pour tous les segments du marché moderne du travail. Cette situation est liée, notamment, à l'insuffisance des relations de collaboration entre les structures d'éducation et de formation d'une part, et les structures créatrices d'emploi d'autre part, ce dont pâtissent très souvent les entreprises intervenant dans des secteurs ou sous-secteurs nouveaux pour le Sénégal et exigeant des qualifications plus ou moins spécifiques.

4. Un rythme de croissance moyenne annuelle de l'économie structurellement insuffisant pour créer des emplois en quantité et en qualité suffisantes : Les créations d'emplois sont normalement fonction de la croissance durable de l'économie nationale, qui génère une offre adressée aux demandeurs d'emploi sur un marché de moins en moins en équilibre. De fait, le marché sénégalais du travail est, depuis plusieurs décennies, très peu dynamique pour être en mesure à répondre aux attentes des jeunes en matière d'emploi. La principale raison en est que le secteur privé moderne et les entreprises parapubliques sont dans l'incapacité de procurer aux jeunes des emplois en quantité suffisante. Les taux de création d'emplois nets annuels sont en deçà de ceux escomptés par l'Etat.

Graphique 05 : Evolution du taux de croissance du PIB réel et du Scénario tendanciel du DSRP 2 entre 2003 et 2010



Source : UCSPE-MEF, avril 2011.

Il convient d'indiquer que le secteur informel est encore moins performant que le secteur formel, en raison du caractère économiquement peu efficace des emplois qu'il procure aux jeunes demandeurs d'emploi.

I.4.4.- RISQUES A COURT ET MOYEN TERMES LIES AU CHOMAGE DES JEUNES

La persistance du niveau élevé du chômage des jeunes dans le pays engendre un certain nombre de risques démographiques, sociaux, éducatifs, économiques et politiques à savoir :

- **l'exode rural**, le chômage des jeunes pousse une grande partie des jeunes à quitter le monde rural où qui est le plus atteint vers les villes ;
- **la perte d'une grande partie de la population active à travers les vagues d'immigration des jeunes vers l'occident**, le chômage pousse les jeunes à s'aventurer de plus en plus dans des aventures parieuses pour rejoindre l'Europe ;

- **l'instabilité politique et troubles sociaux**, la frustration sociale à court et moyen termes et la désillusion résultant du chômage peuvent donner lieu à un sentiment de marginalisation et d'exclusion, Cela conduit à des attitudes extrêmes comme « les émeutes de la faim » ou la crise énergétique qui sont des illustrations patentes de ce phénomène ;
- **la perte de valeur de l'éducation et de la formation**, le chômage des diplômés du supérieur contribue à une dépréciation de la valeur de l'enseignement supérieur. Le faible rendement de l'éducation en termes d'obtention d'emploi motive peu de jeunes à s'investir dans l'enseignement supérieur, ce qui a comme effet de nuire au développement du capital humain.
- **l'augmentation de la pauvreté**, le chômage des jeunes conduit au manque de revenus, étant donné leur faible taux d'emploi, les cotisations sociales ne suffiront pas pour assurer des pensions de retraite conséquentes ce qui a pour effet d'augmenter la pauvreté ;
- **l'affaiblissement des structures sociales et culturelles**, le chômage des jeunes engendre la perte des mœurs sociales et culturelles. En effet, les jeunes incapables de trouver un emploi sont beaucoup moins susceptibles de fonder une famille ou d'acheter une maison.

I.4.5.- FAIBLESSES ET CONTRAINTES POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN D'ACTION OPERATIONNEL « EMPLOI DES JEUNES »

En contrepartie des avantages cités ci-dessus et relativement à la nature du Projet, il convient de relever des points non négligeables au désavantage des expériences réalisées au Sénégal et dont les plus importants sont les suivants :

- le caractère essentiellement social des opérations d'insertion des jeunes dans l'emploi qui ont été conduites dans le pays ;
- le caractère relativement marginal des réalisations des différentes opérations d'emploi des jeunes mises en œuvre ;
- la non pérennité des résultats quantitatifs enregistrés par les différentes opérations ;
- la faible rentabilité financière des opérations réalisées ;
- la non rentabilité économique des opérations réalisées ;
- une option systématique pour l'auto-emploi qui n'a démontré nulle part sa pertinence et son efficacité en tant que modalité unique d'insertion des jeunes dans les circuits économiques ;
- la faiblesse des systèmes d'information sur le marché du travail intéressant les jeunes demandeurs d'emploi ;
- des structures publiques de tutelle administrative à pouvoirs, compétences et capacités très limités, au regard des défis et enjeux.

CHAPITRE 2 :

**VISION STRATEGIQUE ET DEMARCHE D'OPERATIONNALISATION
DU PLAN D'ACTION OPERATIONNEL**

II.1.- VISION A MOYEN TERME, PRINCIPES DIRECTEURS ET FONDEMENTS ECONOMIQUES DU PLAN D'ACTION

II.1.1.- VISION DU PLAN D'ACTION

Les éléments de la problématique d'insertion et de réinsertion des jeunes telles qu'indiqués dans la Politique Nationale de l'Emploi 2014-2018, les perspectives d'évolution à moyen et long terme du marché du travail ainsi que les enjeux et défis que représentent ces différentes situations sont à l'origine de la vision du Sénégal de demain telle qu'indiquée ci-après en matière d'emploi, de chômage et de sous-emploi. La vision ainsi construite s'appuie plus spécialement sur les nouvelles opportunités attendues de la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes de croissance et de développement économiques du pays, qu'il appartiendra aux acteurs impliqués de concrétiser par la création d'emplois modernes en nombre massif (Cf. Encadré 1 ci-après sur ce concept).

Encadré 02 : Le concept d'« emploi moderne »

La plupart des programmes publics de création directe d'emplois pour les jeunes mis en œuvre au Sénégal ont conduit à des emplois dont la quasi-totalité ont aujourd'hui disparu, en dépit des montants financiers importants investis par le Gouvernement. Cette situation est la conséquence directe des objectifs qu'il s'est fixés et de la démarche de mise en œuvre qui a été adoptée, celle-ci étant essentiellement fondée sur un traitement social de l'emploi.

Le Plan d'Action Opérationnel définit l'emploi comme une réalité économique, car résultant directement de la création d'une activité elle-même de nature économique et caractérisé par quatre éléments de définition. Ainsi, au sens du présent PAO, un emploi doit être à la fois :

- **productif**, c'est-à-dire conduire à la production de biens et services marchands ou utiles à la collectivité ;
- **rémunérateur**, autrement dit en mesure de procurer à celui qui l'occupe un revenu conséquent, la référence minimale étant le niveau du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti ;
- **durable**, en termes de durée journalière moyenne de travail et de temps de travail, douze (12) mois constituant le minimum (soit le temps de travail ouvrant droit au congé annuel ordinaire) ;
- **déclaré**, donc enregistré par les services publics compétents et, par voie de conséquence, déclaré aux services fiscaux et aux institutions de sécurité sociale.

Sur les bases indiquées ci-dessus, la vision stratégique qui fonde le Plan d'Action Opérationnel pour l'Emploi des Jeunes est la suivante : « **un Sénégal progressivement installé dans une économie en croissance forte et socialement équilibrée et ayant réussi à stopper l'accroissement du chômage total, du sous-emploi et du chômage déguisé des jeunes à l'horizon 2018** ».

A cette date, le Sénégal devra avoir créé un nombre suffisant d'emplois modernes pour les jeunes, de façon à résorber progressivement les variations annuelles du stock de jeunes demandeurs d'emploi qui se présentent annuellement sur le marché du travail (200.000 actifs environ en moyenne annuelle, entre 2014 et 2018). Il convient d'indiquer que, sur la base d'un rythme de création d'emplois par le secteur moderne estimé entre 30.000 et 50.000 emplois (selon les sources), le stock de demandeurs d'emplois devrait se situer à plus d'un million en 2013 (moyennant les réserves d'usage). Cette vision, qui est en totale conformité avec celle de la PNE 2014-2018, postule que la majorité des jeunes Sénégalais seront à des niveaux d'instruction relativement élevés et justifieront surtout de capacités techniques et professionnelles à la hauteur des exigences d'un marché du travail favorisant l'égalité des chances d'accès des différentes catégories de jeunes aux opportunités offertes, notamment en matière de genre et envers les autres groupes vulnérables.

Dans cet ordre d'idée, il est attendu que les relations structurelles entre les jeunes sortant des systèmes publics et privés d'éducation, d'enseignement technique et de formation professionnelle soient en meilleure adéquation quantitative et qualitative avec les emplois offerts par les structures publiques et privées créatrices d'emploi dans leurs composantes. Une telle perspective est, en effet, la seule à même de promouvoir, de façon substantielle, l'insertion et/ou la réinsertion efficaces et efficientes des jeunes dans l'économie nationale (Cf. encadré ci-après) et, par voie de conséquence, dans la société dont ils représentent l'avenir mais également, de plus en plus, le présent.

Encadre 03 : Qu'est-ce qu'un « emploi-jeune » ?

La définition de l'emploi-jeune répond à la nécessité pour les acteurs, en particulier pour l'Etat, d'apporter des solutions spécifiques aux grandes difficultés que rencontre cette catégorie de demandeurs d'emploi pour s'insérer dans l'économie nationale de façon efficace et durable à des emplois correspondant à leurs compétences professionnelles. En effet, les réalités du marché du travail ne leur sont pas « objectivement » favorables, les jeunes étant très souvent considérés comme ne remplissant qu'imparfaitement, sinon pas du tout, les exigences fixées par les offreurs d'emploi.

Cette constatation vaut essentiellement pour les secteurs modernes de l'économie, qui sont confrontés soit à des contraintes de productivité immédiate sur les emplois offerts, soit à des obligations réglementaires, soit aux deux en même temps. Le Plan d'Action Opérationnel étant dédié aux jeunes demandeurs d'emploi, il convient de s'assurer que les emplois devant être créés ne se fermeront pas, pour des raisons plus ou moins objectives, à cette catégorie de personnes.

Il convient d'indiquer qu'un emploi moderne (au sens de la nouvelle Politique Nationale de l'Emploi) ne peut pas être réservé à un jeune, dans la mesure où la réglementation du travail n'admet pas de distinction sur la base de l'âge du titulaire de l'emploi, dès lors que cet âge est au moins égal au minimum légal. Par voie de conséquence, il ne peut pas être envisagé une mesure de discrimination basée sur l'âge, en l'occurrence sur un âge maximal, pour accorder aux jeunes l'exclusivité des emplois créés dans le cadre de la mise en œuvre de programmes et projets de développement. Et ceci vaut même dans le cas où il s'agit de la volonté clairement exprimée par leurs promoteurs. Cette contrainte légale rend ainsi inopérante toute tentative de définir l'emploi-jeune « en positif ».

Il est en revanche possible de le définir « en négatif », en considérant les justifications qui sont toujours fournies par les employeurs pour exclure les jeunes de l'accès direct aux emplois qu'ils offrent sur le marché du travail, celle qui est à la fois la plus importante et la plus fréquente étant le manque d'expérience professionnelle, y compris la méconnaissance des réalités du monde du travail.

Sous ce rapport, *l'« emploi jeune » est défini comme un emploi n'exigeant pas nécessairement une expérience professionnelle préalable ou dont l'exigence d'expérience peut être comblée avec une présence du demandeur d'emploi de quelques semaines, sinon de quelques jours au sein de la structure d'emploi.* Autrement dit, n'importe quel jeune satisfaisant aux critères non liés à l'âge peut postuler sans être désavantagé de façon rédhitoire par rapport à une personne « non jeune » du point de vue du PAO/EJ.

De ce point de vue, les stratégies tournées vers l'apprentissage en entreprise et la formation de pré-emploi, considérées comme des sas entre l'éducation et l'entrée dans la vie active contribuent à faciliter l'insertion des jeunes demandeurs d'emploi en optimisant leurs chances d'entrer dans la vie active en bénéficiant de systèmes permettant de compenser, aux yeux des employeurs, le déficit d'expérience dont pâtissent ces débutants.

La mise en œuvre des nouvelles stratégies de développement déjà engagées ou programmées par le Gouvernement permettra au Sénégal d'améliorer suffisamment la situation en matière d'emploi des jeunes, avec des taux de chômage plus comparables à ceux de certains pays développés et nettement en-dessous de ceux constatés actuellement sur le marché du travail sénégalais.

II.1.2.- PRINCIPES D'ELABORATION ET FONDEMENTS DU PLAN D'ACTION

II.1.2.1.- PRINCIPES DIRECTEURS

Toutes les interventions conduites par le Gouvernement du Sénégal en matière de développement économique et social se sont soumises, depuis maintenant plus d'une décennie, au respect d'un certain nombre de principes de base devenus plus ou moins intangibles et qui ont, en conséquence, prévalu lors de leur élaboration. Il en est de même des principes d'élaboration du Plan d'Action Opérationnel pour l'Emploi des Jeunes, d'autant que ce dernier implique des acteurs de toutes catégories et origines directement concernés par les résultats escomptés. Cette situation particulière rend le processus difficile à gérer, et encore plus à conduire avec succès. De ce point de vue, les difficultés rencontrées depuis 2000 pour l'opérationnalisation des stratégies de promotion de l'emploi mises en place au Sénégal donnent des enseignements quant aux méthodes et règles à adopter pour le présent Plan d'action, avec pour objectif d'optimiser ses chances de se traduire par un haut niveau de réalisation. En conséquence, le PAO/EJ 2014-2018 est élaboré dans le respect des principes directeurs suivants, en conformité avec ceux du PSE et de la PNE :

- le **leadership**, aux termes duquel le Président de la République s'engage à porter lui-même le PAOEJ partout où besoin sera et lui garantira les moyens de tous ordres nécessaires pour assurer son pilotage efficace et efficient, la réalisation des projets planifiés ainsi que la sanctuarisation nécessaire des objectifs qu'il s'est fixés ;
- l'**appropriation**, indiquant que l'ensemble des acteurs majeurs concernés par l'emploi et le chômage des jeunes se reconnaissent dans le PAOEJ et le considèrent comme leur document de référence en la matière ;
- la **participation**, qui s'est traduite par la consultation d'un très grand nombre d'acteurs majeurs (ministères, structures publiques ou parapubliques autonomes, organisations patronales, groupements professionnels traditionnels, collectivités locales, associations de jeunes demandeurs d'emploi, autres organisations de la société civile,...) qui ont été impliqués dans la réflexion, à travers une trentaine de focus groups ;
- le **partenariat**, dont la mise en œuvre s'est faite sous la forme d'un appel systématique à propositions de programmes et projets de promotion et/ou de création d'emploi en direction de l'ensemble des secteurs de l'économie et du social et qui s'est concrétisé par un nombre non négligeable de propositions en provenance d'acteurs divers ;
- la **pertinence**, par l'exclusivité accordée à l'orientation strictement économique du PAO/EJ, de façon à lui donner les moyens de répondre avec efficacité et efficience aux enjeux et défis actuels et à moyen terme en matière de chômage et d'emploi des jeunes Sénégalais ;
- la **subsidiarité**, en vertu de laquelle les acteurs ont limité leurs propositions de programmes et projets dans les secteurs, sous-secteurs ou domaines d'intervention pour lesquels ils justifient des meilleurs niveaux d'expertise, d'expérience et/ou d'engagement ;
- l'**inclusion**, qui signifie en substance qu'aucune catégorie de Sénégalais et d'institutions majeures n'est exclue du bénéfice attendu de la mise en œuvre du PAOEJ, aussi bien sur le plan sectoriel (les secteurs, entreprises et activités modernes autant que les non modernes) qu'en ce qui concerne les différents territoires du pays (les zones urbaines autant que les zones périurbaines et rurales) ;

- le **respect des droits humains (y compris les normes de genre)**, par lequel la mise en œuvre du PAOEJ se fera en accordant aux droits des personnes défavorisées en raison de leur sexe (les jeunes femmes) ou de leur handicap une attention spécifique en mesure de permettre aux personnes concernées de tirer tout le bénéfice qu'elles attendent des actions planifiées ;
- la **cohérence**, par l'intégration des différents éléments stratégiques du PAO/EJ dans les politiques, stratégies et grands programmes publics de développement économique et social ;
- la **synergie**, dans la mesure où le PAOEJ tient compte des possibilités de travail en commun des différentes catégories d'acteurs qui ont été invitées à mutualiser leurs contributions dans le cadre des focus groups cités ci-dessus.

II.1.2.2.- FONDEMENTS ECONOMIQUES DU PLAN D'ACTION

Ces fondements sont les mêmes que ceux de la Politique Nationale de l'Emploi 2014-2018, à savoir que :

- l'emploi est l'un des facteurs essentiels de la croissance économique ;
- l'emploi constitue le vecteur principal de lutte active contre la pauvreté ;
- l'emploi représente une base fondamentale pour la construction d'une classe moyenne, la transformation des structures sociales et le développement économique ;
- l'entreprise représente, dans cette perspective, le moteur principal de la création d'emplois productifs, rémunérateurs, durables et déclarés

II.2.- OBJECTIFS, RESULTATS ET IMPACTS DU PLAN D'ACTION

II.2.1.- OBJECTIFS GLOBAUX

Ils sont fixés comme suit, sur la période 2014-2018 définie pour la réalisation du Plan d'Action.

II.2.1.1.- OBJECTIFS MACROECONOMIQUES

En conformité avec les piliers « Territorialisation des activités productives » et « Développement du capital humain » du Plan Sénégal Emergent dans lesquels il s'inscrit, le Projet contribue à la réalisation des objectifs macroéconomiques suivants :

- (i) l'accélération de la croissance économique, avec une forte intégration dans les stratégies et programmes du Plan Sénégal Emergent ;
- (ii) la mise en œuvre des politiques sectorielles, en particulier dans les secteurs de production de biens et services marchands ;
- (iii) l'amélioration de la productivité, notamment celle du facteur travail ;
- (iv) le développement équilibré des régions du pays, sur la base de leurs opportunités économiques ;
- (v) la transformation économique de l'ensemble du pays, grâce à la mobilisation des jeunes Sénégalais sur des programmes et projets créateurs de valeur ajoutée.

II.2.1.2.- OBJECTIFS SECTORIELS, ZONES D'INTERVENTION ET POPULATION CIBLE

Sur ce plan, le Plan d'Action vise, pour tous les secteurs, régions, catégories socioprofessionnelles et groupes sociodémographiques concernés :

- (i) la création massive d'emplois dans l'économie nationale, spécialement en faveur des jeunes ;

- (ii) le développement du secteur privé, notamment celui des PME nationales en mesure de faciliter l'insertion des jeunes.

Le Plan d'Action Opérationnel pour l'Emploi des Jeunes intervient sur **toute l'étendue du Sénégal** (régions, communes et communautés rurales).

Sont ciblées **toutes les catégories de personnes** des deux sexes âgées de **18 à 40 ans**, quelles soient en zone urbaine, périurbaine ou rurale, valides ou handicapées, diplômées ou non.

II.2.2.- RESULTATS ATTENDUS

Dans le prolongement des objectifs globaux indiqués ci-dessus et en conformité avec les stratégies définies à ce titre, le Projet poursuit la réalisation des **cinq (05) résultats spécifiques** déclinés ci-après qui doivent aboutir à la **création d'un nombre massif d'emplois** productifs, rémunérateurs et durables **en faveur des Sénégalais âgés de 18 à 40 ans** (compte non tenu des jeunes qui seront sous les mesures de formation prévues) :

- **Résultat 1** : Plusieurs dizaines de milliers de jeunes demandeurs d'emploi sont insérées dans les secteurs modernes de l'économie (privé, public et parapublic).
- **Résultat 2** : Plusieurs dizaines de milliers de jeunes demandeurs d'emploi sont insérées dans les grands programmes publics de construction d'infrastructures.
- **Résultat 3** : Plusieurs de milliers de jeunes demandeurs d'emploi sont insérées par le biais des programmes et projets de développement sectoriel.
- **Résultat 4** : L'employabilité de plusieurs dizaines de milliers de jeunes est renforcée, suite à la mise en œuvre d'actions et mesures de pré-insertion dans les entreprises³.
- **Résultat 5** : Plusieurs dizaines de milliers de jeunes demandeurs d'emploi sont insérées par le biais des programmes spécifiques de création d'emploi conduits par l'Administration publique de l'Emploi.

II.2.3.- IMPACTS ESCOMPTES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

II.2.3.1.- IMPACTS ECONOMIQUES ET SOCIAUX

Les impacts directs attendus de la mise en œuvre du projet sont les suivants :

1. Création massive d'emplois et de revenus substantiels et durables en faveur des jeunes ;
2. Réduction de la pauvreté dans le pays, en particulier pour les jeunes ;
3. Accélération de la croissance économique, en s'intégrant fortement dans la démarche définie dans le cadre du PSE ;
4. Création d'une masse critique de PME privées sénégalaises spécialisées dans la transformation industrielle des produits primaires et en mesure d'insérer les jeunes demandeurs d'emploi ;
5. Relance des politiques sectorielles, en particulier dans les secteurs de production ;
6. Amélioration de la productivité de l'économie, notamment celle du facteur travail ;

³ Cet effectif ne porte pas sur des insertions en emploi, mais sur des postes de pré-insertion.

7. Développement équilibré des régions du pays, sur la base de leurs opportunités économiques respectives ;
8. Mise à la disposition des jeunes femmes d'opportunités de travail, sur des bases égales avec les jeunes hommes en situation comparable ;
9. Réduction du déficit extérieur, grâce à la promotion des exportations de produits à haute valeur ajoutée et aux substitutions d'importations ;
10. Meilleure insertion des jeunes dans la société sénégalaise et renforcement des solidarités intergénérationnelles.

II.2.3.2.- IMPACTS FINANCIERS POUR L'ETAT ET POUR LES INSTITUTIONS SOCIALES

Il est escompté de la mise en œuvre du Projet « Programme National Emploi des Jeunes » un délai de récupération correspondant au plus à sa durée de réalisation, soit cinq (05) ans au maximum pour les financements consentis par l'Etat et ses démembrements.

Cette performance sera réalisée grâce à la génération de rentrées fiscales, parafiscales et sociales engendrées par l'emploi des jeunes dans les conditions définies par les lois et règlements en vigueur:

- impôts et taxes sur les activités économiques (à la charge des entreprises) nouvellement créées ;
- impôts sur les rémunérations et cotisations sociales (à la charge des employeurs), suite à l'emploi de personnels nouveaux ;
- impôts personnels et cotisations sociales sur les rémunérations versées aux personnels employés par les entreprises ou dans le cadre des activités économiques nouvellement créées ;
- taxes indirectes sur la consommation, à partir des revenus des entrepreneurs et de leurs personnels.

II.3.- STRATEGIE DE REALISATION DU PLAN D'ACTION OPERATIONNEL

II.3.1.- PROBLEMATIQUE OPERATIONNELLE, AXES STRATEGIQUES ET TYPOLOGIE DES ACTIONS

II.3.1.1.- PROBLEMATIQUE OPERATIONNELLE ET JUSTIFICATION DU PLAN D'ACTION

Il convient de rappeler que, par nature, toute activité économique productrice de biens ou de services est également réputée créatrice d'emplois en nombre et de qualité variables. Dans ces conditions, une action de promotion d'emploi ne peut mettre une création d'emploi à son compte que si elle est directement et à titre principal à l'origine d'un nouvel emploi, soit par sa création directe, soit par son développement qualitatif. A contrario, les emplois qui, sans l'intervention de l'action considérée, auraient été de toute façon générés sont considérés comme relevant du développement intrinsèque des activités économiques concernées.

En conséquence, le Plan d'Action opérationnel se positionne comme un ensemble d'**actions additionnelles ayant pour but**, sur la base des objectifs décrits plus haut, **d'augmenter le nombre des emplois modernes⁴ créés** dans le cadre des projets existants ou à créer dans les différents secteurs de l'économie, **par rapport à des situations de « non PAO ».**

⁴ Au sens de la Politique Nationale de l'Emploi 2014-2018, c'est-à-dire à la fois productifs, rémunérateurs, durables et déclarés.

Sous cette condition, le Plan d'action distingue deux (02) grandes catégories d'intervention :

1. les interventions pour la création directe d'emplois modernes, sous la forme d'activités nouvelles créées pour fournir des emplois aux jeunes ;
2. les interventions pour la création d'emplois modernes supplémentaires ou pour assurer l'amélioration quantitative et/ou qualitative d'emplois prévus, dans le cadre de la création ou du développement d'activités ayant d'autres objectifs sectoriels.

Il apparaît ainsi que la justification fondamentale du PAO « Emploi des Jeunes » réside dans le fait que les emplois modernes à offrir aux jeunes demandeurs d'emploi ne seront pas créés s'il n'est pas mis en œuvre dans toutes ses dimensions.

II.3.1.2.- AXES STRATEGIQUES DU PLAN D'ACTION OPERATIONNEL

En considération des éléments de problématique décrits ci-dessus et dans le but d'atteindre les résultats attendus, le Plan d'Action met en œuvre une stratégie comprenant cinq (05) axes convergents organisés autour d'une création massive d'emplois modernes pour les jeunes, sur des bases efficaces, efficientes, cohérentes et pertinentes par rapport au Plan Sénégal Emergent, la vision finale étant le développement intégré, inclusif et équilibré de l'économie sénégalaise. Ces axes visent tout ou partie des objectifs et résultats cités plus haut et sont présentés ci-après, avec les orientations qu'ils comportent :

- **Axe stratégique 1 : Promotion et Développement des capacités de création d'emplois-jeunes par les secteurs privé, public et parapublic**

Il s'agit principalement :

1. d'inciter très fortement le secteur moderne à prendre les initiatives nécessaires pour augmenter le nombre et la qualité des emplois offerts aux jeunes chômeurs ;
2. de promouvoir la création progressive d'une masse critique de moyennes et petites entreprises privées performantes créatrices à la fois de valeur pour l'économie nationale et d'emplois modernes pour les jeunes.

- **Axe stratégique 2 : Optimisation des créations d'emploi pour les jeunes dans les programmes et projets d'investissement public**

La démarche consiste, pour chaque programme ou projet d'investissement public, à :

1. faire l'état actuel des emplois à créer tel qu'indiqué dans son dossier d'étude de faisabilité ;
2. évaluer les options économiques et technologiques existantes ainsi que les choix opérés pour sa réalisation ;
3. proposer une nouvelle structure des emplois qu'il est susceptible de créer dans le strict respect de l'ensemble des contraintes d'efficacité et d'efficience fixées par ses promoteurs.

- **Axe stratégique 3 : Elaboration et mise en œuvre de programmes de développement sectoriel créateurs massifs d'emplois modernes pour les jeunes**

Les Administrations publiques sectorielles conçoivent et réalisent de nombreux programmes de développement à objectifs principalement sectoriels, mais dont les effets directs sont souvent très importants en matière d'emplois, ceux-ci pouvant être modernes ou non modernes. Il s'agit ici, concrètement :

1. de faire la revue des créations d'emplois envisagés dans le cadre des programmes sectoriels majeurs identifiés et/ou pré-étudiés par les ministères concernés, au titre du développement de leurs secteurs respectifs ;

2. d'examiner comment et à quelles conditions renforcer le contenu desdits programmes en emplois modernes susceptibles d'être occupés par les jeunes demandeurs d'emploi ;
3. d'évaluer quantitativement et qualitativement les emplois modernes susceptibles d'être ainsi proposés aux jeunes.

▪ **Axe stratégique 4 : Evaluation et Mise en œuvre de programmes de renforcement de l'employabilité des jeunes demandeurs d'emploi sur le marché du travail**

Il est ici question de développer les programmes d'enseignement et de formation mises en place par les structures spécialisées et par les entreprises, avec l'objectif de créer sinon de renforcer substantiellement les capacités techniques et professionnelles des jeunes demandeurs d'emploi et, ainsi, d'augmenter leurs chances d'obtenir des emplois dans les secteurs économiques modernes. Cet axe porte essentiellement sur :

1. l'évaluation détaillée des performances des systèmes d'enseignement général et technique (niveau secondaire), de formation professionnelle et d'enseignement supérieur, en termes de rendement externe ;
2. l'élaboration de programmes d'éducation plus en adéquation à court, moyen et long terme avec les besoins du marché du travail, sur le double plan quantitatif et qualitatif ;
3. la mise en œuvre des nouveaux programmes dans l'ensemble des systèmes de production de jeunes demandeurs d'emploi adressés au marché du travail.

▪ **Axe stratégique 5 : Actualisation et Renforcement des structures et systèmes publics de promotion spécifique de l'emploi des jeunes**

L'Administration publique de l'Emploi comprend, outre le Ministère chargé de l'Emploi qui en constitue la structure centrale, d'autres structures publiques techniques et/ou financières spécialisées dans l'insertion des jeunes. L'ensemble de cette Administration publique conçoit et réalise des programmes de promotion et des projets de création d'emploi, avec des niveaux inégaux de performance. I

Il est question dans cet axe :

1. de faire l'évaluation ex-post des différents programmes mis en œuvre ;
2. de proposer des axes de réforme institutionnelle, stratégique et opérationnelle de l'Administration publique de l'Emploi (entendue au sens large) pour améliorer les performances quantitatives et qualitatives en matière de promotion et de création d'emplois pour les jeunes ;
3. d'élaborer et de mettre en œuvre un programme intégré de renforcement des structures et systèmes publics mis en place par l'Administration publique de l'Emploi.

II.3.1.3.- TYPOLOGIE DES ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE

Les actions, essentiellement de type structurel, envisageables au titre du PAO sont réputées pouvoir s'appliquer, en tout ou partie, aux axes stratégiques d'intervention cités ci-dessus.

Celles qui sont considérées comme prioritaires, compte tenu des spécificités propres aux stratégies et plans d'action orientés sur la création d'emploi, sont les suivantes :

1. Financement de la création directe d'emplois-jeunes par les ministères et autres structures publiques.
2. Appui financier et fiscal à la création d'emplois-jeunes par les entreprises parapubliques et modernes privées.

3. Appui financier au renforcement des capacités et à l'insertion professionnelle des jeunes demandeurs d'emploi dans les entreprises et institutions publiques, privées et associatives.
4. Appui technique et financier à la modernisation des emplois existants pour promouvoir l'insertion des jeunes dans les entreprises des secteurs non modernes.
5. Appui technique à l'optimisation des créations d'emplois-jeunes dans les programmes structurants du Plan Sénégal Emergent.
6. Appui technique à l'optimisation des créations d'emplois-jeunes dans les autres projets d'investissement public.
7. Appui technique et financier à la création et au développement de moyennes entreprises créatrices d'emplois-jeunes.
8. Appui technique et financier à la création de petites entreprises par les jeunes demandeurs d'emploi.
9. Appui technique et financier à la création de micro-entreprises et d'entreprises individuelles par les jeunes demandeurs d'emploi.

Le PAO comprend ainsi des emplois dont la création est attendue de la mise en œuvre :

1. d'**actions et mesures structurelles au sens strict**, c'est-à-dire relevant d'une démarche d'intervention sur les structures de l'économie dans le but d'améliorer quantitativement et qualitativement leurs contenus en emplois pour les jeunes, ces projets pouvant être en direction des secteurs public, parapublic ou privé, y compris en direction des projets-phares du PSE considérés à part, en raison de l'importance de leurs coûts, de leurs effets sur l'économie et/ou des emplois attendus ;
2. de **projets structurels** par analogie, c'est-à-dire ceux qui portent sur des actions relevant du **Ministère chargé de la Jeunesse et de l'Emploi** dont l'objectif institutionnel unique est la création ou la promotion d'emploi pour les jeunes ;
3. d'**actions et mesures sectorielles** inscrites dans le Plan d'Action prioritaire du **Plan Sénégal Émergent** (les projets-phares exceptés) et dont la réalisation générera des emplois en grande quantité, l'intervention du PAOEJ étant orientée vers l'optimisation du nombre d'emplois susceptibles d'être offerts aux jeunes demandeurs d'emploi ;
4. de **projets sectoriels**, c'est-à-dire ceux dont la réalisation est prévue par les ministères de tutelle et autres structures dans des **secteurs ou sous-secteurs** qui sont, par nature, **grands créateurs d'emplois**, l'intervention du PAOEJ se limitant à l'estimation du nombre d'emplois productifs, rémunérateurs, durables et déclarés parmi le grand nombre d'emplois de tous types prévus par les promoteurs concernés.

Les problématiques particulières et les objectifs attendus pour les différents secteurs d'intervention du PAO « Emploi des Jeunes » déterminent les actions prévues au titre des composantes décrites ci-après.

II.3.2.- COMPOSANTES OPERATIONNELLES DU PLAN D'ACTION

Le Plan d'Action Opérationnel pour l'Emploi des Jeunes part de la double hypothèse qu'en raison de l'ampleur de ses objectifs, l'ensemble des secteurs, sous-secteurs et branches d'activité économique du pays doivent être investis mais que certains d'entre eux doivent faire l'objet d'investigations particulières dans la mesure où ils sont intrinsèquement créateurs massifs d'emplois.

Quatre (04) secteurs économiques d'importance particulière ont été identifiés comme présentant les meilleures opportunités en matière de création ou de promotion d'emplois modernes en grand nombre, notamment par la promotion des chaînes de valeur économique identifiées. Il s'agit :

- du **secteur agricole** (agriculture, élevage et pêche) ;
- du **secteur de l'environnement** (emplois verts) ;
- de l'**économie numérique** (technologies de l'information et de la communication, téléservices, télécommunications,...) ;
- de l'**économie informelle**, notamment la confection, la mécanique automobile, la menuiserie-ébénisterie et les cuirs et peaux.

Il convient cependant de considérer que les secteurs économiques modernes seront également mis à contribution, à savoir le **secteur moderne privé**, le **secteurs public et parapublic** dans leurs démembrements centraux, déconcentrés, autonomes et décentralisés ainsi que l'**inter-secteur « Emploi et Jeunesse »**, au titre des opérations spécifiques qu'il est appelé à prendre en matière de promotion de l'emploi des jeunes. .

Le Plan d'Action comprend enfin une composante regroupant les autres secteurs (transport, industries culturelles, sports,...) qui concourent à la réalisation des objectifs fixés.

II.4.- MODALITES D'EVALUATION DES CREATIONS D'EMPLOIS POUR LES JEUNES

II.4.1.- JUSTIFICATION DE L'EVALUATION

L'évaluation empirique des projets de développement a pour but de traduire en emplois modernes les potentialités de création et/ou de promotion d'emplois existant dans les secteurs identifiés à ce titre par le Plan d'Action.

Le système économique sénégalais se caractérise, en dépit de ses difficultés structurelles qui durent depuis de nombreuses années, par l'existence d'importantes opportunités de réalisation d'activités créatrices de revenus généralement sous-exploitées sinon non exploitées du tout. Cette constatation est largement partagée par les acteurs intervenant dans les différents secteurs économiques et sociaux qui considèrent, dans leur grande majorité, que les efforts nécessaires à l'exploitation de ces opportunités économiques portent moins sur leur identification que sur le financement de leur exploitation.

Les créations d'emplois liées à l'exploitation de ces opportunités sont, sur le plan quantitatif, à leur échelle, celle-ci étant à la fois très importante en volume, très diversifiée en termes de métiers et assez bien distribuée sur le plan géographique. Une observation fondamentale reste cependant à relever, à savoir, la qualité très inégale des emplois générés ou susceptibles d'être générés par les activités économiques résultant ou pouvant résulter de l'exploitation rationnelle des capacités de développement des secteurs, sous-secteurs et branches d'activités jugés porteurs, notamment en matière de création de valeur ajoutée. Les quatre critères de définition des emplois modernes sont, en effet, inégalement remplis dans la plupart des cas, en raison des niveaux de développement inégaux des secteurs, sous-secteurs et branches d'intervention des programmes et projets, même quand il s'agit des plus porteurs d'entre eux. Ces différences de niveau se constatent :

- en premier lieu sur le plan de la productivité individuelle du travail pour les emplois visés ;
- en deuxième lieu sur les rémunérations susceptibles d'être versées à leurs occupants ;

- en troisième lieu sur la durée des dits emplois, qu'elle soit exprimée sur une base journalière, hebdomadaire, mensuelle ou annuelle ;
- en quatrième lieu sur leur visibilité fiscale et sociale pour les organismes publics compétents à cet égard.

Il s'ensuit la nécessité de procéder à une appréciation quantitative des emplois attendus de la mise en œuvre des activités potentiellement créatrices de valeur ajoutée et d'emplois modernes au sens de la nouvelle Politique Nationale de l'Emploi, l'objectif général poursuivi restant la transformation progressive des économies sectorielles et la construction d'une croissance économique rapide devant conduire le pays vers l'émergence.

II.4.2.- APPROCHE PAR LES PROMOTEURS D'INITIATIVES CREATRICES D'EMPLOI

Dans chacun des secteurs visés par le Plan d'Action, une identification des structures porteuses d'initiatives capables de réaliser les potentialités économiques desdits secteurs est nécessaire, par le fait que celles-ci sont considérées à la fois comme les mieux informées et comme les plus aptes à cet égard.

Sur la base des composantes identifiées ci-dessus, les principaux promoteurs potentiels du Plan d'Action sont les suivants :

- **l'Etat employeur** (ministères et autres structures publiques et parapubliques) ;
- **les entreprises privées à fort potentiel** (grandes, moyennes et petites entreprises) ;
- **les micro et très petites entreprises privées** (dont les auto-entrepreneurs) ;
- **les collectivités locales** (régions et communes) ;
- **les organisations professionnelles** (syndicats patronaux, chambres consulaires, groupements d'intérêt économique, centrales syndicales, coopératives,...) ;
- **les organisations de la société civile** (organisations non gouvernementales, associations, groupements à caractère non économique,...) ;
- **l'Etat promoteur**, en appui aux actions de création d'emploi des autres acteurs.

La plupart des catégories de promoteurs citées ci-dessus disposent d'expériences souvent très concluantes en matière de promotion de l'emploi, qu'elles ont souvent développées au contact de partenaires internationaux ou étrangers. Les bonnes pratiques dans ce domaine sont ainsi beaucoup plus fréquentes qu'on ne le croit généralement, même si certaines d'entre elles pâtissent d'une communication insuffisante.

II.4.3.- APPROCHE PAR LES PROJETS / PROGRAMMES

La problématique décrite plus haut en justification du Plan d'Action Opérationnel fonde à distinguer deux types de projets et programmes à y inscrire :

- d'une part, les projets de l'Administration publique de l'Emploi et les éventuels autres projets « orientés emploi », qui sont estampillés « **projets et programmes propres** » au PAO ;
- d'autre part, les projets de promotion de l'emploi sur des projets de développement sectoriel, qui sont considérés comme des « **projets et programmes de référence-supports** » du PAO.

Dans la plupart des secteurs, les structures proposant des initiatives de création massive d'emplois ne sont pas encore arrivées à les documenter avec suffisamment de précisions pour pouvoir fonder une décision économiquement objective. De fait, les situations sont très hétérogènes, les initiatives intéressantes se présentant sous des formes diverses :

- de simples idées de projet plus ou moins précises, rendant essentiellement d'une volonté et d'un engagement basés sur la conviction des acteurs quant à l'existence de potentialités de création d'emplois réelles mais insuffisamment exploitées ;
- des esquisses de projet relativement bien structurées et faisant l'objet, éventuellement, de notes explicatives ;
- des pré-études de projet plus détaillées portant sur les aspects essentiels au point de vue des objectifs des promoteurs ;
- des études complètes de faisabilité de projets, notamment sur les plans commerciaux, techniques, financiers et économiques, et généralement en attente de financement.

Pour tous ces cas de figure, l'approche d'opérationnalisation du Plan d'Action consiste à arriver à disposer d'un ensemble cohérent de projets de promotion et/ou de création d'emplois modernes « bancables » pour l'Etat et pour ses partenaires techniques et financiers.

II.4.4.- DETERMINATION DES EMPLOIS MODERNES ATTENDUS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION OPERATIONNEL

II.4.4.1- PROBLEMATIQUE DE LA DETERMINATION DES OBJECTIFS DE CREATION D'EMPLOIS MODERNES EN FAVEUR DES JEUNES

Cet exercice, par ailleurs indispensable pour un instrument opérationnel de politique publique, est tout à fait particulier, en raison des difficultés techniques qu'il comporte, dans un pays comme le Sénégal qui ne dispose d'aucune expérience probante dans le domaine des stratégies opérationnelles de création d'emplois. Il convient de rappeler, à cet égard, qu'il s'agit d'évaluer les capacités, opportunités ou possibilités de création d'emplois modernes dans l'économie nationale, dans le but de déterminer des objectifs de création d'emplois-jeunes réalistes et atteignables à moyen terme par le Gouvernement, avec la contribution de l'ensemble des acteurs publics et privés concernés. L'exercice doit être réalisé dans les quantités qui se comptent en plusieurs centaines de milliers et dans tous secteurs, sous-secteurs et branches d'activité économiques éligibles à cet objectif national, conformément aux engagements déjà pris par le Gouvernement. Cette contrainte supplémentaire s'applique à toute méthode d'évaluation envisageable.

De fait, deux grandes méthodes sont appliquées en pareille circonstance : la **méthode économétrique** et la **méthode des comparaisons internationales** :

- La première méthode est théoriquement « très élégante » et est en mesure d'aboutir à des résultats suffisamment réalistes pour servir de cadre d'objectifs à un plan d'action opérationnel. Pour être applicable avec efficacité, elle exige cependant un système d'information détaillé, bien structuré et disposant de données très fiables et complètes sur de très longues périodes pour chacun des paramètres, constantes et variables entrant dans les calculs.

En dépit des importants acquis obtenus par l'ANSD et la DPEE, au terme de gros efforts déployés depuis plusieurs années en matière de définition de concepts pertinents, de collecte et d'analyse de données et de travaux statistiques, il est actuellement reconnu que le Sénégal n'est pas encore en mesure de donner foi à des travaux de modélisation économétrique pour asseoir une stratégie opérationnelle de promotion de l'emploi, même pour le seul secteur moderne de l'économie.

- La seconde méthode peut permettre de disposer assez rapidement d'éléments chiffrés théoriquement utilisables pour conduire l'exercice. Elle pêche cependant sur plusieurs points, notamment :
 - le caractère très spécifique de l'économie sénégalaise qui, malgré quelques apparences, est structurée suivant une logique qui lui est propre et qui est le résultat de plusieurs décennies d'évolution ;
 - les différences dans les influences historiques extérieures, qui n'ont jamais été rigoureusement identiques entre le Sénégal et tout autre pays dans le Monde, même à démographie et PIB par tête comparables ;
 - la non répétition des histoires économiques à l'identique, en particulier s'agissant des pays asiatiques ou latino-américains qui ont bénéficié de circonstances tout à fait particulières dues à la concurrence politique exacerbée entre grandes puissances.

Il apparaît ainsi que les deux méthodes classiques habituellement utilisées en pareil cas sont disqualifiées, pour les raisons exposées ci-dessus. C'est ce qui a conduit à définir une méthode, à savoir l'**évaluation empirique**, qui est plus pratique et plus en conformité, à la fois, avec la faiblesse du système statistique national en matière d'emploi et avec les particularités structurelles de l'économie sénégalaise.

II.4.4.2- DEROULEMENT DE LA PROCEDURE ET RESULTATS DE L'EVALUATION EMPIRIQUE

La procédure d'évaluation empirique des créations d'emplois modernes attendues de la réalisation des programmes et projets au titre du PAO comprend cinq (05) étapes :

⇒ Etape 1 : Identification des **potentiels totaux** en matière de création d'emplois (toutes catégories confondues) :

Toutes les initiatives proposées par les acteurs porteurs d'initiatives comme pouvant engendrer des emplois et autres activités génératrices de revenus sont recensées et compilées, avec les données de base pour apprécier leur contribution potentielle à la réalisation de l'objectif fixé. A ce stade, ces initiatives déclarées sont donc éligibles, sous réserve d'investigations complémentaires le cas échéant, dans le but d'estimer notamment la structure de l'ensemble des emplois annoncés répartis par niveau d'éducation/formation/qualification, par type et par niveau de rémunération escomptés. Cette évaluation est dite empirique en raison du fait qu'elle est basée sur la collecte des propositions de projets faites par les institutions et autres acteurs.

⇒ Etape 2 : Détermination des **potentiels spécifiques** en matière de création d'emplois modernes :

Sur la base des potentiels identifiés au titre des propositions de projets des acteurs au terme de l'étape 1, un coefficient de modernité estimé par avis d'expert est appliqué au nombre d'emplois associé à la réalisation de chacun des projets retenus, autrement dit ceux dont le potentiel de création d'emplois aura été reconnu comme suffisamment significatif et pertinent pour entrer dans le champ d'intervention du PAO.

Ainsi, les potentialités validées des projets relevant des secteurs modernes privé, public et parapublic bénéficient par définition du coefficient 1, dans la mesure où les emplois créés dans ces secteurs sont réputés modernes. A contrario, les potentiels d'emplois annoncés au titre de la réalisation des projets relevant des secteurs de l'économie informelle et de l'économie rurale traditionnelle sont associés à des coefficients de modernité inférieurs à 1 (*hypothèses fixées en considérant la « qualité » économique et technique des projets*), pour des raisons inverses de celles ci-dessus.

A ce stade, les potentialités identifiées se transforment en potentiels d'emplois modernes des projets inscrits dans le Plan d'Action (Cf. Encadré ci-après sur la place réservée aux emplois non modernes (ou traditionnels ou informels).

Encadré 04 :

**Les emplois non modernes dans la dynamique
du Plan d'Action Opérationnel pour l'Emploi des Jeunes**

L'option pour la modernité des emplois à créer comme objectif qualitatif est la principale caractéristique du PAO, celle qui la distingue des stratégies, plans et programmes conduits au Sénégal depuis le début des années 80. La plupart de ceux-ci sont basés sur des objectifs relativement élevés en considération des financements prévus, ce qui s'explique précisément par le fait que les emplois prévus sont de qualité globalement comparable à celle des emplois dans les secteurs d'intervention concernés, c'est-à-dire peu productifs, mal rémunérés, assez précaires et non déclarés aux institutions compétentes.

Certes, ces caractéristiques d'informalité administrative et juridique leur valent leurs faibles coûts individuels par emploi créé, mais elles expliquent également leur faible utilité économique (notamment en termes de contribution à la valeur ajoutée et à la croissance économique), exception faite des revenus distribués de façon très ponctuelle aux bénéficiaires de ces interventions. La rupture qu'opère le PAO en s'orientant vers la création d'emplois à la fois très productifs, bien rémunérés, aussi durables que possibles et fiscalisés sur le double plan économique (impôts et taxes) et social (sécurité sociale) se justifie en conséquence par la nécessité de renforcer l'efficacité, l'efficience, la pertinence et la cohérence de ses programmes et projets par rapport aux objectifs de transformation de l'économie et de la construction de l'émergence du pays qui sont ceux du PSE.

Pour autant, le PAO « Emploi des jeunes » n'ignore pas l'utilité sociale mais également économique des emplois non modernes (ou traditionnels ou informels) créés par les programmes et projets qu'il développe. Cette catégorie d'emplois se comptent, en effet, par centaines de milliers dans les propositions des promoteurs déclarés, qu'ils soient publics (les ministères, agences d'exécution, étaglisements publics, collectivités locales,...), privés (les organisations de producteurs ruraux ou périurbains principalement) ou associatifs (les centrales syndicales, groupements de jeunes, organisations non gouvernementales,...).

De fait, il est évident que la mise en œuvre du PAO aura des effets d'entraînement très directs sur l'environnement économique et social de ses programmes et projets, notamment par l'amélioration des niveaux de rentabilité financière et la promotion d'activités productrices de biens et services informels (donc non modernes) dans de très nombreuses branches d'activités et au bénéfice des micro-entrepreneurs, entrepreneurs individuels et travailleurs concernés. Les effets induits et indirects ainsi engendrés doivent naturellement être préservés, dans la meilleure façon d'y arriver étant de garantir la permanence des emplois modernes créés par le PAO, autrement dit sa réussite durable. Il est à préciser que ces emplois non modernes ne sont pas comptabilisés dans les objectifs du PAO.

⇒ **Etape 3 : Evaluation des objectifs prévisionnels de création d'emplois modernes :**

Une fois les objectifs quantifiés pour chacun des projets inscrits, une revue critique détaillée est effectuée, si possible de concert avec les experts sectoriels des institutions et acteurs à l'origine des propositions ayant été acceptées. Le but est de mieux clarifier, justifier et approfondir les aspects commerciaux (de marché), techniques, financiers, économiques, sociaux, environnementaux, de genre, etc... desdits projets⁵.

⁵ Il s'agit, pour les projets dont la faisabilité est démontrée, de procéder à une étude d'exécution.

Cette étape peut également aboutir à la réévaluation du coefficient de modernité estimé au cours de l'étape précédente, si telle est la conclusion de la revue critique d'un projet considéré. Les résultats finals ainsi obtenus tiennent alors lieu d'engagements de création d'emplois modernes sur la base desquels les actions de promotion et d'appui du PAO « Emploi des Jeunes » sont définies. Ils conduisent également à la sélection définitive des « projets propres » et des « projets sectoriels de référence » lui servant de supports.

⇒ **Etape 4 : Détermination du nombre total d'emplois modernes en faveur des jeunes**

Le total des emplois modernes créés est représenté par la somme des engagements de création d'emplois obtenue au terme de l'étape 3, avec une répartition par année (sur la période 2014-2018) et par grand groupe de qualifications. Les emplois ainsi identifiés et quantifiés s'adressent cependant, à ce stade, à l'ensemble des demandeurs d'emploi de nationalité sénégalaise, sauf cas rares (les insertions dans le cadre de la CNPE, par exemple). Les lois en vigueur en la matière n'établissent pas en effet, s'agissant de recrutement de travailleurs, de distinction basée sur l'âge des postulants, la non prise en compte de cette contrainte légale exposant inutilement à des sanctions pénales en cas de manquements. Cette situation est contournée par le PAO par l'estimation, pour chacun des projets qui y sont inscrits, de la part des emplois prévus (entre 80 et 100%) et auxquels des Sénégalais contraints par les conditions d'âge fixées pourront « raisonnablement » accéder.

⇒ **Etape 5 : Evaluation des coûts de réalisation des emplois dans les projets inscrits au PAO**

Cette question concerne à la fois les « projets propres » au PAO et les « projets de référence-supports » du PAO à partir desquels ses actions de modernisation des emplois sont développées. Elle est particulièrement importante pour ces derniers, dans la mesure où la plupart des projets proposés par les acteurs sont financièrement évalués sur des bases minimalistes. Cette situation trouve une explication dans les caractéristiques des emplois dont la création est envisagée, la référence à cet égard étant très souvent les types d'emplois existants dans les secteurs concernés. Une seconde explication est liée à une tendance « naturelle » des responsables des projets à la sous-évaluation des coûts de ceux-ci, dans l'espoir d'augmenter leurs chances de trouver un financement.

Dans le cas présent où l'objectif est de créer ou de promouvoir des emplois modernes, il est impératif que les coûts indiqués soient en conformité avec les réalités des secteurs, et plus encore des branches d'activité économique, dans lesquels les projets concernés doivent être réalisés. La procédure proposée pour le PAO pour l'évaluation des coûts de création des emplois se base ainsi sur des coûts moyens de création d'un emploi calculés sur les bases économiques empiriques validées par les expériences concrètes des investisseurs les plus récents. L'hypothèse centrale est que tout emploi créé est la conséquence directe d'un investissement financier qui détermine son coût à travers la valeur ajoutée du fait des activités de production de bien et services réalisées à ce titre.

Il s'ensuit des considérations ci-dessus que le coût moyen de création d'un emploi moderne, au sens de la PNE 2014-2018, est donné par la formule suivante, pour une branche économique donnée :

$$CME = (SMIG \times 1,5 \times 1,3) \times \frac{VAE}{MSE} \times \frac{IVAE}{VAE} = (SMIG \times 2) \frac{IVAE}{MSE}$$

Où :

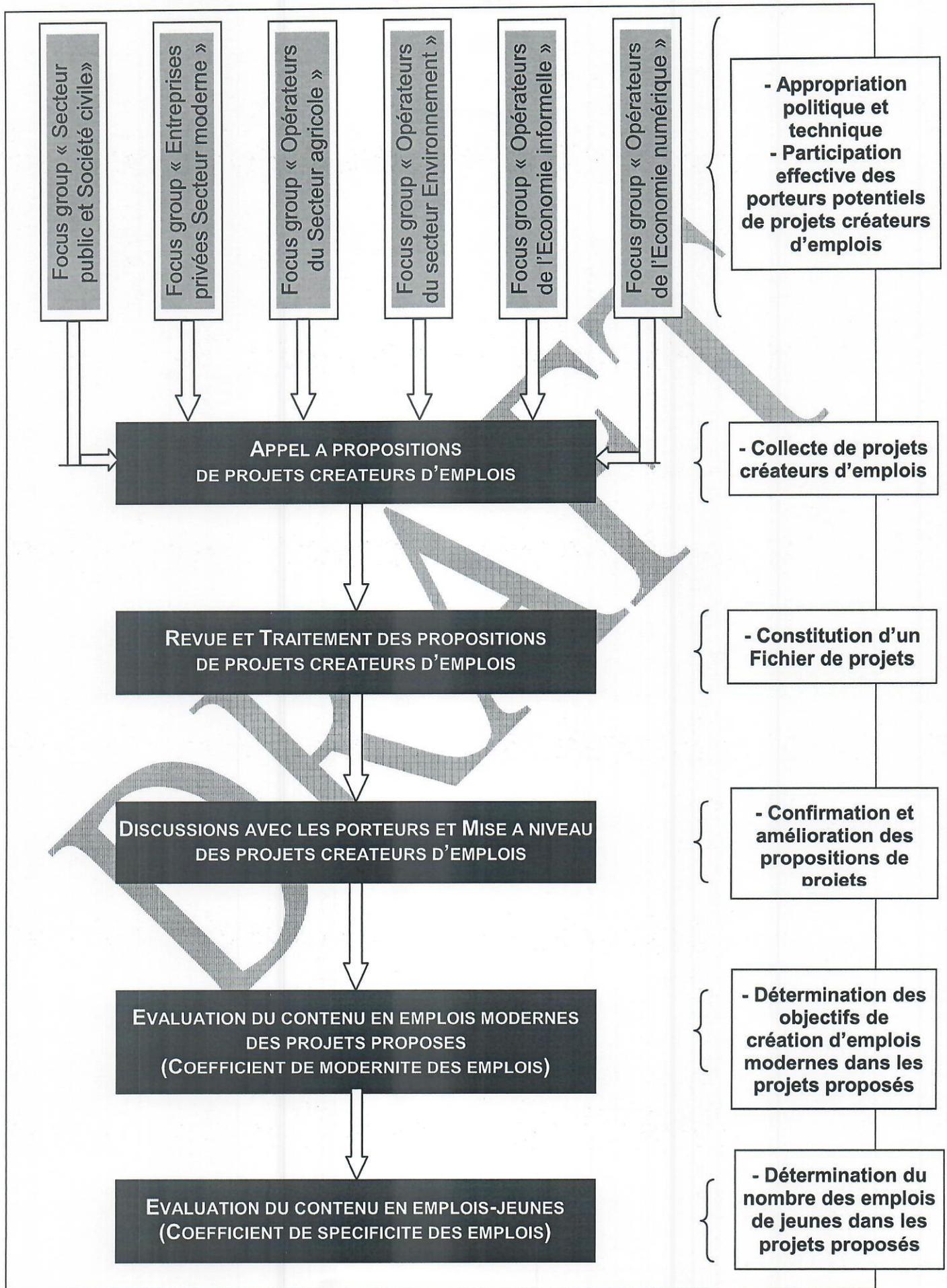
CME	=	Coût moyen d'un emploi moderne
SMIG	=	Salaire minimum interprofessionnel garanti
MSE	=	Masse salariale associée à l'emploi (charges de personnel)
VAE	=	Valeur ajoutée des activités économiques (moyenne sur plusieurs années)
IVAE	=	Investissement des branches d'activité créatrices de la VAE (moyenne sur plusieurs années)
VAE/MSE	=	Inverse de la part de la masse salariale sur la valeur ajoutée
IVAE/VAE	=	Coefficient de capital

C'est cette méthode de calcul économique empirique qui est utilisée pour le costing des projets éligibles au PAO, à partir du nombre d'emplois modernes que leur réalisation permettra de créer. Les valeurs devant servir au calcul des coûts des projets dans les différentes branches d'activité concernées seront tirées des dernières données statistiques disponibles auprès de l'ANSD, notamment celles de la Base de données CUCI (Cf. Annexe 1).

- ⇒ L'application du multiplicateur **1,5** traduit l'hypothèse d'un salaire moyen supérieur de 50% au salaire minimum.
- ⇒ Celle du multiplicateur **1,3** est basée sur l'hypothèse que les charges sociales et fiscales cumulées représentent 30% du salaire moyen.
- ⇒ Cette méthode de calcul économique ne sera pas appliquée pour l'évaluation du coût moyen de création d'un emploi dans la Fonction publique, qui appellera l'utilisation d'une formule d'estimation plus directe.

Le schéma descriptif de la méthodologie d'évaluation empirique des emplois modernes dans les programmes et projets pris en compte dans le Plan d'Action Opérationnel « Emploi des Jeunes » figure ci-après (Cf. page suivante).

**SCHEMA 01 : DESCRIPTIF DE LA METHODOLOGIE D'EVALUATION EMPIRIQUE
DES PROJETS CREATEURS D'EMPLOIS MODERNES POUR LES JEUNES**



CHAPITRE 3 :

**DESCRIPTION DES COMPOSANTES
DU PLAN D'ACTION OPERATIONNEL**

Sont décrites ci-dessous les composantes du Plan d'Action Opérationnel pour l'Emploi des Jeunes 2014 – 2018, avec notamment la déclinaison de leurs problématiques spécifiques en matière de création d'emplois modernes pour les jeunes, les axes stratégiques, objectifs et actions prioritaires ainsi que l'identification des projets sélectionnés.

III.1.- COMPOSANTE 1 : « CREATION D'EMPLOIS DANS LE SECTEUR MODERNE »

Les dimensions opérationnelles de la composante « Secteur moderne » sont déclinées ci-après, en distinguant le secteur public et parapublic, le secteur privé moderne et le PSE.

III.1.1.- CREATION D'EMPLOIS-JEUNES DANS LE SECTEUR PUBLIC ET PARAPUBLIC

III.1.1.1.- CONTEXTE SECTORIEL ET PROBLEMATIQUE SPECIFIQUE

Il est, depuis plusieurs années, de notoriété publique que l'État du Sénégal n'aura jamais la possibilité de fournir des emplois à tous les jeunes demandeurs d'emploi du pays, qu'ils soient diplômés ou non. Bien au contraire, il apparaît de plus en plus que ses performances dans ce domaine seront de moins en moins importantes en raison principalement de ses contraintes budgétaires liées à ses engagements internationaux de gestion sobre de la masse salariale dans la Fonction publique. Pour autant, il est incontestable que les besoins de l'Etat en ressources humaines de qualité et en nombre significatif sont réels, précisément du fait des conséquences négatives que plus de trois décennies de limitation en matière de recrutements ont entraînées en ce qui concerne à la fois la structure professionnelle et le volume des effectifs des ministères et structures sous tutelle.

Si bien que pendant longtemps les effectifs de la Fonction publique se sont stabilisés autour de 65.000/70.000 agents, ce niveau n'ayant connu une évolution favorable que depuis 2000, avec la reprise de la croissance économique et d'une certaine volonté de l'État de s'affranchir en partie de ses contraintes budgétaires. C'est ainsi que des efforts significatifs ont été consentis ces dernières années dans le recrutement de jeunes diplômés d'études secondaires et supérieures, dont près de 9.000 entre 2000 et 2002. Ces efforts se sont notablement accélérés avec le programme spécial de recrutement de 15.000 jeunes agents réalisé en 2003, 2004 et 2005, à raison de 5.000 par an. Cette dynamique a également prévalu durant les années suivantes, avec des chiffres moins élevés, à l'exception de l'année 2013 au cours de laquelle le Gouvernement a offert 5.592 emplois à des jeunes de qualifications diverses pour le renforcement des effectifs de la Fonction publique. L'ensemble de ces mouvements s'est traduit par une évolution assez contrastée du personnel en service au sein des ministères (Cf. Tableau ci-après).

Tableau 08 : Évolution des effectifs dans la Fonction publique

Désignations	Effectifs					
	2007	2008	2009	2010	2012	2013
Institutions supra-ministérielles	1 271	1 182	1 267	1 278	1 129	1 072
Ministères de souveraineté	29 220	28 632	28 375	27 510	27 961	29 441
Ministères à caractère administratif	32	33	39	39	34	37
Ministères à caractère économique	9 341	8 786	8 710	7 838	7 987	7 476
Ministères à caractère social	40 548	40 807	44 899	52 608	56 347	58 734
Dépenses Communes	1 218	740	743	1 439	1 724	1 552
Ensemble	81 630	80 180	84 033	90 712	95 182	98 312
Evolution annuelle	-----	- 1 450	+ 3 853	+ 6 679	+ 4 470	+ 3 130

Source : Direction de la Solde, des Rentes et des Pensions viagères

En revanche, l'allure générale de l'évolution des effectifs du secteur parapublic est constante à la hausse, comparée à celle des effectifs de la Fonction publique (Cf. Tableau ci-après).

Tableau 09 : Évolution des effectifs dans le secteur parapublic

Désignations	Effectifs					
	2007	2008	2009	2010	2012 ⁶	2013 ⁷
Sociétés nationales	3 299	3 303	3 379	3 411	3 387	
EPIC - EPA	251	249	276	400	460	
Etablissements publics de santé	3 318	3 338	3 462	3 496	3 518	
EPST – EPP et Etablisse ^{ts} publics locaux	63	82	88	209	207	
Autres Organisations autonomes	443	466	466	466	466	
Agences d'exécution	299	747	937	1 360	1 695	
Ensemble	7 673	8 185	8 608	9 342	9 733	10 248
Evolution annuelle	-----	+ 512	+ 423	+ 734	+ 391	+ 515

Source : Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor

Les données indiquées ci-dessus rendent cependant imparfaitement compte du nombre et de l'évolution réels des recrutements effectués par les secteurs public et parapublic, du fait des grandes défaillances des systèmes d'information existants⁸. Elles montrent, malgré tout, que l'État a bien joué son rôle d'employeur au cours des dernières années, en particulier en faveur des jeunes demandeurs d'emploi qui constituent la quasi-totalité des bénéficiaires des recrutements effectués.

III.1.1.2.- OBJECTIFS ET LIGNES D'INTERVENTION DE LA SOUS-COMPOSANTE

III.1.1.2.1.- Objectifs spécifiques

Il a déjà été relevé qu'en dépit des contraintes budgétaires en matière de recrutement, les secteurs public et parapublic ont réalisé des performances globalement non négligeables entre 2000 et 2013, au vu de l'évolution positive de leurs effectifs. Celle-ci est le résultat des entrées d'agents (recrutements effectués) contrebalancés par les sorties d'agents tels que les décès, les démissions et les départs à la retraite intervenues sur la même période. Le tableau ci-après récapitule les futurs départs à la retraite tels que prévus au vu de la structure par âge des agents de la Fonction publique.

Tableau 10 : Prévisions des départs à la retraite des agents de la Fonction publique entre 2014 et 2018

DESIGNATIONS	2014	2015	2016	2017	2018 ⁹
Effectifs annuels	2.722	2.814	2.642	2.561	2.685
Cumul des effectifs	2.722	5.536	8.178	10.739	13.424

Source : Direction de la Solde, des Rentes et Pensions Viagères / MEF

⁶ Seuls les effectifs des structures parapubliques ayant répondu au questionnaire d'enquête du MEF ont été comptabilisés. Les données de 2011 étant trop déphasées par rapport au profil de l'évolution des effectifs du secteur et n'ont pas été, pour cette raison, prises en compte dans le tableau.

⁷ Moyenne calculée sur la base des croissances d'effectifs enregistrées depuis 2007.

⁸ Les résultats de l'audit physique et biométrique des agents de l'État réalisé en 2013/2014 a abouti à un effectif de quelque 121.000 agents pour la seule Fonction publique, alors que les personnels payés par l'État étaient déjà évalués à 183.477 par le DRSP-2 (2006-2011), toutes catégories confondues.

⁹ La donnée indiquée pour l'année 2018 est une estimation obtenue en faisant la moyenne arithmétique des données prévisionnelles des années 2014 à 2017 calculées par la DSRPV.

De telles perspectives sont intéressantes. Elles ne font pourtant que mettre l'accent sur les efforts minimaux à réaliser pour contenir le vieillissement structurel de l'Administration publique sénégalaise. Celui-ci est actuellement à un état suffisamment préoccupant pour constituer une contrainte organisationnelle majeure pour l'exécution des fonctions régaliennes et économiques de l'Etat à des conditions d'efficacité et d'efficience acceptables. Cette constatation est d'autant plus importante que le Sénégal s'engage dans une dynamique d'émergence extrêmement ambitieuse en termes de niveaux d'objectifs (8% de taux de croissance, par exemple) et de durée de réalisation (d'ici 2023, pour une grande part).

Cette nouvelle dynamique exige de pouvoir disposer des ressources humaines à la fois :

- très au fait des techniques modernes de productivité du travail ;
- extrêmement motivées parce que directement concernées par la réalisation des objectifs d'émergence fixés par l'Etat et
- en nombre suffisamment important pour constituer une masse critique capable de prendre en charge le pays, tant économiquement que culturellement et socialement.

Il s'ensuit l'impérieuse nécessité, pour l'Etat, de trouver les moyens de contrer une telle évolution qui lui est hautement préjudiciable, en procédant à des recrutements de jeunes agents dans la continuité des efforts réalisés dans ce domaine au cours des dernières années.

- **Pour cette sous-composante très particulière, l'objectif de création d'emplois modernes en faveur des jeunes est fixé, sur la période 2014–2018 à 25.000, soit une moyenne de 5.000 par an. Cet objectif est supérieur de 56% aux performances habituelles du secteur public, qui couvraient de fait le remplacement numérique des agents partis à la retraite. Il devrait cependant rester dans les possibilités dudit secteur pour la période 2014 – 2018 au vu de l'impact positif attendu sur le budget de l'Etat, avec la mise en œuvre des mégaprojets du PSE et, plus généralement, des effets induits par la forte croissance de l'économie nationale.**

III.1.1.2.2.- Lignes d'intervention

En matière de création d'emplois pour les jeunes et en considération des stratégies définies par la Politique Nationale de l'Emploi 2014 – 2018, les lignes d'intervention du PAO « Emploi des Jeunes » sont les suivantes au titre des secteurs public et parapublic :

1. Remplacement numérique des agents de la Fonction publique partis à la retraite ou sortis des effectifs pour d'autres raisons :

Il convient de rappeler que l'Etat assure assez régulièrement le recrutement d'agents en nombre supérieur ou égal à celui des partants à la retraite, sans que cela constitue une démarche officiellement affirmée. L'intervention se justifie en conséquence comme un engagement formel, sur la période du PAO, d'y procéder de façon systématique. Elle porte également sur les agents ayant quitté le service public pour cause de démission, de licenciement ou de décès.

2. Relèvement quantitatif et qualitatif des ressources humaines en service dans les administrations publiques et décentralisées :

Comme déjà indiqué, les nouvelles politiques publiques pour la gestion efficace et efficiente du Plan Sénégal Emergent devront être conçues, exécutées, suivies et évaluées par les administrations publiques à tous les niveaux exigeront de l'Etat des ressources humaines en quantité relativement élevée et de grande qualité technique, en comparaison de la situation relative aux personnels occupant actuellement les postes de cadre supérieur et d'encadrement moyen.

En outre, la plupart des audits organisationnels disponibles concluent à l'existence de déficits souvent criards de personnels techniques dans des secteurs d'importance économique ou sociale majeure pour le développement du pays. C'est le cas, notamment, dans :

- le sous-secteur de l'Education (tous niveaux d'enseignement confondus) ;
- le sous-secteur de la Santé (pour les médecins, les techniciens de santé, les sages-femmes et les infirmiers) ;
- les « vieux » sous-secteurs de l'Administration (Agriculture, Eaux et Forêts, Hygiène publique,...).

III.1.1.3.- PROGRAMMES/PROJETS PRIORITAIRES DE LA SOUS-COMPOSANTE

Sur la base des lignes d'intervention définies ci-dessus, les programmes et projets prioritaires de création d'emplois pour les jeunes de la sous-composante « Secteurs public et parapublic » sont les suivants :

DRAFT

Tableau 11 : PROGRAMMES ET PROJETS DU PAO « EMPLOI DES JEUNES » / SECTEUR PUBLIC ET PARAPUBLIC

INTITULES DES PROGRAMMES ET PROJETS	Nbre d'emplois totaux attendus	Coefficient de modernité (%)	Nbre d'emplois modernes attendus	Nbre d'emplois non modernes	REPARTITION ANNUELLE DES EMPLOIS MODERNES PREVUS				
					2014	2015	2016	2017	2018
<p>▪ Programme quinquennal 1.11 « Recrutement spécial de jeunes diplômés des enseignements supérieur et secondaire général, technique et professionnel pour assurer le remplacement numérique des agents admis à faire valoir leurs droits à une pension de retraite »</p> <p>Projet 1.111 : « Etude sur l'évolution, la situation et les prévisions des effectifs de jeunes diplômés des enseignements supérieur et secondaire général, technique et professionnel sur la période 2014 – 2018 »</p> <p>Projet 1.112 : « Etude sur les prévisions de départ à la retraite des agents fonctionnaires et non fonctionnaires en service dans les ministères et structures sous tutelle sur la période 2014 – 2018 et Elaboration d'un Plan de relève et de remplacement numérique des retraités »</p> <p>Projet 1.113 : « Mise en œuvre du Plan de relève et de remplacement numérique des agents retraités les ministères et structures sous tutelle sur la période 2014 – 2018 »</p> <p>▪ Programme biennal 1.12 « Recrutement spécial de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et secondaire général, technique et professionnel pour pourvoir les emplois ouverts dans les collectivités locales »</p> <p>Projet 1.121 : « Evaluation des besoins additionnels des collectivités locales en ressources humaines de niveau de qualification moyenne et supérieure induits par la mise en œuvre de l'Acte 3 de la Décentralisation »</p> <p>Projet 1.122 : « Mise en œuvre d'un Plan de recrutements de personnels qualifiés, d'agents d'encadrement et de cadres</p>	13.500	100	13.500	0	2.500	2.500	2.500	3.000	3.000
Nombre d'emplois attendus non significatif (Projet préparatoire à la réalisation des projets opérationnels du Programme)									
Nombre d'emplois attendus non significatif (Projet préparatoire à la réalisation des projets opérationnels du Programme)									
	13.500	100	13.500	0	2.500	2.500	2.500	3.000	3.000
	4.500	100	4.500	0	-----	2.000	2.500	-----	-----
Nombre d'emplois attendus non significatif (Projet préparatoire à la réalisation des projets opérationnels du Programme)									
	4.500	100	4.500	0	-----	2.000	2.500	-----	-----

INITIULES DES PROGRAMMES ET PROJETS	Nbre d'emplois totaux attendus	Coefficient de modernité (%)	Nbre d'emplois modernes attendus	Nbre d'emplois non modernes	REPARTITION ANNUELLE DES EMPLOIS MODERNES PREVUS				
					2014	2015	2016	2017	2018
supérieurs dans les collectivités locales suite à la mise en œuvre de l'Acte 3 de la Décentralisation »									
<ul style="list-style-type: none"> Programme triennal 1.13 « Recrutement spécial de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur général, technique et professionnel pour le renforcement des effectifs des administrations et des établissements publics en personnels très qualifiés, en cadres moyens et supérieurs » 	7.000	100	7.000	0	-----	-----	500	3.000	3.500
<p>Projet 1.131 : « Etude sur les déficits en ressources humaines des ministères et structures sous tutelle et Elaboration d'un Plan de recrutements pour leur renforcement quantitatif et qualitatif en personnels »</p> <p>Projet 1.132 : « Mise en œuvre du Plan de recrutements pour le renforcement quantitatif et qualitatif des ministères et structures sous tutelle en personnels »</p>	7.000	100	7.000	0	-----	-----	500	3.000	3.500
Ensemble (Période 2014 – 2018)	25.000	100	25.000	0	2.500	4.500	5.500	6.000	6.500

Nombre d'emplois attendus non significatif
(Projet préparatoire à la réalisation des projets opérationnels du Programme)

III.1.2.- CREATION D'EMPLOIS-JEUNES DANS LE SECTEUR MODERNE PRIVE

III.1.2.1.- CONTEXTE SECTORIEL ET PROBLEMATIQUE SPECIFIQUE

Les données tirées du CUCI ¹⁰ montrent que l'effectif des salariés en service dans les entreprises modernes privées a connu une évolution relativement irrégulière mais baissière, variant de 83.226 en 2000 à 80.106 en 2001, à 82.024 en 2002 et à 73.301 en 2003, avec une part prépondérante du sous-secteur de l'industrie (près de 50% du total). Cette évolution des emplois a beaucoup souffert des stratégies d'ajustement, d'une privatisation insuffisamment et d'un environnement des affaires toujours difficile. Malgré tout, un certain dynamisme a été noté depuis lors, avec une progression constante du nombre de contrats de travail enregistrés dans le secteur privé moderne, comme indiqué dans le tableau ci-après.

Tableau 12 : Répartition des contrats de travail selon le type et le sexe en 2012

Type de contrat	Hommes	Femmes	Total	H/M
Contrats à Durée Indéterminée	6.251	2.524	8.775	2,5
Contrats à Durée Déterminée	18.780	5.740	24.520	3,3
Contrats saisonniers	1.632	475	2.107	3,4
Contrats d'apprenti	102	24	126	4,3
Contrats de stage	182	99	281	1,8
Autres types de contrat	964	341	1.305	2,8
Total 2012	27.911	9.203	37.114	3,0
Total 2011 (rappels)	32.716	8.405	41.121	3,9

Source : Rapport annuel sur les Statistiques du travail - Edition 2012

Les dernières statistiques officielles disponibles ¹¹ évaluent le nombre de travailleurs dans le secteur privé moderne à 204.496, un effectif que le nombre de contrats de travail enregistrés par les Inspections régionales du Travail ne permettent pas de valider, en raison de leur trop grande faiblesse relative. La précarité globale des situations de travail est, malgré tout, clairement affichée par le faible pourcentage des contrats à durée indéterminée pour l'année 2012, dernière année renseignée, soit 23,6% de l'ensemble des contrats signés. A partir de cette indication, on ne court pas un grand risque à considérer que ce sont certainement les jeunes contractuels qui pâtissent le plus de cette situation de précarité juridique au sein des entreprises.

III.1.2.2.- OBJECTIFS ET LIGNES D'INTERVENTION DE LA SOUS-COMPOSANTE

III.1.2.2.1.- Objectifs spécifiques

Au cours des deux dernières décennies, les entreprises du secteur moderne privé ne se sont signalées par des recrutements en grand nombre. Ces faibles performances sont incontestées par les chefs d'entreprises eux-mêmes et par d'autres acteurs (y compris publics), qui l'imputent à plusieurs facteurs de nature essentiellement structurelle :

- la faiblesse de la demande intérieure ;
- le faible niveau des relations clients/fournisseurs entre les entreprises ;
- le dynamisme insuffisant des entreprises sur le marché intérieur ;
- la forte concurrence sur les marchés à exportation (sous-régional et mondial) ;
- l'inéquation relative des qualifications professionnelles disponibles sur le marché du travail ;

¹⁰ Centre Unique de Collecte de l'Information (Base de données de l'ANSD).

¹¹ Données de l'UCSPE / MEF

- le coût relativement élevé de la main-d'œuvre sénégalaise ;
- le faible niveau de productivité de la main-d'œuvre (avec un temps de travail annuel notoirement insuffisant, avec des jours non travaillés en trop grand nombre) ;
- un trop petit nombre d'entreprises structurellement utilisatrices de main-d'œuvre et suffisamment résilientes face à une conjoncture économique très changeante.

Une telle situation ne peut manifestement pas perdurer, au risque de réduire les possibilités nationales et/ou internes, pour le pays, de réaliser les objectifs qu'il s'est fixé avec la mise en œuvre du PSE et l'intervention de stratégies complémentaires éventuelles. Par ailleurs, il n'existe pas de pays qui se soit développé de façon équilibrée, sans une forte mobilisation de son secteur privé national, en particulier avec des entreprises de niveau intermédiaire capables de soutenir les dynamiques de croissance imprimées à l'économie aussi bien par l'Etat national que par les exigences des marchés mondiaux.

La nécessité est donc urgente d'accompagner le secteur privé national dans sa reconstruction économique, technique et financière, en lui apportant les appuis les plus pertinents à cet égard, autrement dit ceux qui devront lui permettre de contribuer de façon importante à la transformation de l'économie nationale par la création de valeur ajoutée et d'emplois productifs, rémunérateurs et durables.

- **Pour cette sous-composante, l'objectif de création d'emplois modernes est déterminé, pour la période 2014–2018, sur la base des capacités estimées des secteurs, sous-secteurs et branches d'activité qui la composent.**

III.1.2.2.2.- Lignes d'intervention

En matière de création d'emplois pour les jeunes et en considération des stratégies définies par la Politique Nationale de l'Emploi 2014 – 2018, les lignes d'intervention du PAO « Emploi des Jeunes » sont les suivantes au titre du secteur moderne privé :

1. Renforcement du cadre législatif et réglementaire pour promouvoir la création d'emplois modernes dans les entreprises privées :

Dans son état actuel, les lois et règlements en vigueur ne sont pas spécialement orientés vers la création d'emplois. Bien au contraire, le Code du Travail et ses textes d'application visent plutôt la protection juridique du travailleur dans ses rapports jugés inégaux avec son employeur, ce qui constitue au demeurant son objectif déclaré. Il est, en conséquence, devenu nécessaire de mieux équilibrer les droits et obligations des titulaires et des demandeurs d'emploi, du point de vue des décisions de gestion des chefs d'entreprise qui les emploient ou ont vocation à le faire.

2. Appui direct aux entreprises privées grandes créatrices d'emplois productifs, rémunérateurs et durables :

En considération de l'évolution de l'économie sénégalaise, de la situation actuelle et des perspectives à moyen terme, l'Etat trouverait in grand intérêt à renforcer son appui aux entreprises calibrées pour contribuer significativement dans la réalisation des objectifs économiques et sociaux qu'il s'est fixés (notamment les moyennes, petites et micro entreprises privées), en particulier en matière de création d'emplois pour les jeunes.

III.1.2.3.- PROGRAMMES/PROJETS PRIORITAIRES DE LA SOUS-COMPOSANTE

Les lignes d'intervention de la sous-composante « Secteur moderne privé » conduisent aux programmes et projets prioritaires suivants pour la création d'emplois pour les jeunes :

Tableau 13: PROGRAMMES ET PROJETS DU PAO « EMPLOI DES JEUNES » / SECTEUR MODERNE PRIVE

INTITULES DES PROGRAMMES ET PROJETS	Nbre d'emplois totaux attendus	Coefficient de modernité (%)	Nbre d'emplois modernes attendus	Nbre d'emplois non modernes	REPARTITION ANNUELLE DES EMPLOIS MODERNES PREVUS				
					2014	2015	2016	2017	2018
<p>Programme quinquennal 1.21 : « Institution d'une prime à la création d'emploi pour l'insertion des jeunes dans les moyennes, petites et micro entreprises modernes nationales existantes ou à créer »</p>	15.000	100	15.000	0	----	1.000	1.500	2.500	10.000
<p>Projet 1.211 : « Réalisation d'une étude d'évaluation économique, financière, technique, juridique, institutionnelle et sociale d'une prime à la création d'emplois dans le secteur moderne privé »</p>	<p>Nombre d'emplois attendus non significatif (Projet préparatoire à la réalisation des projets opérationnels du Programme)</p>								
<p>Projet 1.212 : « Elaboration du Système de prime à la création d'emplois dans le secteur moderne privé, Négociation avec les parties prenantes et Mise en place du cadre législatif et réglementaire ad hoc »</p>	<p>Mesure institutionnelle (Projet préparatoire à la réalisation des projets opérationnels du Programme)</p>								
<p>Projet 1.213 : « Mise en œuvre du Système de prime à la création d'emplois dans le secteur moderne privé pour une phase-test de trois (03) années »</p>	5.000	100	5.000	0	----	1.000	1.500	2.500	
<p>Projet 1.214 : « Evaluation de la phase-test de mise en œuvre du Système de prime à la création d'emplois dans le secteur moderne privé, Mise à niveau et Passage à l'échelle »</p>	10.000	100	10.000	0	----	----	----	----	10.000
<p>Programme quinquennal 1.22 : « Mise en place d'un Système général d'incitation fiscale au remplacement des travailleurs mis à la retraite dans les entreprises du secteur moderne privé par des jeunes demandeurs d'emploi de profils comparables »</p>	25.000	100	25.000	0	----	3.000	5.000	7.000	10.000
<p>Projet 1.221 : « Réalisation d'une étude d'évaluation économique, financière, technique, juridique, institutionnelle et sociale d'un Système d'incitation fiscale au remplacement des travailleurs mis à la retraite dans les entreprises privées par des jeunes demandeurs d'emploi »</p>	<p>Nombre d'emplois attendus non significatif (Projet préparatoire à la réalisation des projets opérationnels du Programme)</p>								
<p>Projet 1.222 : « Elaboration du Système d'incitation fiscale au remplacement des travailleurs mis à la retraite dans le secteur moderne privé, Négociation avec les parties prenantes et Mise en place du cadre législatif et réglementaire ad hoc »</p>	<p>Mesure institutionnelle (Projet préparatoire à la réalisation des projets opérationnels du Programme)</p>								

Projet 1.223 : « Mise en œuvre du Système d'incitation fiscale au remplacement des travailleurs mis à la retraite dans le secteur moderne privé pour une phase-test de trois (03) années »	25.000	100	25.000	0	----	3.000	5.000	7.000	10.000	
Projet 1.224 : « Evaluation de la phase-test de mise en œuvre du Système d'incitation fiscale au remplacement des travailleurs mis à la retraite dans le secteur moderne privé et Passage à l'échelle »	Nombre d'emplois attendus non significatif (Projet préparatoire à la réalisation des projets opérationnels du Programme)									
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme 1.23 : « Finalisation et Mise en application d'une Loi d'orientation pour l'Emploi des Jeunes destinée à servir de cadre institutionnel et juridique aux opérations publiques, privées et associatives d'appui à la promotion de l'emploi » 	----	SO	----	----	----	----	----	----	----	
Projet 1.231 : « Négociation et Finalisation du projet de Loi d'orientation pour l'Emploi des Jeunes avec les organisations patronales et les centrales syndicales les plus représentatives »	Mesure institutionnelle (Projet préparatoire à la réalisation des projets opérationnels du Programme)									
Projet 1.232 : « Adoption et Mise en place de la Loi d'orientation pour l'Emploi des Jeunes avec les organisations patronales et les centrales syndicales les plus représentatives »	Nombre d'emplois attendus non significatif (Projet préparatoire à la réalisation des projets opérationnels du Programme)									
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme quinquennal 1.24 : « Elaboration et Mise en œuvre d'une Stratégie nationale opérationnelle d'appui technique et financier à la création et au développement des moyennes entreprises pour la transformation des produits primaires locaux, la création d'emplois modernes et l'exportation » 	----	SO	----	----	----	----	----	----	----	
Projet 1.241 : « Evaluation des programmes publics d'appui technique et financier à la création et au développement des moyennes entreprises de transformation de produits primaires, de création d'emplois modernes et d'exportation »	Nombre d'emplois attendus non significatif (Projet préparatoire à la réalisation des projets opérationnels du Programme)									
Projet 1.242 : « Elaboration d'une Stratégie opérationnelle intégrée d'appui technique et financier à la création et au développement des moyennes entreprises de transformation de produits primaires, de création d'emplois modernes et d'exportation »	Mesure institutionnelle (Projet préparatoire à la réalisation des projets opérationnels du Programme)									
Projet 1.243 : « Mise en œuvre de la Stratégie opérationnelle intégrée d'appui technique et financier à la création et au développement des moyennes entreprises de transformation de produits primaires, de création d'emplois modernes et d'exportation »	----	SO	----	----	----	----	----	----	----	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme quinquennal 1.25 : « Réforme du Code des Marchés publics pour favoriser le patriotisme économique des entreprises bénéficiaires de la commande publique, la sous-traitance aux moyennes entreprises nationales et la création d'emplois modernes » 	10.000	100	10.000	0	----	1.000	2.000	3.000	4.000	

<p>Projet 1.251 : « Evaluation du Code des Marchés publics du point de vue de la promotion, par la commande publique, des moyennes entreprises nationales et de la création d'emplois modernes en faveur des jeunes »</p>	<p align="center">Nombre d'emplois attendus non significatif (Projet préparatoire à la réalisation des projets opérationnels du Programme)</p>								
<p>Projet 1.252 : « Elaboration de textes de réforme du Code des Marchés publics pour favoriser la promotion des moyennes entreprises nationales et la création d'emplois modernes pour les jeunes et Négociation du Nouveau Code avec les parties prenantes »</p>	<p align="center">Mesure institutionnelle (Projet préparatoire à la réalisation des projets opérationnels du Programme)</p>								
<p>Projet 1.253 : « Mise en œuvre du Code des Marchés publics réformé pour promouvoir les moyennes entreprises nationales et la création d'emplois modernes en faveur des jeunes »¹²</p>	10.000	100	10.000	0	----	1.000	2.000	3.000	4.000
<p>ENSEMBLE (Période 2014 – 2018)</p>	50.000	100	50.000	----	----	5.000	8.500	12.500	24.000

¹² Création d'emplois supplémentaires attendue de la mise en œuvre de cette réforme.

III.1.3.- CREATION D'EMPLOIS-JEUNES DANS LE CADRE DU PSE

III.1.3.1.- CONTEXTE SECTORIEL ET PROBLEMATIQUE SPECIFIQUE

III.1.3.1.1.- Projets-phares du PSE

Le Plan Sénégal Émergent est opérationnalisé à travers un Plan d'Action prioritaire (PAP) élaboré en cohérence avec ses axes stratégiques, objectifs sectoriels et lignes d'actions. Les projets et programmes de développement y sont inscrits dans un cadre budgétaire couvrant la période 2014-2018, avec une détermination des priorités basée sur l'évaluation des lignes d'action en fonction de leur impact attendu sur la croissance économique et sur le développement humain durable, à titre principal. Ces actions sont au nombre de 451, dont 190 (soit 42%) sont classées comme prioritaires. L'impact sur l'emploi, y compris sur l'emploi des jeunes, ne pèse directement que pour 8% dans le système de sélection des prioritaires opérationnelles, mais la plupart des critères « lourds » qui ont été définis induisent des effets non négligeable en matière de création d'emplois. C'est notamment le cas des grands projets dits structurants, au nombre de 27, dont la réalisation entrainera un nombre significatif de création d'emplois modernes et non modernes sur la période décennale de programmation du PSE.

Les objectifs opérationnels du Plan Sénégal Emergent (Cf. Tableau des 27 projets-phares page suivante) posent cependant une problématique particulière en matière de création d'emplois en très grand nombre, dont trois aspects significatifs sont relevés ci-après :

1. le caractère généralement très capitalistique de ses projets d'investissement, avec des niveaux de création d'emplois en-deçà des résultats des projets de développement habituellement réalisés dans le pays, notamment pour des montants de ressources financières aussi élevés ;
2. la durée relativement longue de la mise en place et de la montée en puissance des projets, dont les résultats en matière d'emplois n'interviendront qu'assez tardivement dans leurs plannings de réalisation (probablement à partir de la troisième ou de la quatrième année pour les grands projets d'infrastructures) ;
3. l'importance souvent excessive de la part des emplois non modernes (appelés emplois formels dans le PSE) dans les prévisions de création d'emplois, alors que les objectifs visés postulent par définition des caractéristiques d'emploi plus élevées (niveaux de productivité, niveaux de rémunération, durabilité dans le temps,...).

Ce dernier aspect est particulièrement déterminant pour le choix des projets devant être inscrit dans le Plan d'Action Opérationnel pour l'Emploi des Jeunes, dans la mesure où celui-ci ambitionne également de contribuer à une territorialisation réussie et durable de ses interventions et à un retour massif des jeunes travailleurs dans les zones rurales. Il s'agit là de deux objectifs dont la réalisation exige une offre forte et rapide d'emplois de grande qualité, autrement dit d'emplois modernes au sens de la PNE 2014 – 2018.

III.1.3.1.2.- Projets « Grappes de croissance » du PAP/PSE 2014 – 2018

Nombre d'actions prioritaires initialement inscrits au Plan d'actions 2013-2017 de la Stratégie de Croissance accélérée (SCA) ont été revalidés à l'occasion de l'élaboration du PSE et inscrits dans son PAP. Ces projets d'envergure moindre que celle des projets dits structurants n'en sont pas importants globalement considérés, notamment en raison de leurs objectifs déclarés de création d'emplois productifs, rémunérateurs et durables en mesure d'offrir du travail à un grand nombre de jeunes demandeurs d'emploi. Il convient de préciser que les actions de l'ancien PA/SCA reprises dans le PAP/PSE couvrent les grappes de croissance suivantes considérées comme très porteuses à plusieurs points de vue.

Les six (06) grappes de croissance sont les suivantes :

- « **Agriculture et Agroindustrie** » ;
- « **Produits de la mer et Aquaculture** » ;
- « **Tourisme, Industries culturelles et Artisanat d'art** » ;
- « **Technologies de l'Information et de la Communication et Téléservices** » ;
- « **Textile et Habillement-Confection** » ;
- « **Elevage, Productions et Industries animales** ».

De fait, les dynamiques ainsi engagées dans le cadre de l'accélération de la croissance économique complètent et renforcent celles des mégaprojets structurants du PSE :

- d'abord en développant des actions de création d'activités productives et d'emplois dans d'autres secteurs que ces mégaprojets n'ont pas forcément vocation à couvrir ;
- ensuite en mobilisant des petits et moyens entrepreneurs nationaux qui ne disposent pas de moyens suffisants pour s'engager dans de gros investissements mais assurent un maillage très large du tissu économique sénégalais ;
- enfin en démultipliant le PSE en niveau de l'ensemble des régions, départements et communautés rurales du Sénégal.

Il s'agit là d'autant d'orientations consubstantielles à toute stratégie opérationnelle de promotion efficace de l'emploi. Ces projets sont, pour cette raison, essentiels pour le PAO.

III.1.3.1.3.- Autres projets PAP/PSE (BCI de 2014 à 2018).

Le Plan d'Actions prioritaires (PAP) du Plan Sénégal Emergent porte sur un total de 191 actions. En dehors des projets-phares et des actions relatives au développement des grappes de croissance, le PAP comprend encore plusieurs dizaines de projets qui seront mis en œuvre au cours de la période 2014 – 2018. Il s'agit quelque fois de projets d'importance majeure pour le développement du pays, notamment dans les domaines de l'accès aux services sociaux de base, des infrastructures de petites dimensions, de constructions d'équipements administratifs, etc..., avec des créations d'emplois modernes en quantités significatives susceptibles d'intéresser les jeunes demandeurs d'emploi.

Les Programmes triennaux d'Investissements publics (PTIP) et leurs déclinaisons annuelles (Budgets consolidés d'Investissements) devant intervenir sur la période quinquennale 2014 – 2018 sont censés recenser l'ensemble des projets du PSE relevant de cette troisième catégorie. Il s'agira ici de comptabiliser les emplois à créer tels qu'indiqués dans les dossiers de projet, de les évaluer sur la base de critères de productivité, de niveau de rémunération et de durabilité et de déterminer les conditions dans lesquelles ils pourront être accessibles aux jeunes demandeurs d'emploi.

III.1.3.2.- OBJECTIFS ET LIGNES D'INTERVENTION DE LA SOUS-COMPOSANTE

III.1.3.2.1.- Objectifs spécifiques

Le Plan d'Actions prioritaires du Plan Sénégal Emergent comprend près de 200 projets de grande et moyenne envergure, avec des niveaux de coûts très élevés au regard de leurs impacts sur la création d'emploi en général, l'emploi des jeunes en particulier. Sans remettre en cause cette caractéristique générale valable pour la plupart des grands investissements structurants, il convient de considérer qu'il devrait être possible de mieux exploiter ces nouvelles opportunités de création de valeur ajoutée et de richesses pour « pousser » autant que possible vers une meilleure optimisation des performances de ces projets en matière d'emplois modernes.

Entre autres stratégies, la préférence pour les emplois formels (modernes) pourrait être systématisée au détriment des emplois informels tels que prévus par les études de préfaisabilité disponibles. La réévaluation des options de technologies, d'organisation et/ou de programmation opérationnelle ne doit pas, non plus, être systématiquement exclue, dans la mesure où elle pourrait permettre d'améliorer le volume et la qualité des emplois escomptés de la mise en œuvre des projets du PSE.

- **Pour cette sous-composante, l'objectif de création d'emplois modernes en faveur des jeunes est déterminé, pour la période 2014–2018, sur la base des capacités estimées des secteurs, sous-secteurs et branches d'activité qui la composent. Il n'inclue pas les emplois attendus de la mise en œuvre du PAP/PSE, à savoir :**
 - (i) les 27 projets-phares ;
 - (ii) les projets portant sur les « Grappes de croissance » ;
 - (iii) les autres projets prioritaires des futurs PTIP sur la période 2014 – 2018.

Les objectifs d'emplois de ces trois sous-catégories de projets, qui ne relèvent pas du PAOEJ, seront estimés ultérieurement, une fois obtenues et traitées les données relatives à l'ensemble des prévisions de création d'emplois modernes (formels) et non modernes (non formels) attendus de la réalisation du Plan d'Actions Prioritaires du Plan Sénégal Emergent, pour la période 2014 – 2018.

III.1.3.2.2.- Lignes d'intervention

En matière de création d'emplois pour les jeunes et en considération des stratégies définies par la Politique Nationale de l'Emploi 2014 – 2018, les lignes d'intervention du PAO « Emploi des Jeunes » sont les suivantes au titre du PAP du PSE, non compris les projets du PA/SCA:

1. Optimisation quantitative des créations d'emplois modernes par le PSE sur la période 2014 – 2018 :

Ce type d'optimisation est d'autant plus pertinente qu'en raison de leur nature très lourde à mettre en œuvre, la plupart des projets inscrits dans le PAP du PSE ne réaliseront, sur la période 2014 – 2018 correspondant au PAO « Emploi des Jeunes », qu'une faible partie de leurs objectifs physiques et financiers programmés sur toute la période décennale 2014 – 2023, y compris en matière de création d'emplois.

2. Optimisation qualitative des créations d'emplois modernes par le PSE sur la période 2014 – 2018 :

Le pourcentage des emplois modernes (appelés emplois formels dans le PSE) pourra être amélioré, dans le but de renforcer les capacités des projets du PAP/PSE à offrir des emplois susceptibles d'intéresser les jeunes demandeurs d'emploi, surtout si tout ou partie de ces emplois sont créés dans des petites collectivités locales et dans des zones rurales.

III.1.3.3.- PROGRAMMES / PROJETS PRIORITAIRES DE LA SOUS-COMPOSANTE

Les programmes et projets prioritaires en matière de création d'emplois pour les jeunes sont les suivants, conformément aux lignes d'intervention définies ci-dessus. Sont indiqués leurs objectifs initiaux en matière de création d'emplois formels et informels, des hypothèses de créations d'emplois modernes additionnels si des actions et mesures d'optimisation sont mises en œuvre ainsi que les coûts engendrés à ce titre, l'ensemble de ces indications étant réestimées pour la période 2014 – 2018. Sur la base des lignes d'intervention définies ci-dessus, les programmes et projets prioritaires de création d'emplois pour les jeunes de la sous-composante « Optimisation des Emplois dans le PSE » sont les suivants :

**Tableau 14 : PROGRAMMES ET PROJETS DU PAO « EMPLOI DES JEUNES » /
OPTIMISATION DES EMPLOIS DU PSE, PROJETS GRAPPES DE CROISSANCE ET AUTRES PROJETS PRIORITAIRES DU PSE**

INTITULES DES PROGRAMMES ET PROJETS	Emplois totaux attendus	Coefficient de modernité (%)	Emplois modernes attendus	Nbre d'emplois non modernes	REPARTITION ANNUELLE DES EMPLOIS MODERNES PREVUS (NOMBRE)				
					2014	2015	2016	2017	2018
<p>▪ Programme quinquennal 1.31 : « Conception et Mise en œuvre d'un Système opérationnel d'évaluation et d'optimisation des créations d'emplois modernes dans les projets-phares du PAP du Plan Sénégal Emergent »</p>	10.000	100	10.000	0	---	1.000	2.000	3.000	4.000
<p><u>Projet 1.311</u> : « Audit technique, financier et en ressources humaines des projets-phares du PSE et Conception d'un modèle d'optimisation de leurs contenus en emplois directs modernes »</p>	<p align="center">Nombre d'emplois attendus non significatif (Projet préparatoire à la réalisation des projets opérationnels du Programme)</p>								
<p><u>Projet 1.312</u> : « Détermination des créations supplémentaires d'emplois modernes et Mise à niveau des plans de recrutements de jeunes demandeurs d'emplois par les projets-phares du PSE »</p>	<p align="center">Nombre d'emplois attendus non significatif (Projet préparatoire à la réalisation des projets opérationnels du Programme)</p>								
<p><u>Projet 1.313</u> : « Négociation des plans de recrutements de jeunes demandeurs d'emplois avec les porteurs réels ou potentiels des projets-phares du PSE et Assistance à la mise en œuvre »</p>	<p align="center">Mesure d'appui institutionnel à la mise en œuvre des 27 projets-phares pour assurer la création effective des 136.400 emplois modernes prévus.</p>								
<p>▪ Programme quinquennal 1.32 : « Création d'emplois modernes en faveur des jeunes dans les projets de la grappe de croissance Agriculture – AgroIndustrie »¹³</p>									
<p><u>Projet 1.321</u> : « Réalisation des études de faisabilité commerciale, technique, financière, économique et sociale des projets de la Grappe AAI inscrits au PAP du PSE 2014 – 2018 »</p>	<p align="center">Nombre d'emplois attendus non significatif (Projet préparatoire à la réalisation des projets opérationnels du Programme)</p>								
<p><u>Projet 1.322</u> : « Détermination des créations supplémentaires d'emplois modernes et Mise à niveau des plans de recrutements de jeunes demandeurs d'emplois par les projets AAI du PSE »</p>									

¹³ Les créations d'emplois modernes et non modernes attendues de la réalisation des projets des six (06) grappes de croissance (y compris les clusters locaux) seront évaluées ultérieurement, sur la base des données attendues du Secrétariat Permanent de la Stratégie de Croissance Accélérée. Il en est de même des autres projets prioritaires du PAP / PSE qui seront inscrits dans les futures PTIP/BCI.

<p>Projet 1.353 : « Négociation des plans de recrutements de jeunes demandeurs d'emplois avec les porteurs réels ou potentiels des projets TICTS du PSE et Assistance à la mise en œuvre »</p>										
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme quinquennal 1.36 : « Création d'emplois modernes en faveur des jeunes dans les projets de la grappe de croissance Textile et Habillement-Confection »¹⁴ 	Nombre d'emplois attendus non significatif (Projet préparatoire à la réalisation des projets opérationnels du Programme)									
<p>Projet 1.361 : « Réalisation des études de faisabilité commerciale, technique, financière, économique et sociale des projets de la Grappe TexHab inscrits au PAP du PSE 2014 – 2018 »</p>										
<p>Projet 1.362 : « Détermination des créations supplémentaires d'emplois modernes et Mise à niveau des plans de recrutements de jeunes demandeurs d'emplois par les projets TexHab du PSE »</p>										
<p>Projet 1.363 : « Négociation des plans de recrutements de jeunes demandeurs d'emplois avec les porteurs réels ou potentiels des projets TexHab du PSE et Assistance à la mise en œuvre »</p>										
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme quinquennal 1.37 : « Création d'emplois modernes en faveur des jeunes dans les projets de la grappe de croissance Elevage, Productions et Industries animales »¹⁴ 	Nombre d'emplois attendus non significatif (Projet préparatoire à la réalisation des projets opérationnels du Programme)									
<p>Projet 1.371 : « Réalisation des études de faisabilité commerciale, technique, financière, économique et sociale des projets de la Grappe EPIA inscrits au PAP du PSE 2014 – 2018 »</p>										
<p>Projet 1.372 : « Détermination des créations supplémentaires d'emplois modernes et Mise à niveau des plans de recrutements de jeunes demandeurs d'emplois par les projets EPIA du PSE »</p>										
<p>Projet 1.373 : « Négociation des plans de recrutements de jeunes demandeurs d'emplois avec les porteurs réels ou potentiels des projets EPIA du PSE et Assistance à la mise en œuvre »</p>										
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme quinquennal 1.38 : « Appui à la création d'emplois modernes en faveur des jeunes dans les autres projets du PSE inscrits au Programme Triennal d'Investissements Publics »¹⁴ 	Nombre d'emplois attendus non significatif (Projet préparatoire à la réalisation des projets opérationnels du Programme)									
<p>Projet 1.381 : « Conception d'un Modèle d'évaluation des créations d'emplois attendues de la mise en œuvre des autres projets du PSE inscrits au PTIP sur la période 2014 – 2018 »</p>										
<p>Projet 1.382 : « Evaluation annualisée et Analyse des créations d'emplois attendues de la mise en œuvre des autres projets du PSE inscrits au PTIP / Secteur primaire pour la période 2014 – 2018 », par type et niveau de qualification des emplois</p>	Mesure d'appui institutionnel à la mise en œuvre des projets pour assurer la création effective des emplois modernes prévus.									

<p>Projet 1.383 : « Evaluation annualisée et Analyse des créations d'emplois attendues de la mise en œuvre des autres projets du PSE inscrits au PTIP / <u>Secteur secondaire</u> pour la période 2014 – 2018 », par type et niveau de qualification des emplois</p>	<p>Mesure d'appui institutionnel à la mise en œuvre desdits projets pour assurer la création effective des emplois modernes prévus.</p>									
<p>Projet 1.384 : « Evaluation annualisée et Analyse des créations d'emplois attendues de la mise en œuvre des autres projets du PSE inscrits au PTIP / <u>Secteur tertiaire</u> pour la période 2014 – 2018 », par type et niveau de qualification des emplois</p>	<p>Mesure d'appui institutionnel à la mise en œuvre desdits projets pour assurer la création effective des emplois modernes prévus.</p>									
<p>Projet 1.385 : « Evaluation annualisée et Analyse des créations d'emplois attendues de la mise en œuvre des autres projets du PSE inscrits au PTIP / <u>Secteur quaternaire</u> pour la période 2014 – 2018 », par type et niveau de qualification des emplois</p>	<p>Mesure d'appui institutionnel à la mise en œuvre desdits projets pour assurer la création effective des emplois modernes prévus.</p>									
<p>ENSEMBLE (Période 2014 – 2018)</p>	<table border="1"> <tr> <td>10.000</td> <td>100</td> <td>10.000</td> <td>0</td> <td>----</td> <td>1.000</td> <td>2.000</td> <td>3.000</td> <td>4.000</td> </tr> </table>	10.000	100	10.000	0	----	1.000	2.000	3.000	4.000
10.000	100	10.000	0	----	1.000	2.000	3.000	4.000		



NB : Les **10.000 emplois modernes** devant résulter de l'optimisation des projets-phares du PSE s'ajoutent aux emplois modernes (formels) dont la création est déjà planifiée dans les études de faisabilité ou de pré-faisabilité desdits projets. Il convient de rappeler que les emplois toutes catégories confondues sont évalués à **587.000** sur la période **2014 – 2023** et estimés approximativement à **285.000** sur la période couverte par le PAO « Emploi des Jeunes », soit **2014 – 2018**.

Ainsi, les effectifs totaux d'emplois modernes attendus de la mise en œuvre des projets-phares du PSE s'élèvent à **135.000** environ sur la même période.

III.1.4.- CREATION TOTALE D'EMPLOIS POUR LES JEUNES ATTENDUES DE LA COMPOSANTE « SECTEUR MODERNE »

Il est à relever que l'ensemble des lignes d'intervention indiquées ci-dessus au titre de la présente composante du PAO « Emploi des Jeunes » sont des déclinaisons opérationnelles d'axes stratégiques et/ou de lignes d'intervention plus globales définies par la Politique Nationale de l'Emploi 2014 – 2018. Au total, les **créations d'emplois** productifs, rémunérateurs et durables attendus de la mise en œuvre des programmes et projets spécifiques du PAO, pour la Composante « Secteur moderne », sont évaluées à **85.000** répartis comme indiqué ci-dessous ¹⁴.

Tableau 15 : Répartition des créations d'emplois modernes attendus du PAO « Emploi des jeunes » pour la Composante « SECTEUR MODERNE »

SOUS-COMPOSANTES SECTORIELLES	REPARTITION SUR LA PERIODE 2014 – 2018					
	2014	2015	2016	2017	2018	Total
1. Secteur public et parapublic	2.500	4.500	5.500	6.000	6.500	25.000
2. Secteur moderne privé	-----	5.000	8.500	12.500	24.000	50.000
3. Projets-phares du PSE (objectifs d'optimisation par le PAOEJ)	-----	1.000	2.000	3.000	4.000	10.000
TOTAL COMPOSANTE 1 (NON INCLUS PROJETS PSE)	2.500	10.500	16.000	21.500	34.500	85.000

III.2.- COMPOSANTE 2 : « CREATION D'EMPLOIS DANS LE SECTEUR « EMPLOI » (MINISTERE CHARGE DE L'EMPLOI) »

Le Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Promotion des Valeurs civiques représente actuellement l'administration publique chargée de la conduite, à titre principal, des actions de l'Etat en matière de promotion de l'emploi. Il développe, depuis plusieurs décennies, des activités spécifiques directement orientées vers la création d'emploi, soit directement, soit à travers la création de petites et micro-entreprises collectives ou individuelles ainsi que par l'emploi individuel. Sa place dans le dispositif public de mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes publics dans ce secteur est tout à fait centrale, ce qui justifie au demeurant qu'elle fasse l'objet d'une composante à part entière dans le PAO « Emploi des Jeunes », avec trois (03) sous-composantes.

¹⁴ Les emplois attendus de la mise en œuvre du PAP du PSE 2014–2018 sont rappelés ici uniquement pour mémoire. Ils sont évalués à plus de 136.000 emplois modernes pour les projets-phares, et plusieurs centaines de milliers d'emplois sont également escomptés de la réalisation des projets prioritaires des grappes de croissance et des autres secteurs hors grappes. Ils ne sont pas, en conséquence, à décompter au titre du PAOEJ, même si celui-ci leur apportera un accompagnement technique et méthodologique en matière de promotion active des emplois envisagés.

III.2.1.- CONTEXTE SECTORIEL GLOBAL ET PROBLEMATIQUE DE LA CREATION D'EMPLOIS-JEUNES PAR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE DE L'EMPLOI

III.2.1.1.- CONTEXTE D'INTERVENTION

Le contexte actuel se caractérise par des performances réelles relativement faibles au regard des attentes initiales contrebalancées par de nouvelles ambitions très élevées, en comparaison. De fait, une revue succincte des interventions publiques de promotion active de l'emploi qui se sont déroulées depuis une dizaine d'années fait apparaître un certain nombre de constatations majeures, notamment l'existence de contraintes à la fois stratégiques et opérationnelles qui ont fortement réduit l'efficacité des fonds de financement mis en place pour la promotion de l'auto-emploi et la correction des discriminations dans l'accès à l'emploi. Cette option d'intervention, qui constitue un axe important dans les politiques de l'Etat en la matière, vise à faciliter l'insertion des demandeurs d'emploi par le biais de l'emploi dit non salarié, à des conditions financières plus douces que celles en vigueur sur le marché bancaire. A titre de rappel, les fonds les plus importants sont les suivants :

- le Fonds National d'Action pour l'Emploi ;
- le Programme d'Appui à l'Insertion socioprofessionnelle des Diplômés des Instituts et Universités de Langue Arabe ;
- le projet ASC / Emploi – Jeunes;
- le Fonds National de Promotion de la Jeunesse ;
- le Fonds National de Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin (qui a également financé des activités menées par des jeunes filles) ;
- l'Agence pour l'Emploi des Jeunes des Banlieues.

En termes d'emplois, quelques réalisations ont été obtenues depuis 2000. (Cf. Tableau 17).

Tableau 16 : Estimation des emplois créés par quelques fonds de financement du Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et des Valeurs civiques

Fonds de financement	Nbre de projets financés	Nbre d'emplois créés
Fonds National d'Action pour l'Emploi	2 314	13 143
Fonds National de Promotion de la Jeunesse	-----	13 282
Appui à l'Insertion des Diplômés de Langue Arabe	114	341
Cellule d'Appui à la Promotion de l'Emploi	570	2912
TOTAL	2 998	29 678

Des actions d'accompagnement et d'appui non strictement financiers ont également été conduites sous l'égide ou avec la participation active du Ministère chargé de l'Emploi, avec notamment la mise en place des structures publiques suivantes :

- l'Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes ;
- le Service Civique National;
- les Maisons de l'Outil;
- le Programme "Cohésion sociale et Emploi des Jeunes (du PNUD).

Le constat quasi unanime quant à la multiplicité des fonds ou agences publics intervenant pour la promotion de l'emploi a conduit le Gouvernement à procéder au regroupement, dans une agence unique de l'ANEJ, du FNPJ et de l'AJEB. Il convient également de rappeler qu'un dispositif d'intermédiation sur le marché du travail existe actuellement, avec plusieurs projets de plus ou moins grande importance qui ont été lancés depuis plusieurs années et qui connaissent encore aujourd'hui une situation globalement insatisfaisante, faute de validation politique et/ou de financements.

Il s'agit principalement :

- du Répertoire Opérationnel des Métiers et Emplois (ROME), prévu pour couvrir 22 catégories professionnelles et 66 domaines d'activités et toujours en souffrance ;
- de la redynamisation du Service de la Main-d'œuvre, dont l'objectif est de développer la fonction « Emploi » au sein des Inspections régionales du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale ;
- du programme dénommé « Accueil – Emploi » qui a pour objectif d'assurer, en complément du SMO, les opérations d'inscription, d'information, de conseil et de placement en direction des demandeurs d'emploi sur toute l'étendue du territoire national;
- du projet de mise en place de Centres d'Initiatives pour l'Emploi Local (CIEL), élaboré pour favoriser la promotion et la gestion de proximité de l'emploi avec une approche locale en partenariat avec les collectivités territoriales;
- du Système d'Information sur le Marché de l'Emploi (SIME), qui a déjà à son actif la réalisation de plusieurs activités relatives au marché du travail, spécialement en ce qui concerne la situation des jeunes demandeurs d'emploi;
- de la renégociation de la Convention Nationale Etat-Employeurs pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes, qui représente l'instrument par excellence destiné à renforcer l'employabilité des jeunes, grâce à l'apprentissage et à d'autres formes de séjour en entreprise.

III.2.1.2.- REVUE SUCCINCTE DE QUELQUES ELEMENTS DE PROBLEMATIQUE

En matière de promotion directe de l'emploi pour les jeunes, la problématique pour l'Administration publique de l'Emploi a des dimensions essentiellement institutionnelles, organisationnelles et financière. Sans nier l'importance des efforts engagés, avec des niveaux globaux de financement budgétaire relativement importants, des contraintes non négligeables ont négativement influé sur les performances obtenues et risquent encore, si elles ne sont pas fortement réduites, de peser sur les possibilités d'intervention envisageables. Il y'a lieu de relever, en particulier :

- les faibles performances enregistrées par l'économie nationale depuis plusieurs années, avec des taux de croissance annuels moyens de 3% environ depuis 2008 ;
- l'instabilité institutionnelle de l'Administration publique de l'Emploi, qui a fortement réduit sa capacité à répondre efficacement aux défis posés par une demande d'emploi de plus en plus pressante ;
- ses limites techniques et organisationnelles pour assurer le pilotage et la coordination des actions et mesures de promotion de l'emploi mises en œuvre par l'Etat, essentiellement par l'intermédiaire de l'Administration publique de l'Emploi.

Une autre série d'éléments de problématique méritent une grande attention. Il s'agit principalement :

- des retards récurrents dans la mise en place de certaines structures ou instruments publics de gestion de l'emploi, pourtant nécessaires à la réalisation des performances attendues de l'Administration publique de l'Emploi ;
- de la faiblesse des ressources financières publiques, ce qui explique que plusieurs programmes de promotion de l'emploi aient connu de sérieuses difficultés de mise en œuvre;
- des retards dans la mise à niveau du cadre juridique régissant les conditions de création et de promotion de l'emploi dans le secteur moderne, y compris du Code du Travail et du Code de la Sécurité sociale ;
- des déficits rédhibitoires des systèmes publics d'information sur l'emploi et la formation professionnelle (en dehors de l'Administration nationale de l'Emploi), ce qui réduit fortement la qualité des analyses et des propositions de solutions aux problèmes identifiés

Au total, les différents éléments ci-dessus indiquent clairement la quasi-impossibilité, pour l'Etat en général, pour l'Administration publique de l'Emploi en particulier :

- de disposer d'une maîtrise réelle de l'information sur l'emploi, le sous-emploi et le chômage des jeunes ;
- d'être ainsi en capacité d'apporter des réformes rapides et pertinentes aux problèmes et difficultés identifiés.

III.2.1.3.- DETERMINATION DE L'OBJECTIF GENERAL DE LA COMPOSANTE ET DEFINITION DES SOUS-COMPOSANTES

III.2.1.3.1.- Objectif général

Sur la période 2014-2018, l'objectif général de la Composante est la création d'emplois modernes en accompagnement des initiatives développées et pilotées par les jeunes demandeurs d'emploi organisés en groupements ou intervenant à titre individuel. Il entre en droite ligne des stratégies de la Politique Nationale de l'Emploi 2014 – 2018, en particulier (i) la stratégie n°3 « **Développement de programmes publics spécifiques de création d'emplois** » et (ii) la stratégie n°5 « **Renforcement des capacités de l'Administration publique de l'Emploi et à l'Amélioration du Système de gestion des marchés du travail** »

Cet objectif de composante sera réalisé à travers la promotion des investissements publics à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) et celle de « l'auto-emploi » des jeunes, par la valorisation de leurs compétences techniques et professionnelles, l'amélioration du suivi et de la gestion du marché du travail assurant les meilleures conditions pour y arriver avec le maximum de pertinence et d'efficacité.

III.2.1.3.2.- Définition des sous-composantes

Sur la base de l'objectif général cité ci-dessus, les sous-composantes de la Composante « **Création d'emplois dans le Secteur Emploi** » sont les suivantes :

1. **Promotion des petites / très petites entreprises et des entrepreneurs individuels en faveur des jeunes ;**
2. **Renforcement de l'employabilité des jeunes demandeurs d'emploi ;**
3. **Gestion du Marché du travail adressé aux jeunes demandeurs d'emploi.**

III.2.2.- SOUS-COMPOSANTE « **CREATION D'EMPLOIS-JEUNES PAR LA PROMOTION DES PTPE ET DES ENTREPRENEURS INDIVIDUELS** »

III.2.2.1.- OBJECTIF ET LIGNES D'INTERVENTION DE LA SOUS-COMPOSANTE

III.2.2.1.1.- Objectif spécifique

Les stratégies et programmes mis en œuvre par les différentes administrations publiques compétentes en matière de promotion des petites et micro-entreprises et des emplois individuels en faveur des jeunes ayant montré leurs limites objectives, il importe d'en tirer toutes les conséquences. Sans remettre en cause la légitimité institutionnelle des ministères chargés de l'Emploi et/ou de la Jeunesse à élaborer, financer, mettre en œuvre, suivre et évaluer en même temps des programmes de cette nature. Il est manifeste, en effet, que ces ministères (actuellement regroupés dans un ministère unique) ne disposent pas des ressources humaines, financières, techniques, matérielles ou organisationnelles pour exercer les différentes fonctions citées ci-dessus avec toute l'efficacité et toute l'efficience qu'imposent les nouvelles exigences en matière de bonne gouvernance des ressources publiques.

La continuation de leurs interventions dans les conditions actuelles ne pourra, en conséquence, se poursuivre que si de réelles garanties sont offertes en ce qui concerne la capacité de ces ministères à assurer de façon performante leurs missions de promotion d'entreprises créatrices d'emplois pour les jeunes. Il s'agit là de préalables indispensables à leur responsabilisation dans un domaine qui concerne une catégorie de population très particulière dont la prise en charge économique et sociale constitue leur « cœur de métier » au sein de l'Etat.

- **Pour cette sous-composante, l'objectif de création d'emplois modernes est déterminé, pour la période 2014–2018, sur la base des capacités estimées des secteurs, sous-secteurs et branches d'activité qui la composent.**

III.2.2.1.2.- Lignes d'intervention

En matière de création d'emplois pour les jeunes et en considération des stratégies définies par la Politique Nationale de l'Emploi 2014 – 2018, les lignes d'intervention du PAO « Emploi des Jeunes » sont les suivantes, au titre de la promotion des petites / très petites entreprises et des emplois individuels en faveur des jeunes :

- 1. Accélérer l'insertion de petits promoteurs privés, de diplômés des écoles de formation aux métiers de l'agriculture et de jeunes ruraux dans des activités de production et de transformation agricole.**

Depuis l'indépendance du pays, l'Etat du Sénégal développe des activités de promotion en direction du monde rural, sans résultats réellement significatifs au vu de la situation structurellement défavorable des agrégats économiques du secteur rural dans son ensemble. La plupart des activités mises en œuvre à cet effet ne s'adressaient pas directement aux jeunes, mais plutôt à des personnes relativement âgées qui constituent encore la majorité des actifs ruraux. Sous réserve des mises à niveaux exigées des ministères chargés de l'Emploi et/ou de la Jeunesse, cette intervention se justifie comme une dimension spécifique du PAO « Emploi des Jeunes » et complémentaire des réalisations attendues des ministères de tutelle des secteurs économiques classiques

- 2. Accélérer l'insertion de porteurs de microprojets et d'entrepreneurs individuels diplômés des systèmes de l'Enseignement supérieur et secondaire général, de l'Enseignement technique et professionnel et de l'Artisanat dans des activités de production de biens et services rémunérateurs.**

La crise trentenaire du chômage des jeunes et la grande rareté de l'emploi salarié au Sénégal ont eu, parmi leurs effets non recherchés, de « désacraliser » quelque peu le statut du salariat pendant trop longtemps considéré comme la référence absolue en matière de travail. Malgré l'échec des nombreux programmes mis en œuvre, un nombre important de jeunes demandeurs d'emplois restent en effet convaincus qu'ils trouveraient plus leur avantage à s'investir dans leurs propres projets plutôt que d'attendre des emplois hypothétiques en provenance des employeurs du secteur moderne. De fait, plusieurs d'entre eux se sont lancés, avec les moyens du bord, dans des activités de production qui leur permettent de subvenir plus ou moins bien à leurs besoins. Le PAO fait, en conséquence, d'une telle intervention une dimension importante de cette sous-composante.

III.2.2.2.- PROGRAMMES/PROJETS PRIORITAIRES DE LA SOUS-COMPOSANTE

Sur la base des lignes d'intervention définies ci-dessus, les programmes et projets prioritaires de création d'emplois pour les jeunes de la sous-composante « Promotion des petites / très petites entreprises et des entrepreneurs individuels » sont les suivants.

Tableau 17 : PROGRAMMES ET PROJETS DU PAO « EMPLOI DES JEUNES » / « PROMOTION DES PETITES / TRES PETITES ENTREPRISES ET DES ENTREPRENEURS INDIVIDUELS »

INTITULES DES PROGRAMMES ET PROJETS	Nbre d'emplois totaux attendus	Coefficient de modernité (%)	Nbre d'emplois modernes attendus	Nbre d'emplois non modernes	REPARTITION ANNUELLE DES EMPLOIS MODERNES PREVUS				
					2014	2015	2016	2017	2018
<p>▪ Programme quinquennal 2.11 « Elaboration et Mise en œuvre des Domaines Agricoles Communautaires sur l'ensemble des 45 départements administratifs du Sénégal »</p>	300.000	30	90.000	210.000	----	6.000	12.000	24.000	48.000
<p>Projet 2.111 : « Réalisation d'une étude globale de faisabilité commerciale, technique, foncière, financière, économique, environnementale et sociale des domaines agricoles communautaires sur l'ensemble des 45 départements »</p>									
<p align="center">Nombre d'emplois attendus non significatif (Projet préparatoire à la réalisation des projets opérationnels du Programme)</p>									
<p>Projet 2.112 : « Réalisation des études d'exécution détaillées et Mise en œuvre de 3 domaines agricoles communautaires prioritaires, Suivi-Evaluation des performances et Elaboration d'un business plan de référence »</p>	20.000	30	6.000	X	----	6.000	----	----	----
<p>Projet 2.113 : « Réalisation des études d'exécution détaillées et Mise en œuvre de 6 domaines agricoles communautaires prioritaires, Suivi-Evaluation des performances et Elaboration d'un business plan de référence »</p>	40.000	30	12.000	X	----	----	12.000	----	----
<p>Projet 2.114 : « Réalisation des études d'exécution détaillées et Mise en œuvre de 12 domaines agricoles communautaires prioritaires, Suivi-Evaluation des performances et Actualisation du business plan de référence »</p>	80.000	30	24.000	X	----	----	----	24.000	----
<p>Projet 2.115 : « Réalisation des études d'exécution détaillées et Mise en œuvre de 24 domaines agricoles communautaires prioritaires, Evaluation des impacts et Formulation d'une Stratégie opérationnelle de développement du Programme des Domaines Agricoles Communautaires 2019 – 2023 »</p>	160.000	30	48.000	X	----	----	----	----	48.000

INITIULES DES PROGRAMMES ET PROJETS	Nbre d'emplois totaux attendus	Coefficient de modernité (%)	Nbre d'emplois modernes attendus	Nbre d'emplois non modernes	REPARTITION ANNUELLE DES EMPLOIS MODERNES PREVUS				
					2014	2015	2016	2017	2018
<p>▪ Programme quinquennal 2.12 « Réalisation des études de faisabilité et Mise en œuvre des projets prioritaires de création d'emplois du Ministère chargé de l'Emploi »</p> <p><u>Projet 2.121</u> : « Mise en œuvre du Programme d'Appui à la Promotion de l'Emploi des Jeunes et des Femmes (Centre de responsabilité Compositante Jeunes) »¹⁵</p> <p><u>Projet 2.122</u> : « Mise en œuvre du Programme d'Appui à la Promotion de l'Emploi des Jeunes et des Femmes (PROJET BID) »</p> <p><u>Projet 2.123</u> : « Réalisation des études de faisabilité commerciale, technique, financière et économique des projets prioritaires du Ministère chargé de l'Emploi »</p> <p><u>Projet 2.124</u> : « Etude d'exécution détaillée et Mise en œuvre du Projet d'appui au développement de l'entreprenariat et de l'emploi des jeunes »</p> <p><u>Projet 2.125</u> : « Etude d'exécution détaillée et Mise en œuvre du Projet "Centrales de services" »</p> <p><u>Projet 2.126</u> : « Etude d'exécution détaillée et Mise en œuvre du Projet "Une Association Sportive et Culturelle / Un Projet" »</p> <p><u>Projet 2.127</u> : « Etude d'exécution détaillée et Mise en œuvre du Projet "Promotion de l'emploi des jeunes intégrant la variable migratoire" »</p>	44.000	38,6	17.000	27.000	1.000	4.000	7.000	5.000	----
	9.000	50	4.500	4.500	----	1.500	3.000	----	----
Nombre d'emplois attendus non significatif (Projet préparatoire à la réalisation des projets opérationnels du Programme)									
	25.000	40	10.000	15.000	1.000	2.000	3.000	4.000	----
	10.000	25	2.500	7.500	----	500	1.000	1.000	----
ENSEMBLE (Période 2014 – 2018)	344.000	31,1	1107.000	237.000	1.000	10.000	19.000	29.000	48.000

¹⁵ Le coefficient de modernité des emplois à créer (objectif emplois modernes) ainsi que leur programmation annuelle telle qu'indiquée sont sous réserve. Le Ministère chargé de l'Emploi apportera les correctifs nécessaires, le cas échéant.

III.2.3.- SOUS-COMPOSANTE « CREATION D'EMPLOIS-JEUNES PAR LE RENFORCEMENT DE L'EMPLOYABILITE DES JEUNES DEMANDEURS D'EMPLOI »

III.2.3.1.- OBJECTIF ET LIGNES D'INTERVENTION DE LA SOUS-COMPOSANTE

III.2.3.1.1.- Objectif spécifique

La plupart des offreurs d'emplois mettent en exergue les faibles capacités techniques et professionnelles des jeunes demandeurs d'emploi par rapport aux exigences du marché du travail. Cette incrimination date de plusieurs décennies et constitue actuellement une caractéristique lourde contre laquelle l'État a décidé de s'attaquer plus activement et plus systématiquement que par le passé. En effet, qu'il s'agisse des entreprises privées, des sociétés du secteur parapublic ou des ministères, il est incontestable que les jeunes qui postulent aux emplois mis à disposition ne sont en capacité de les occuper qu'au terme d'une période d'apprentissage sinon de formation complémentaire plus ou moins longue selon les secteurs et les profils professionnels demandés.

Cette situation est la conséquence directe des évolutions séparées du système d'enseignement et de formation d'une part, du système d'emploi d'autre part, ce dernier étant gouverné par le système économique en évolution relativement rapide. En réponse, l'Etat s'était toujours limité, depuis l'Indépendance, à des actions relativement à la marge du système éducatif général, les dispositifs publics d'enseignement technique et de formation professionnelle n'ayant jamais fait partie des priorités nationales en dépit des déclarations officielles. La place accordée au secteur de l'ETFP est cependant appelée à changer très largement, avec l'intervention du Plan Sénégal Émergent qui comprend des projets-phares de grande importance en direction dudit secteur.

- **Pour cette sous-composante, l'objectif de création d'emplois modernes est déterminé, pour la période 2014–2018, sur la base des capacités estimées des secteurs, sous-secteurs et branches d'activité qui la composent.**

III.2.3.1.2.- Lignes d'intervention

En matière de création d'emplois pour les jeunes et en considération des stratégies définies par la Politique Nationale de l'Emploi 2014 – 2018, les lignes d'intervention du PAO « Emploi des Jeunes » sont les suivantes, au titre du renforcement de l'employabilité des jeunes demandeurs d'emploi :

- 1. Fournir aux jeunes demandeurs d'emploi diplômés de l'enseignement général, technique et professionnel de niveau supérieur des opportunités nombreuses et diversifiées d'acquérir des connaissances, compétences et aptitudes complémentaires, de façon à augmenter significativement leurs chances d'accéder aux emplois créés aux différents niveaux du système économique national.**

De fait, le Ministère chargé de l'Emploi a mis en place, dès 1987, un instrument dénommé « Convention Nationale Etat / Employeur pour la Promotion de l'Emploi » qui, avec la réforme intervenue en 2000, a été exclusivement orientée vers l'insertion des jeunes demandeurs d'emploi. Cette Convention a fait l'objet de trois revues au minimum, qui ont conclu à son efficacité, à son efficience, à sa pertinence opérationnelle et à sa cohérence par rapport aux réalités des entreprises en matière de formation interne. Ses performances restent cependant largement en-deçà de son potentiel en matière d'insertion et de pré-insertion des jeunes demandeurs d'emploi, d'autant que les employeurs susceptibles d'en faire usage étaient officiellement restreints aux seuls employeurs signataires.

Il s'agit ainsi de procéder d'améliorer qualitativement la CNPE pour en faire un instrument à large domaine d'action, ce qui lui permettra de venir en renforcement des interventions plus systémiques de l'État en matière de développement du secteur Éducation / Formation.

- 2. Fournir aux jeunes demandeurs d'emploi diplômés de l'enseignement général, technique et professionnel de niveau secondaire et moyen, ainsi qu'aux sans diplôme, des opportunités nombreuses et diversifiées d'acquérir des emplois correspondant à leurs profils et susceptibles de permettre à chacun d'eux d'acquérir progressivement un métier utile à l'économie nationale et à la société.**

Bien que la plupart des interventions de l'État, y compris du Ministère chargé de l'Emploi, aient été et restent encore orientées vers la satisfaction des demandes d'emploi exprimées par les jeunes diplômés des Enseignements supérieur et secondaire, il importe d'insister sur le fait que les jeunes non diplômés représentent la grande majorité des demandeurs d'emploi. Leur absence quasi totale de qualification constitue une forte contrainte à cet égard, en plus du fait que leur situation est plus ou moins considérée comme normale dans une société où le chômage des jeunes diplômés est si présent.

C'est notamment en réaction à cette situation que l'État a mis en place l'Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public contre le Sous-Emploi (AGETIP) qui a réalisé, depuis lors, des centaines de projets qui ont permis de procurer à des milliers de jeunes non diplômés des emplois et des revenus pendant quelques semaines ou mois. Il s'agit maintenant, au vu des résultats obtenus et des forces et faiblesses des expériences conduites par l'AGETIP et, plus marginalement, par d'autres structures publiques ou privées intervenant au Sénégal, dans le cadre de la mise en œuvre de projets dits à Haute Intensité de Main-d'œuvre (HIMO).

III.2.3.2.- PROGRAMMES/PROJETS PRIORITAIRES DE LA SOUS-COMPOSANTE

Sur la base des lignes d'intervention définies ci-dessus, les programmes et projets prioritaires de création d'emplois pour les jeunes de la sous-composante « Renforcement de l'employabilité des jeunes demandeurs d'emploi » sont décrits ci-après.

Tableau 18 : PROGRAMMES ET PROJETS DU PAO « EMPLOI DES JEUNES » / « RENFORCEMENT DE L'EMPLOYABILITE DES JEUNES DEMANDEURS D'EMPLOI »

INTITULES DES PROGRAMMES ET PROJETS	Nbre d'emplois totaux attendus	Coefficient de modernité (%)	Nbre d'emplois modernes attendus	Nbre d'emplois non modernes	REPARTITION ANNUELLE DES EMPLOIS MODERNES PREVUS				
					2014	2015	2016	2017	2018
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme quinquennal 2.21 « Développement sectoriel, géographique et catégoriel et Mise en œuvre de la Convention Nationale Etat / Employeurs pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes » 	75.000 (stages)	20	15.000	Sans objet	-----	2.000	3.000	4.000	6.000
<ul style="list-style-type: none"> Projet 2.211 : « Evaluation juridique, technique, économique, financière et sociale de la Convention Nationale Etat / Employeurs pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes » 	Nombre d'emplois attendus non significatif (Projet préparatoire à la réalisation des projets opérationnels du Programme)								
<ul style="list-style-type: none"> Projet 2.212 : « Elaboration de textes de réforme de la Convention Nationale Etat / Employeurs pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes pour favoriser l'acquisition de qualifications professionnelles pertinentes pour le marché du travail et le recrutement direct des jeunes par les structures d'accueil et Négociation de la Nouvelle CNPE avec les parties prenantes » 	Nombre d'emplois attendus non significatif (Projet préparatoire à la réalisation des projets opérationnels du Programme)								
<ul style="list-style-type: none"> Projet 2.213 : « Mise en œuvre de la Nouvelle Convention Nationale Etat / Employeurs pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes pour la promotion d'emplois modernes pour les jeunes »¹⁶ 	75.000 (stages)	20	15.000	Sans objet	-----	2.000	3.000	4.000	6.000
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme quinquennal 2.22 « Promotion systématique des systèmes techniques à Haute Intensité de Main-d'œuvre dans la mise en œuvre des projets publics de développement » 	100.000	10	10.000	90.000	-----	1.000	1.500	3.000	4.500

¹⁶ Les objectifs d'emplois modernes ainsi fixés concernent exclusivement les programmes de promotion de recrutements directs de jeunes. Ne sont comptabilisés ni les postes de stage, ni les recrutements opérés à la suite de stages concluant (ces derniers sont mis au compte de la Sous-composante « Secteur moderne privé », en tant que résultat des incitations juridiques, fiscales et financières des programmes correspondants).

INTITULES DES PROGRAMMES ET PROJETS

	Nbre d'emplois totaux attendus	Coefficient de modernité (%)	Nbre d'emplois modernes attendus	Nbre d'emplois non modernes	REPARTITION ANNUELLE DES EMPLOIS MODERNES PREVUS				
					2014	2015	2016	2017	2018
<u>Projet 2.221</u> : « Evaluation technique, économique, financière et sociale des programmes et projets d'investissement basés sur les technologies à Haute Intensité de Main-d'œuvre au cours des deux dernières décennies »					Nombre d'emplois attendus non significatif (Projet préparatoire à la réalisation des projets opérationnels du Programme)				
<u>Projet 2.222</u> : « Elaboration de textes de réforme des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'utilisation des technologies à Haute Intensité de Main-d'œuvre dans la mise en œuvre des projets et programmes publics d'investissement dans le but de favoriser le recrutement de jeunes demandeurs d'emploi non ou peu diplômés et Négociation du nouveau Cadre légal avec les parties prenantes »					Nombre d'emplois attendus non significatif (Projet préparatoire à la réalisation des projets opérationnels du Programme)				
<u>Projet 2.223</u> : « Mise en œuvre, pour une période-test de 2 années, du nouveau Cadre législatif et réglementaire relatif à l'utilisation des technologies à Haute Intensité de Main-d'œuvre dans la mise en œuvre des projets et programmes publics d'investissement » ¹⁷	25.000	10	2.500	22.500	----	1.000	1.500	----	----
<u>Projet 2.224</u> : « Evaluation technique, économique, financière et sociale du nouveau Cadre législatif et réglementaire relatif à l'utilisation des technologies à Haute Intensité de Main-d'œuvre dans la mise en œuvre des projets et programmes publics d'investissement, Réajustement et Mise à l'échelle »	75.000	10	7.500	67.500	----	----	----	3.000	4.500
ENSEMBLE (Période 2014 – 2018) ¹⁸	175.000	14,3	25.000	90.000	----	3.000	4.500	7.000	10.500

¹⁷ Sont spécifiquement visés par les activités de ce Projet les 257 projets-phares et les autres projets d'infrastructures inscrits dans le PAP du PSE.

¹⁸ Le nombre total d'emplois non modernes portent exclusivement sur le Programme 2.22

III.2.4.- SOUS-COMPOSANTE « CREATION D'EMPLOIS-JEUNES PAR LA GESTION OPTIMALE DU MARCHÉ DU TRAVAIL »

III.2.4.1.- OBJECTIF ET LIGNES D'INTERVENTION DE LA SOUS-COMPOSANTE

III.2.4.1.1.- Objectif spécifique

Depuis toujours, la gestion du marché du travail est contrainte par la difficulté de disposer d'informations autant sur les offres que sur les demandes d'emploi, en ce qui concerne leur évolution passée, leur situation actuelle ou les perspectives futures. Il est notamment apparu que même la redynamisation du service de la main-d'œuvre intervenue dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Ajustement structurel entre 1985 et 1992. l'enquête nationale réalisée en 2004 sur le chômage des jeunes a pu apporter un certain nombre d'éléments caractéristiques de ce phénomène, que le non renouvellement de l'exercice depuis cette date a rapidement rendus obsolètes.

L'ensemble des acteurs se plaignent ainsi des déficits d'information sur le marché du travail, même pour des aspects basiques, ce qui les empêche, selon le cas, de bien cibler leurs recherches d'emplois ou de personnels qualifiés ou de planifier efficacement l'organisation et le fonctionnement du marché du travail. La mise à niveau complète des systèmes entrant dans la gestion des offres et demandes d'emploi devient d'une grande urgence, surtout dans le contexte créé par la mise en œuvre du PSE et les besoins d'information qui s'ensuivront.

- **Pour cette sous-composante, l'objectif de création d'emplois modernes est déterminé, pour la période 2014–2018, sur la base des capacités estimées des secteurs, sous-secteurs et branches d'activité qui la composent.**

III.2.4.1.2.- Lignes d'intervention

En matière de création d'emplois pour les jeunes et en considération des stratégies définies par la Politique Nationale de l'Emploi 2014 – 2018, les lignes d'intervention du PAO « Emploi des Jeunes » sont les suivantes, au titre de la gestion optimale du marché du travail :

1. Développer le dispositif du Ministère chargé de l'Emploi en matière de gestion de l'information sur le marché du travail

Les interventions à conduire dans ce cadre seront déterminantes pour le succès de toutes les actions envisageables par les différents acteurs concernés ou intéressés, dans la mesure où un tel dispositif constitue un élément central en matière d'aide pour la prise de décisions réfléchies, condition préalable pour une gouvernance économique, budgétaire et sociale des politiques publiques en matière de création d'emploi et de lutte contre le chômage.

2. Améliorer les cadres d'organisation et de fonctionnement du Ministère de l'Emploi

L'observation faite ci-dessus vaut également pour l'organisation et le fonctionnement du Ministère chargé de l'Emploi dont les défaillances s'expliquent dans une très large mesure par la faiblesse des moyens institutionnels, juridiques, organisationnels, humains, matériels et financiers qui lui sont alloués et par son positionnement trop erratique depuis 2000.

III.2.4.2.- PROGRAMMES/PROJETS PRIORITAIRES DE LA SOUS-COMPOSANTE

Sur la base des lignes d'intervention définies ci-dessus, les programmes et projets prioritaires de création d'emplois pour les jeunes de la sous-composante « gestion optimale du marché du travail » sont décrits ci-après.

Tableau 19 : PROGRAMMES ET PROJETS DU PAO « EMPLOI DES JEUNES » / « GESTION OPTIMALE DU MARCHÉ DU TRAVAIL »

INTITULES DES PROGRAMMES ET PROJETS	Nbre d'emplois totaux attendus	Coefficient de modernité (%)	Nbre d'emplois modernes attendus	Nbre d'emplois non modernes	REPARTITION ANNUELLE DES EMPLOIS MODERNES PREVUS				
					2014	2015	2016	2017	2018
<p>▪ <u>Programme quinquennal 2.31</u> « Actualisation et Mise à niveau périodiques des informations sur le marché du travail dans l'ensemble des secteurs économiques et sociaux et sur tout le territoire national »</p>	100	100	100	0	20	30	50	-----	-----
<p><u>Projet 2.311</u> : « Actualisation des études préparatoires relatives à l'Observatoire national sur l'Emploi et les Qualifications professionnelles »</p>	<p>Nombre d'emplois attendus non significatif (Projet préparatoire à la réalisation des projets opérationnels du Programme)</p>								
<p><u>Projet 2.312</u> : « Etude d'exécution et Mise en place de l'Observatoire national sur l'Emploi et les Qualifications professionnelles »</p>	100	100	100	0	20	30	50	-----	-----
<p><u>Projet 2.313</u> : « Conception d'un Système général d'enquêtes périodiques sur l'emploi et le chômage des demandeurs d'emploi en général, des jeunes en particulier »</p>	<p>Nombre d'emplois attendus non significatif (Projet préparatoire à la réalisation des projets opérationnels du Programme)</p>								
<p><u>Projet 2.314</u> : « Réalisation d'une enquête nationale de référence sur l'emploi et le chômage des demandeurs d'emploi en général, des jeunes en particulier »</p>	<p>Nombre d'emplois attendus non significatif (Projet préparatoire à la réalisation des projets opérationnels du Programme)</p>								
<p><u>Projet 2.315</u> : « Evaluation des travaux réalisés et Conception d'un modèle d'analyse opérationnelle des métiers et des emplois dans les principaux secteurs de l'économie sénégalaise »</p>	<p>Nombre d'emplois attendus non significatif (Projet préparatoire à la réalisation des projets opérationnels du Programme)</p>								
<p><u>Projet 2.316</u> : « Elaboration de répertoires opérationnels des métiers et des emplois dans trois (03) secteurs prioritaires de l'économie sénégalaise »</p>	<p>Nombre d'emplois attendus non significatif (Projet préparatoire à la réalisation des projets opérationnels du Programme)</p>								
<p><u>Projet 2.317</u> : « Evaluation technique et financière des répertoires opérationnels des métiers et des emplois réalisés dans les trois (03) secteurs prioritaires, Ajustement du modèle</p>	<p>Nombre d'emplois attendus non significatif (Projet préparatoire à la réalisation des projets opérationnels du Programme)</p>								

INTITULES DES PROGRAMMES ET PROJETS	Nbre d'emplois totaux attendus	Coefficient de modernité (%)	Nbre d'emplois modernes attendus	Nbre d'emplois non modernes	REPARTITION ANNUELLE DES EMPLOIS MODERNES PREVUS				
					2014	2015	2016	2017	2018
d'analyse et Elaboration d'un Programme de mise en place de répertoires opérationnels pour les autres secteurs prioritaires de l'économie »									
<u>Projet 2.318</u> : « Mise en œuvre du Programme de mise en place de répertoires opérationnels des métiers et des emplois pour les autres secteurs prioritaires de l'économie »									
<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Programme biennal 2.32</u> « Conception et Mise en place de la Nouvelle Administration publique de l'Emploi et Développement de ses capacités administratives en matière de gestion des offreurs et des demandeurs d'emploi » 									
<u>Projet 2.321</u> : « Réalisation d'un audit technique, institutionnel, organisationnel et financier de l'Administration publique de l'Emploi, y compris le Ministère chargé de l'Emploi »									
<u>Projet 2.322</u> : « Etude d'exécution et Mise en œuvre du Plan d'actions issu de l'audit technique, institutionnel, organisationnel et financier de l'Administration publique de l'Emploi »									
<u>Projet 2.323</u> : « Actualisation ou réalisation des études de faisabilité et d'exécution relatives à la mise en place du Projet "Accueil – Emploi" »									
<u>Projet 2.324</u> : « Mise en place du Projet "Accueil – Emploi" sur l'ensemble des 45 départements administratifs du Sénégal »									
ENSEMBLE (Période 2014 – 2018)	600	100	600	0	520	30	50	-----	-----

III.2.5.- CREATION TOTALE D'EMPLOIS POUR LES JEUNES ATTENDUES DE LA COMPOSANTE « SECTEUR EMPLOI »

Il convient de noter que l'ensemble des lignes d'intervention indiquées ci-dessus, au titre de la présente composante du PAO « Emploi des Jeunes », sont des déclinaisons opérationnelles d'axes stratégiques et/ou de lignes d'intervention plus globales définies par la Politique Nationale de l'Emploi 2014 – 2018.

Au total, les créations d'emplois productifs, rémunérateurs et durables attendus de la mise en œuvre des programmes et projets du PAO, pour la Composante « Secteur Emploi », sont évaluées à **XX.XXX** répartis comme indiqué ci-dessous.

Tableau 20 : Répartition des créations d'emplois modernes attendus du PAO « Emploi des jeunes » pour la Composante « SECTEUR EMPLOI »

SOUS-COMPOSANTES SECTORIELLES	REPARTITION SUR LA PERIODE 2014 – 2018					
	2014	2015	2016	2017	2018	Total
1. Promotion des petites / très petites entreprises et des entrepreneurs individuels	1.000	10.000	19.000	29.000	48.000	107.000
2. Renforcement de l'employabilité des jeunes demandeurs d'emploi	-----	3.000	4.500	7.000	10.500	25.000
3. Gestion optimale du Marché du travail	520	30	50	-----	-----	600
TOTAL COMPOSANTE 2	1.520	13.030	23.550	36.000	58.500	132.600

III.3.- COMPOSANTE 3 : « CREATION D'EMPLOIS DANS LE SECTEUR AGRICOLE »

L'agriculture, l'élevage, la pêche et l'agrobusiness sont parmi les sous-secteurs les plus dynamiques de l'économie sénégalaise. Ils représentent ainsi d'importantes opportunités d'investissement dans des filières variées et à fort potentiel de croissance et de création d'emplois. L'agriculture (y inclus le maraîchage, l'horticulture et l'arboriculture) est en outre, avec la pêche, le principal domaine d'activités pourvoyeur de devises au niveau du secteur primaire, en raison de leur force d'exportation. Sur la base de l'évaluation de l'existant en termes de produits agricoles à potentialités commerciales, de valeur ajoutée et de création d'emplois, des opportunités ont été identifiées en termes de développement d'une série de chaînes de valeur existantes, émergentes et porteuses.

III.3.1.- CREATION D'EMPLOIS-JEUNES DANS LA SOUS-COMPOSANTE « AGRICULTURE »

Les chaînes de valeur (et/ou filières) choisies sont celles qui peuvent apporter des contributions majeures au renforcement de la souveraineté alimentaire et de la nutrition au Sénégal. Elles visent notamment à :

- encourager la production locale des principales denrées alimentaires dont la demande est destinée à augmenter très fortement dans les années à venir, afin de réduire la dépendance du pays aux importations ;
- renforcer la sécurité alimentaire, à travers l'augmentation de la disponibilité et de l'accessibilité économique à la nourriture par l'accroissement de la production tirée par une productivité en croissance régulière, la réduction des coûts de commercialisation et la croissance des revenus des acteurs intervenant dans les chaînes de valeur et filières sous-sectorielles.

III.3.1.1.- CONTEXTE SECTORIEL ET PROBLEMATIQUE SPECIFIQUE

Le secteur agricole tarde à décoller, alors que le pays possède d'énormes atouts et potentialités, surtout en terme de disponibilités de terres cultivables et aménageables et d'espaces pour les autres spéculations, de ressources hydrauliques de surface et souterraine, de ressources humaines et de savoir-faire dans certains domaines. Ces potentialités ne sont pas toujours rationnellement exploitées et les productions prioritaires sont faiblement valorisées dans une approche chaîne de valeur. La globalisation des économies semble mettre l'agriculture sénégalaise en mauvaise position jusque dans son propre marché intérieur (absence de transformation des produits agricoles). La base technologique est peu attrayante aux investisseurs, son avenir dépendra de la pertinence et de la justesse des choix politiques qui guideront le gouvernement dans le contenu du projet de loi d'orientation agricole qu'il vient d'adopter.

Toute stratégie de développement agricole doit pouvoir ainsi concilier la transformation d'une agriculture orientée sur le marché pour satisfaire non seulement la demande domestique pour une autosuffisance alimentaire et la préservation de l'environnement. Il est important de mettre en place des mécanismes de sauvegarde qui garantiraient aux différentes catégories d'exploitations agricoles, notamment les exploitations familiales, des revenus issus la croissance économique.

Le Diagnostic a permis de faire une évaluation du potentiel des activités de production (et même de transformation) et de commercialisation liées aux besoins du marché pour évaluer leur marge de progrès et leurs goulots qui impactent négativement au niveau de la chaîne de valeur en se basant sur trois principales composantes : Structure, Conduite et Performance (SCP). Les contraintes majeures qui handicapent le développement des chaînes de valeur agricole sont:

- le faible niveau d'équipements et d'utilisation des intrants par les producteurs ;
- le coût élevé, des aménagements hydro-agricoles ;
- le coût élevé des intrants, la fluctuation importante des prix, l'inexistence et la faiblesse des capacités locales de distribution des intrants, la faiblesse de l'investissement privé, le crédit non incitatif ;
- l'enclavement des zones de production (absence et mauvais état des pistes, coûts élevés des transports) ;
- l'accès aux fonciers et l'insuffisance de la sécurisation foncière en milieu rural.

Il faut ainsi lever, au préalable, ces contraintes pour permettre au secteur agricole dans son ensemble d'être le tremplin de la lutte contre la pauvreté. La croissance économique dans le secteur primaire devrait permettre aux ménages ruraux de sortir de leur situation de pauvreté généralisée. Dans une approche chaîne de valeur, cette croissance économique inciterait également le développement progressif des maillons des secteurs secondaires et tertiaires dans les zones rurales, ce qui permettrait la création d'emplois agricoles et non agricoles.

Il y a également une nécessité d'impliquer le secteur privé pour une contribution efficiente au processus de croissance créatrice d'emplois permettant d'améliorer de manière significative les conditions de vie des populations et une conciliation de l'investissement productif et la solidarité agissante pour résorber les déficits en termes d'infrastructures, de services sociaux et d'emplois. Aussi, faudrait-il désormais une approche globale de l'investissement, prenant en compte toutes les dimensions pour atteindre et maintenir le taux de croissance moyen annuel à 8% comme projeté dans le Projet Sénégal Emergent (PSE). La mise en place de deux fonds spéciaux, à savoir le FONSIS et le FONGIP, devrait donner un nouvel élan aux investissements et aux pôles de développement, afin de créer des opportunités d'insertion et d'emplois aux jeunes sénégalais constituant plus des 2/3 de la population.

En 2011, l'agriculture occupe, au Sénégal, 1.198 milliers d'actifs, selon une étude de l'IPAR et près 269 000 jeunes arrivent chaque année sur le marché du travail, dont 153 000 sont des ruraux. La responsabilisation des jeunes dans la gestion des parcelles agricoles est relativement faible. En effet, seul 19.6% des parcelles sont sous la responsabilité des jeunes âgés de 18 à 35 ans. Alors que ce taux est de 43,2% pour la tranche d'âge 36 à 53 ans ; de 31,6% pour la tranche d'âge 54 à 71 ans. Ainsi les jeunes sont plus responsabilisés pour les parcelles d'arachide, de mil et de riz pluvial avec respectivement 36.7%, 22.3%, et 11.3%. Par contre, ils sont moins responsabilisés pour les cultures maraîchères (- 1%).

Tableau 21 : Activité principale des jeunes (18-35 ans)

Activités	Poids (en %)
Agriculture pluviale	66,10
Agriculture irriguée	1,40
Agriculture de décrue	0,10
Horticulture	0,40

Source : Enquête agricole DAPSA 2010

Les emplois liés à l'agriculture se révèlent cependant peu rémunérateurs du fait de la faible base technologique du secteur, des prix au producteur peu stimulants et surtout à cause de l'absence de systèmes de distribution rationalisés, de la présence à tous les niveaux (de la récolte à la vente) d'intermédiaires qui font tampon entre les producteurs et le marché. La présence des femmes dans le secteur agricole est très significative, surtout à travers les GPF (groupements de promotion féminine) implantés dans le plus petit village du Sénégal, peut être un moyen de pénétration du secteur si les revendications de la femme travailleuse dans l'agriculture sont prises en charge par une organisation de travailleurs ruraux capable de mettre en œuvre des stratégies opératoires pour la résorption des disparités socio – économiques (accès à la terre, protection, autorité parentale) liées au genre et des inégalités dans la répartition des revenus.

La création massive d'emplois productifs et durables dans le secteur agricole, constitue un moyen décisif de promotion d'une croissance économique forte et équilibrée sur les moyens et long termes, à condition que ces emplois soient suffisamment durables, décents et bien répartis à l'échelle du pays et que les revenus correspondants soient relativement significatifs pour les bénéficiaires. Les filières retenues pour l'agriculture sont capables de remplir ces exigences. Il s'agit du riz, du maïs, du mil/sorgho, des produits horticoles et fruitiers, du sésame, du bissap, etc..., en raison de leur potentiel réel d'expansion, du nombre important de la population active concernée et de leur importance stratégique pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

III.3.1.2.- OBJECTIFS ET LIGNES D'INTERVENTION DE LA SOUS-COMPOSANTE

III.3.1.2.1.- Objectifs spécifiques

- **Pour la chaîne de valeur riz** il faut une amélioration des investissements permettant la maîtrise de l'eau à travers le développement de périmètres irrigués et l'irrigation de proximité, l'intensification de la production par l'acquisition et la mise à disposition des intrants et de l'équipement, le développement de la conservation, de la transformation et de la promotion de la commercialisation. Les aménagements du programme riz du PNAR (devenu une composante du PRACAS en 2014) rentrent dans le cadre du Programme Triennal d'Investissements Publics (PTIP) 2013-2015, avec une priorité accordée à la sécurité alimentaire et l'amélioration durable des revenus du monde rural.

Les investissements entrent principalement dans le cadre de la mise en œuvre des axes stratégiques suivants :

1. **satisfaire la demande locale en céréales dans les meilleures conditions de coût et de qualité ;**
2. **réduire le déficit de la balance commerciale par la baisse significative des importations de riz.**

Pour le riz, il y'a actuellement en superficies 108 000 ha de terres aménagées sur un potentiel de 240 000 ha. Il est donc possible d'exploiter plus de terres pour augmenter les productions et accroître l'intensité culturale à 1,6 pour exploiter les terres plusieurs fois dans l'année. Le contexte actuel est favorable à une redynamisation durable de la production rizicole dans la Vallée du fleuve Sénégal et dans la zone sud (Kolda, Sédhiou et Ziguinchor), et pour la riziculture pluviale dans les autres zones, si plusieurs grandes contraintes sont levées, dont principalement le **crédit, l'augmentation des surfaces exploitées, qui dépendent de la capacité d'investissement des producteurs privés.**

- **Pour la chaîne de valeur tomate** l'objectif est de relancer la production locale de tomates pour insérer d'avantage de jeunes dans les maillons de la chaîne de valeur tomate pour les marchés local et sous régional. Le Sénégal peut conquérir des parts du marché d'exportation en améliorant le système de production et de transformation pour plus de traçabilité, associé à une politique de promotion des exportations. Ceci constitue une approche pouvant changer la forme du secteur, augmenter les revenus des producteurs et les autres acteurs de la chaîne de valeur, tout en assurant des opportunités d'emplois pour l'insertion de jeunes.
- **Pour les chaînes de valeur des cultures maraichères**, la modernisation des modes de production horticole, permettra de positionner les jeunes dans les différents maillons des chaînes de valeur. L'introduction des « greenhouse » (cultures maraichères sous mini serre) sera une opportunité pour l'emploi des jeunes avec des infrastructures hydrauliques et d'irrigation pour leurs exploitations. Dans la perspective d'un développement du secteur on pourrait s'attendre à une augmentation significative du nombre d'emplois créés et de son doublement à l'horizon 2020. Des opportunités se présentent aujourd'hui pour le Sénégal qui doit se positionner sur les marchés d'exportation, sans pour autant négliger la demande locale très solvable en produits horticoles surtout de substitution (oignon, pomme de terre).
- **Pour les chaînes de valeur des cultures fruitières**, de véritables opportunités existent pour le Sénégal lui permettant un arrimage durable aux chaînes de valeur globalisées à l'image des pays comme le Maroc, Israël, l'Égypte ou le Kenya qui sont devenus des véritables fournisseurs de produits horticoles à l'échelle internationale. Cette opportunité doit être saisie aujourd'hui par le Sénégal pour bien se positionner sur ces marchés porteurs, sans pour autant négliger la demande locale très solvable en produits horticoles surtout de substitution (bananes, ananas et noix de coco). En dehors de la région naturelle de la Casamance (mangues, bananes, agrumes) , les autres pôles de production sont constitués par l'axe Dakar-Pout - Mboro et Dakar-Mbour avec des productions de mangues, agrumes, papayes. Enfin il y a le Sénégal Oriental avec la zone de Tambacounda autour de la vallée de la Gambie (bananes et mangues). La branche de la transformation de jus locaux est destinée à la satisfaction des besoins des consommateurs individuels comme institutionnels : Consommateurs : ménages, clients de la restauration et de l'hôtellerie etc.
- **Pour la chaîne de valeur anacarde** qui joue un rôle économique très important dans les zones de production comme la région naturelle de Casamance et la région de Fatick en termes de génération de revenus et de création d'emplois notamment pour les femmes en milieu rural.

Cette production est cependant loin d'être valorisée à son plein potentiel, faute d'organisation, de transformation en produits finis, d'investissements et de débouchés commerciaux, pour 80% à 90% des fruits qui pourrissent au sol. L'accent sera mis particulièrement sur l'intensification de la production, sur l'amélioration du conditionnement, du stockage et des conditions de transport afin de réduire les pertes post-récolte, sur la transformation des produits pour accroître leur valeur ajoutée et sur la commercialisation en allant à la conquête des différents marchés (locaux, nationaux, internationaux).

- **Pour les chaînes de valeur des cultures de mil / sorgho, niébé, sésame, et bissap** exploitées au niveau du bassin arachidier sont apparues comme des alternatives à la production d'arachide d'huilerie, qui reste encore la principale culture dans la zone. Les filières traditionnelles offrent des perspectives d'insertion des jeunes dans la production, dans les circuits de collecte primaire auprès des producteurs ou de commercialisation des produits récoltés ou transformés.

(1) la filière mil joue un rôle important dans la sécurité alimentaire des ménages des zones Nord et Sud-Est et est caractérisée par un très grand nombre de producteurs et par une demande croissante de produits transformés (céréales locales, sous-produits divers pour les industries d'aliments et farine pour les enfants, le bétail ou la volaille,...).

(2) la filière niébé remplace progressivement l'arachide dans les exploitations familiales de la zone Nord et dispose d'un potentiel élevé de commercialisation dans les centres urbains ainsi que dans les pays voisins, notamment Mauritanie et Gambie.

(3) la filière sésame est une culture de diversification intéressante et dont la demande est en augmentation car portée par les marchés, pourrait se développer avec la promotion de l'huile sur le marché national, en substitution aux huiles végétales importées.

(4) la filière bissap se développe, notamment avec les groupements féminins, et qui répond à un accroissement de la demande tant sur le marché local de la transformation que pour l'exportation vers les marchés conventionnels et biologiques en Europe et aux Etats-Unis.

- **Pour la chaîne de valeur arachide**, le bassin arachidier constitue la zone phare de production au Sénégal, avec des exportations (+ 100.000 tonnes) qui en font le premier exportateur mondial d'huile arachide. La filière arachide demeure encore la principale source de revenus monétaires pour le monde rural (avec plus de 350 000 exploitations familiales et plus de 4.000.000 de Sénégalais), grâce à une diversité de petits emplois (tritrateurs artisanaux, vendeurs d'arachides, de pâtes, de fanes, ...) mais également par la création d'unités de transformation (huile, farine, beurre, pâte d'arachide, ...).

Il convient d'indiquer que la relance de la production est prévue par le PSE qui vise une production de 1.000.000 tonnes d'ici 2017 par l'augmentation des rendements moyens à 1,3 ou 1,4 t/ha attendue de la reconstruction du capital semencier certifié et de la généralisation la mécanisation.

- **Pour la chaîne de valeur maïs**, la relance de production passe par la prise en compte des besoins du sous-secteur de l'élevage (notamment l'aviculture), qui consomme près de 60% de la production. Celle-ci a progressé de 181.585 tonnes en 2006 à 290.283 tonnes en 2009/2010 (avec un record de production en 2008/2009 de 397.326 tonnes). Les activités de transformation (farine de maïs pour la panification, par exemple) auront un fort impact économique, en termes d'économie de devises et de création d'emplois au niveau local notamment, y compris :

- celui des céréales pour la consommation humaine, dans laquelle le maïs a pris une place importante ;
- celui de la volaille, par le biais de nouvelles formes de production semi-industrielles (à titre de débouché sous forme de provende).

■ **Pour cette sous-composante, l'objectif de création d'emplois modernes est déterminé, pour la période 2014–2018, sur la base des capacités estimées des secteurs, sous-secteurs et branches d'activité qui la composent.**

La détermination du nombre des emplois agricoles est celui retenue par les études empiriques (IPAR, ISRA, etc), et modélisée par les structures d'appui agricole (SAED, SODAGRI, Direction Horticulture etc), dans les projets proposés en vue d'insérer de **jeunes actifs** avec une moyenne variant entre 1 et 6 personnes par hectare selon la chaîne de valeur. Il s'agit aussi bien d'emplois salariés non agricoles (conducteurs d'engins, mécaniciens, manœuvres des industries agroalimentaires, etc) que d'entrepreneuriat individuel ou collectif créateurs d'emplois non salariés.

III.3.1.2..2.- Lignes d'intervention

Le programme fera la promotion d'un entrepreneuriat inclusif qui intègre les jeunes dans les chaînes de valeur en tant que distributeurs, producteurs, employés et entrepreneurs et qui fournira les fonctions et services nécessaire en matière d'information, d'incitations, d'investissements et d'appui à la mise en œuvre. Dans le cadre du développement des chaînes de valeur agricoles, les lignes d'intervention du PAO sont les suivantes :

1. Développement des chaînes de valeur rizicoles

La stratégie d'intervention permettra de cibler les investissements à réaliser pour l'insertion de jeune dans la riziculture, il faut envisager d'augmenter les investissements en aménagements hydro-agricoles sur une superficie de totale de 20 000 ha (permettant d'insérer 100 000 actifs jeunes), la réalisation de 1000 kms de pistes de désenclavement, les activités de sécurisation foncière et l'équipement des producteurs et entreprises agricoles en matériels post récolte et en matériels de transformation du riz paddy.

2. Relance de la production locale de tomates pour insérer d'avantage de jeunes dans les maillons de la chaîne de valeur tomate pour les marchés local et sous régional

Les importantes potentialités en superficie jugées aptes à l'irrigation sont évaluées à près de 240 000 ha uniquement pour la vallée du fleuve Sénégal. Cependant, les superficies consacrées à la tomate ne dépassent pas 10% de ce potentiel, pour approvisionner les industries de transformations. La production intensive et l'application de prix incitatifs aux producteurs pourraient permettre une augmentation des superficies et de la production pour l'exportation dans la sous-région, ce qui permettra l'insertion des jeunes des producteurs.

3. Introduction des greenhouse pour la filière maraichère

L'option pour l'insertion de jeunes est de choisir la technologie sous serre ou greenhouse expérimentée au Kenya pour les petits producteurs. Elle constitue également une alternative à la difficulté d'aménager certaines zones difficiles (les dunes des Niayes, par exemple). Une augmentation de la production visant celle de la valeur ajoutée nécessitera en amont des périmètres de production maîtrisés, avec des ressources humaines et matérielles adaptées, des abris, des structures de palissage, etc... En aval, des dispositifs performants de conditionnement post-récolte et de logistique devront également être mis en place.

4. Contribution à l'augmentation de la production, de la transformation et de la commercialisation des fruits

L'arboriculture présente un fort potentiel de valeur ajoutée insuffisamment exploité, des impacts directs significatifs au niveau des emplois et des revenus dans le milieu rural, un effet positif sur la balance des paiements du pays et de très forts effets positifs induits pour la modernisation du secteur agricole. La transformation des fruits et légumes doit être renforcée et impliquée plusieurs entreprises et organisations à différents niveaux, tant en ce qui concerne les capacités techniques et financières pour encourager la consommation des produits locaux (le « Consommer sénégalais ») sous forme de jus et de nectar pour la consommation des ménages et pour l'exportation.

5. Ouverture de nouveaux marchés pour la noix de cajou et les fruits transformés de la région naturelle de Casamance

La structuration des chaînes de valeur fruitière de la région naturelle de Casamance pour une transformation de la production destinée aux marchés locaux et export de la production à la commercialisation, permettra de développer des activités dans les différents maillons des chaînes et, ainsi, de générer des emplois en grand nombre pour les jeunes. Les efforts récents en vue de la sélection d'arbres à hauts rendements, avec l'utilisation d'espèces très productrices de noix de grande taille, sont relativement récents et ont déjà produit des résultats dans des conditions pédoclimatiques particulièrement favorables.

6. L'insertion des exploitations familiales du Bassin arachidier dans des filières profitables et diversifiées

L'introduction de la contractualisation pourra garantir des revenus substantiels aux petits exploitants, avec un dispositif organisé autour, d'une part, un ou plusieurs organismes de producteurs, d'autre part, un opérateur de marché (commerçant, exportateur, artisan-transformateur, agro-industriel, réceptif hôtelier,...). La contractualisation ouvre au producteur l'accès à un marché et compense la prise de risque que représentent l'adoption de nouvelles pratiques agricoles, voire l'introduction d'une nouvelle culture (le sésame par exemple), par l'assurance d'un débouché et d'un prix rémunérateur. L'effet recherché en matière d'insertion des jeunes est de permettre :

- aux petits producteurs, y compris les jeunes, de développer des activités économiques profitables, fondées sur des arrangements contractuels avec des opérateurs de marché, dans le cadre de filières porteuses qui valorisent le potentiel agro-écologique local ;
- aux acteurs des filières sélectionnées, en particulier les dont les jeunes producteurs, d'identifier et de mettre en œuvre des actions susceptibles de réduire les contraintes identifiées au sein des filières concernées et de créer un environnement favorable à leur développement.

7. Amélioration de la transformation de l'arachide et création de valeur ajoutée

Pour relancer le sous-secteur, il faudra diversifier les débouchés de l'arachide en appuyant la promotion de la transformation des graines, pour faciliter son écoulement et moderniser la transformation artisanale actuelle. La transformation de l'arachide permettra aux producteurs de trouver de nouveaux marchés par l'installation d'unités de transformation communautaires. Ils pourront ainsi obtenir des prix assurant la couverture de leurs coûts de production et dégager des bénéfices, à partir des gains de productivité et de l'efficacité des investissements réalisés.

8. Amélioration de la production et de la transformation du maïs au Sénégal Oriental

L'augmentation des investissements pour accroître la production pourra avoir un impact économique significatif, en termes de croissance de la valeur ajoutée et de création d'emplois, surtout pour les jeunes au niveau local. Il en sera attendu :

- un accroissement des revenus des jeunes producteurs ruraux ;
- une augmentation des activités commerciales liées à l'accroissement des opportunités créées suite aux contrats signés avec les industriels intéressés ;
- une diversification du revenu des jeunes par l'augmentation des activités non agricoles génératrices de revenus.

III.3.2.- CREATION D'EMPLOIS-JEUNES DANS LA SOUS-COMPOSANTE « ELEVAGE »

L'analyse des contraintes du sous-secteur de l'élevage laisse apparaître la faible pénétration des innovations techniques et technologiques disponibles, ainsi que des résultats de la recherche. Aussi, l'application encore très timide de techniques modernes de production et de transformation des produits animaux constitue-t-elle un frein à l'essor des systèmes de production performants. Selon la DEPA, 350.000 ménages, soit quelque 3,5 millions de personnes, s'activeraient dans le domaine de l'élevage (PNDE).

III.3.2.1.- CONTEXTE SECTORIEL ET PROBLEMATIQUE SPECIFIQUE

Le problème central de l'élevage sénégalais reste sa faible productivité et son manque de compétitivité, ce qui a pour conséquences principales :

- une insuffisance de la couverture de la demande nationale en produits animaux ;
- des revenus faibles pour les producteurs et
- une incidence négative sur la balance commerciale, avec la sortie de devises pour les importations de lait. Les causes directes de ce problème tiennent à :
 - une faible valorisation des ressources pastorales, du fait (i) de la prédominance de modes d'élevage extensifs, (ii) des faibles capacités techniques et organisationnelles des acteurs des différentes filières, (iii) de l'insuffisance des infrastructures et équipements pastoraux, (iv) du vol fréquent de bétail et (v) de la faible valorisation des résultats de la recherche ;
 - une faible valorisation des produits d'élevage, avec une insuffisance (i) d'infrastructures et d'équipements de mise en marché des produits, (ii) d'application des bonnes pratiques de transformation et de distribution et (iii) d'appui-conseil.

La filière Bétail-viande : La production est l'œuvre des éleveurs du système pastoral et agropastoral, semi-intensif ou intensif. Ils produisent des animaux destinés à l'abattage. Avec la mise en œuvre du Plan national de développement de l'élevage (PNDE sur 2013-2017) volet Bétail/ Viande, et la levée des contraintes qui pèsent sur la filière le taux de croissance évoluera de 4,5% pour atteindre 9% en 2015, soit 202 455 tonnes contre 150 640 tonnes.

La filière Lait local : La production est l'œuvre des éleveurs des différents systèmes pastoraux et agropastoraux, semi-intensifs ou intensifs. Pour la filière lait il faut mener les activités suivantes :

- intensifier la production de lait par l'organisation de bassins laitiers autour des centres de consommation laitière, cette intensification passant par l'équipement des bassins laitiers et l'amélioration des techniques de production et du bétail laitier ;
- améliorer la performance des troupeaux laitiers par la sélection des sujets performants et à travers le croisement avec les races exotiques par l'insémination artificielle là où les conditions s'y prêtent.

La filière Cuirs et peaux : Pour les cuirs et peaux, principale source de recettes d'exportation du secteur, la tendance à la baisse du tonnage exporté à partir de 2009 a été constatée, en rapport avec la crise économique et énergétique mondiale, mais aussi et surtout, avec la faible réponse de la filière locale à l'exigence de qualité des pays importateurs (Union Européenne, pour l'essentiel). Cependant il y a eu une légère remontée à partir de 2010, par l'ouverture sur le marché asiatique, moins exigeant en termes de qualité que le marché européen et, surtout, preneur de peau brute.

La filière Aviculture : La filière avicole au Sénégal est devenue une option stratégique pour satisfaire les besoins en protéine d'origine animale des populations. En effet l'aviculture permet de produire en 45 jours un poulet de 2 kg avec un taux de conversion alimentaire de 1,8 kg. L'aviculture joue un rôle capital dans la lutte contre la pauvreté, en constituant une des activités pourvoyeuse d'emplois, notamment pour l'insertion de jeunes, de femmes, mais également comme opportunités pour diversifier les revenus souvent faibles pour de nombreux actifs. C'est un secteur qui pourvoie en moyenne 10 000 emplois directs. Le système d'élevage avicole moderne, emploie de façon directe et procure à l'économie nationale, un chiffre d'affaire annuel, de près cinquante quatre milliards (y compris les consommations intermédiaires fournies par les industriels provendiers CNA 2009) avec 12 millions de sujets.

III.3.2.2.- OBJECTIFS ET LIGNES D'INTERVENTION DE LA SOUS-COMPOSANTE

III.3.2.2.1.- Objectifs spécifiques

La mise en œuvre des investissements d'une valeur globale estimée à 557,196 milliards de F CFA, du Plan national de développement de l'élevage (PNDE) sur 2013-2017 permet d'obtenir des productions conséquentes en (viande, lait, cuirs et peaux, miel). L'objectif spécifique est d'arriver à « de favoriser la création d'emplois par l'augmentation des productions animales et faire de l'élevage un secteur performant, capable de satisfaire la demande nationale en produits animaux et d'assurer la promotion socio économique de ses acteurs.

- **Pour la chaîne de valeur Aviculture**, il est reconnu qu'elle présente une très grande importance, notamment sur le plan socioculturel, nutritionnel, socioéconomique et dans la lutte contre la pauvreté, notamment en milieu rural, par la satisfaction de la demande des ménages pour leurs différents besoins et selon les circuits de commercialisation. Le cheptel avicole national s'estime à 34,838 millions de têtes en 2009 dont 38,38% pour l'aviculture moderne (Sénégal, DIREL 2009). L'objectif spécifique est d'arriver à favoriser la création d'emplois par l'augmentation des productions animales et faire de l'élevage un secteur performant, capable de satisfaire la demande nationale en produits animaux et d'assurer la promotion socio économique de ses acteurs.

L'aviculture offre des niches d'emploi importantes autant en termes de nombre qu'au point de vue de la diversité. Il faut arriver à insérer les jeunes ruraux et urbains dans les filières en vue de la sécuriser, de la moderniser et de la rendre plus attractive pour l'investisseur.

- **Pour la chaîne de valeur Lait local** : La production locale de lait demeure marginale malgré les efforts des projets initiés spécifiquement pour le lait avec l'amélioration de la productivité à travers l'insémination artificielle. Autour de Dakar, des opérateurs privés ont investi dans des fermes intensives (Pastagri et Wayembam des laiteries industrielles de grande capacité (5 000 à 12 000 litres jour), avec des races exotiques (Jerseyaise, Montbéliarde, Holstein) et des ceintures laitières périurbaines (CLP) se développent au Sud et à l'Est du pays favorisant l'installation de mini laiteries.

Pour le lait local les expériences les plus récentes sont celles de la Laiterie Du Berger (LDB) à Richard Toll et le Projet de Bassin Laitier (PBL) de la SODEFITEX. La LDB, avec une capacité de 10.000 l/j, est une initiative privée ayant investi dans une unité industrielle moderne dont l'approvisionnement est basé à 100% sur un système de collecte du lait des élevages extensifs de la zone. Quant à la SODEFITEX, elle a installé en 2006 sept (07) centres de collecte dans la zone de Kolda. La production locale reste, malgré tout, encore peu valorisée surtout en hivernage car étant peu transformée en raison de sa faible disponibilité en saison sèche et du fait de la récente émergence des mini laiteries et unités industrielles l'utilisant comme principal intrant. C'est ainsi que la plupart des industries laitières utilisent comme matière première le lait en poudre qui était jusque là plus compétitive que le lait local.

- **Pour cette sous-composante, l'objectif de création d'emplois modernes est déterminé, pour la période 2014–2018, sur la base des capacités estimées des secteurs, sous-secteurs et branches d'activité qui la composent.**

III.3.2.2.2.- Lignes d'intervention

La structuration des chaînes de valeur du sous-secteur permettra de développer des activités réparties dans les différents maillons pouvant générer des emplois.

1. Augmentation des productions avicoles capable de satisfaire la demande nationale et de générer des emplois

L'élevage de poulets de chair pourra être développé pour les jeunes au niveau de zones dédiées ou en zone périurbaine. Il est caractérisé par son cycle court et demande moins d'investissement par rapport à la spéculation ponte, qui a un cycle plus long et qui pour être rentable, nécessite un effectif plus ou moins important.

2. Création des unités de production de lait en poudre par la transformation et la commercialisation des surplus de lait local au niveau des bassins laitiers

En dehors de Dakar, l'importance d'investir dans la transformation est étroitement liée à la saisonnalité de la production, élevée en hivernage et faible voire inexistante en saison sèche. Malgré son aspect saisonnier, cette activité a des incidences socio-économiques assez intéressantes surtout pour les femmes, car génératrice de revenus pour leurs ménages et pourvoyeuse d'emplois. Le développement d'unités de transformation en poudre de lait, du surplus de lait en hivernage va favoriser la collecte et permettre l'exploitation en zones d'élevage (sylvo-pastorale) bénéficiant de conditions favorables pour la production de lait

III.3.3.- CREATION D'EMPLOIS-JEUNES DANS LA SOUS-COMPOSANTE « PECHE-AQUACULTURE »

La pêche fournit près du 1/3 des revenus des exportations du pays et constitue le second pourvoyeur d'emplois avec près de 600 000 personnes travaillant dans les différentes catégories d'entreprises de pêche (pêche industrielle, pêcheries familiales, entreprises privées, groupements de pêcheurs, pêcheurs individuels, aquaculteurs, etc.). Elle génère de nombreuses activités en aval dont la collecte, la transformation, le conditionnement, la manutention, le stockage et la commercialisation des ressources halieutiques. Le nombre de pêcheurs artisanaux a été estimé en 2011 à 58 116 individus. Elle génère des devises, crée des emplois et constitue la principale source de protéine animale dans l'alimentation de la population. Elle constitue en cela un élément important du dispositif de lutte contre la pauvreté.

Avec 301 milliards FCFA de chiffre d'affaires en 2011, la pêche maritime contribue au PIB réel et aux recettes d'exportation respectivement pour 1,3% et 12,3%. (Source : situation économique du Sénégal 2011). Cependant, avec les effets des changements climatiques et des pratiques de pêche, on assiste à une diminution des productions halieutiques et au même moment la population continue de croître (taux de croissance de 2,5 %/ an). Le secteur semble plombé par la raréfaction des ressources, qui est à la base de la réorientation vers l'aquaculture.

III.3.3.1.- CONTEXTE SECTORIEL ET PROBLEMATIQUE SPECIFIQUE

L'aquaculture a fait ses preuves dans la création de valeur ajoutée et d'emplois durables, elle participe éventuellement à la contribution substantielle dans l'économie de certains pays comme ceux de l'Asie grâce à l'émergence de petites et moyennes entreprises (PME) aquacoles.

La pisciculture en amont des exploitations agricoles va freiner la salinisation et permettre une récupération des terres. Les trois grandes filières qui sont ciblées : la filière **production d'alevins**, la filière **production d'huitres** et la filière **production de poissons marchands** ou de table.

III.3.3.2.- OBJECTIFS ET LIGNES D'INTERVENTION DE LA SOUS-COMPOSANTE

III.3.3.2.1.- Objectifs spécifiques

En plus les activités piscicoles permettront de récupérer des terres inaptées à l'agriculture notamment dans les zones humides du nord, centre et sud avec leur potentiel en eaux de surface (fleuves et lacs). Des segments d'opportunités seront créés en amont et en aval de la production : i) aliments de poisson et alevins, ii) aménagement d'infrastructures aquacoles, iii) vente de matériel d'exploitation et iv) commercialisation et transformation des produits aquacoles. L'assistance de l'ANA pendant la période de mise en œuvre est assurée aux potentiels promoteurs privés, avec l'appui des collectivités locales pour la disponibilité des terres.

- **Pour cette sous-composante, l'objectif de création d'emplois modernes est déterminé, pour la période 2014–2018, sur la base des capacités estimées des secteurs, sous-secteurs et branches d'activité qui la composent.**

III.3.3.2.2.- Lignes d'intervention

L'aquaculture apparaît comme un moyen d'adaptation des populations vulnérables des jeunes et des femmes. Elle joue un rôle crucial pour les disponibilités vivrières, la sécurité alimentaire et la création d'emplois verts. Ces emplois pourront être consolidés avec **l'intégration aquaculture- agriculture -élevage et aviculture**.

1. Contribution de manière durable à l'amélioration de l'aquaculture créatrice d'emplois dans les zones humides

La commercialisation de sous-produits locaux, la vente d'aliments poissons, la commercialisation et la transformation de produits halieutiques, la modernisation de l'ostréculture, le retour vers l'agriculture grâce à la récupération des terres salées constituent des niches d'emplois verts pour les jeunes et les femmes. Les activités pour le volet aquaculture permettra de :

- créer des emplois au bénéfice des jeunes et des femmes issues des zones d'implantation des PME aquacoles ;

- contribuer significativement à la sécurité alimentaire ;
- participer à l'amélioration de la production aquacole nationale.

L'ANA dispose d'outils de développement clairs et de ressources humaines compétentes pour conduire au développement de l'aquaculture au Sénégal.

Pour assurer une durabilité du programme une importance capitale sera accordée à la formation et à l'encadrement rapproché des acteurs d'où l'importance de cibler des jeunes diplômés. En plus du financement des partenariats pourront être noués avec l'ANA et les autres structures décentralisées (ARD, ONG, DAMP) pour les aires marines protégées et les OCB pour une bonne mise œuvre.

III.3.4.- PROGRAMMES/PROJETS PRIORITAIRES DE LA COMPOSANTE

Les lignes d'intervention de la composante « Secteur agricole » conduisent aux programmes et projets prioritaires suivants pour la création d'emplois en faveur des jeunes.

DRAFT

Tableau 22 : PROGRAMMES ET PROJETS DU PAO « EMPLOI DES JEUNES » / SECTEUR AGRICOLE

INTITULES DES PROGRAMMES ET PROJETS	Nbre d'emplois totaux attendus (en milliers)	Coefficient de modernité (%)	Nbre d'emplois modernes attendus	Nbre d'emplois non modernes	REPARTITION ANNUELLE DES EMPLOIS MODERNES PREVUS				
					2014	2015	2016	2017	2018
Programme 3.11 « Développement des activités rizicoles réparties dans les différents maillons pouvant générer des emplois »	141 006	20	28 201	12 805	0	2 820	5 640	8 460	11 280
Projet 3.111 : « Réalisation d'une étude globale de faisabilité commerciale, technique, foncière, financière, économique, environnementale et sociale des projets du Programme »									
Projet 3.112 « Mise en place d'unités de fourniture d'intrants, de matériel agricole et de services »	254	20	51	203	----	5	10	15	20
Projet 3.113 « Mise en place d'unités de production de paddy (sous irrigation et sous pluie 40.000 ha) »	139 535	20	27 907	11 628	----	2 791	5 581	8 372	11 163
Projet 3.114 « Mise en place d'unités de récolte et de collecte du paddy pour la transformation (62 moissonneuses batteuses et 284 batteuses) »	792	20	158	634	----	16	32	48	63
Projet 3.115 « Mise en place d'unités de transformation (20 unités de rizeries et 45 mini rizeries) »	425	20	85	340	----	9	17	26	34
Programme 3.12 « Relancer la production locale de tomates pour insérer d'avantage de jeunes dans le maillons de la chaîne de valeur tomate pour les marchés local et sous régional »	20 500	20	4 100	16 400	0	410	820	1 230	1 640
Projet 3.121 : « Réalisation d'une étude globale de faisabilité commerciale, technique, foncière, financière, économique, environnementale et sociale des projets du Programme »									
Projet 3.122 « Mise en place d'unités de fourniture d'intrants, de matériel agricole et de services »	200	20	40	160	----	4	8	12	16
Projet 3.123 « Mise en place d'unités de production de Tomate (sous irrigation) »	15 000	20	3 000	2 000	----	300	600	900	1 200
Projet 3.124 « Mise en place d'unités de collecte de Tomate pour la transformation »	5 000	20	1 000	4 000	----	100	200	300	400

INTITULES DES PROGRAMMES ET PROJETS	Nbre d'emplois totaux attendus (en milliers)	Coefficient de modernité (%)	Nbre d'emplois modernes attendus	Nbre d'emplois non modernes	REPARTITION ANNUELLE DES EMPLOIS MODERNES PREVUS				
					2014	2015	2016	2017	2018
<u>Projet 3.125</u> « Mise en place d'unités de transformation de Tomate sont promues »	300	20	60	240	---	6	12	18	24
Programme 3.13 « Introduction des greenhouse une opportunité pour la filière maraichère et pour l'emploi des jeunes »	50 310	20	10 062	40 248	0	1 006	2 012	3 019	4 025
<u>Projet 3.131</u> : « Réalisation d'une étude globale de faisabilité commerciale, technique, foncière, financière, économique, environnementale et sociale des projets du Programme »									
<u>Projet 3.132</u> « Mise en place des unités de fourniture d'intrants, de matériel agricole et de services »	150	20	30	120	---	3	6	9	12
<u>Projet 3.133</u> « Mise en place d'unités de production horticole (sous irrigation pour 20.000 ha) »	30 000	20	6 000	4 000	---	600	1 200	1 800	2 400
<u>Projet 3.134</u> « Mise en place de 500 unités de greenhouse »	5 000	20	1 000	4 000	---	100	200	300	400
<u>Projet 3.135</u> « Mise en place d'unités de collecte horticole pour la transformation »	15 000	20	3 000	2 000	---	300	600	900	1 200
<u>Projet 3.136</u> « Mise en place d'unités de commercialisation horticole (80 Magasins de stockage et de distribution) »	160	20	32	128	---	3	6	10	13
Programme 3.14 « Contribution à l'augmentation de la production, de la transformation et de la commercialisation des fruits »	27 710	20	5 542	22 168	0	554	1 108	1 663	2 217
<u>Projet 3.141</u> : « Réalisation d'une étude globale de faisabilité commerciale, technique, foncière, financière, économique, environnementale et sociale des projets du Programme »									
<u>Projet 3.142</u> « Mise en place d'unités de fourniture d'intrants, de matériel agricole »	50	20	10	40	---	1	2	3	4
<u>Projet 3.143</u> « Mise en place d'unités de production fruitière (pour 10.000 ha) »	20 000	20	4 000	6 000	---	400	800	1 200	1 600
<u>Projet 3.144</u> « Mise en place de 500 unités d'installation d'unité transformation »	2 500	20	500	2 000	---	50	100	150	200

INTITULES DES PROGRAMMES ET PROJETS	Nbre d'emplois totaux attendus (en milliers)	Coefficient de modernité (%)	Nbre d'emplois modernes attendus	Nbre d'emplois non modernes	REPARTITION ANNUELLE DES EMPLOIS MODERNES PREVUS				
					2014	2015	2016	2017	2018
<u>Projet 3.145</u> « Mise en place d'unités de collecte horticole pour la transformation »	5 000	20	1 000	4 000	---	100	200	300	400
<u>Projet 3.146</u> « Mise en place d'unités de commercialisation horticole (80 Magasins de stockage et de distribution) »	160	20	32	128	---	3	6	10	13
Programme 3.15 « Approvisionnement du marché de noix de cajou et de fruits transformés par la région de Casamance »	18 660	20	3 732	14 928	0	373	746	1 120	1 493
<u>Projet 3.151</u> : « Réalisation d'une étude globale de faisabilité commerciale, technique, foncière, financière, économique, environnementale et sociale des projets du Programme »									
<u>Projet 3.152</u> « Mise en place d'unités de fourniture d'intrants, de matériel agricole »	500	20	100	400	---	10	20	30	40
<u>Projet 3.153</u> « Mise en place d'unités de production arboricole (plantation pour 50.000 ha) »	15 000	20	3 000	2 000	---	300	600	900	1 200
<u>Projet 3.154</u> « Mise en place de 50 unités transformation et de conditionnement »	2 500	20	500	2 000	---	50	100	150	200
<u>Projet 3.155</u> « Mise en place d'unités de conservation et conditionnements »	500	20	100	400	---	10	20	30	40
<u>Projet 3.156</u> « Mise en place d'unités de commercialisation arboricole (80 d'infrastructures collectives : magasins de stockage, aires de séchage, ponts bascules, ...) »	160	20	32	128	---	3	6	10	13
Programme 3.16 « Amélioration de manière durable les revenus et les moyens d'existence des exploitations familiales du Bassin arachidier, à travers leur insertion dans des filières »	168 450	20	33 690	134 760	0	3 369	6 738	10 107	13 476
<u>Projet 3.161</u> : « Réalisation d'une étude globale de faisabilité commerciale, technique, foncière, financière, économique, environnementale et sociale des projets du Programme »									
<u>Projet 3.162</u> « Mise en place de 250 unités de multiplication de semences de Mil »	250	20	50	200	---	5	10	15	20
<u>Projet 3.163</u> « Mise en place de 12.500 unités de production »	12 500	20	2 500	10 000	---	250	500	750	1 000

INTITULES DES PROGRAMMES ET PROJETS	Nbre d'emplois totaux attendus (en milliers)	Coefficient de modernité (%)	Nbre d'emplois modernes attendus	Nbre d'emplois non modernes	REPARTITION ANNUELLE DES EMPLOIS MODERNES PREVUS				
					2014	2015	2016	2017	2018
Projet 3.164 « Mise en place d'unités de phosphatage de superficies (50.000 ha) »	250	20	50	200	---	5	10	15	20
Projet 3.165 « Mise en place de 150 unités de batteuses »	150	20	30	120	---	3	6	9	12
Projet 3.166 « Mise en place des unités de production de semences sélectionnées (sur 200 ha) »	200	20	40	160	---	4	8	12	16
Projet 3.167 « Mise en place d'unités de conception d'équipements et de matériels de production »	50	20	10	40	---	1	2	3	4
Projet 3.168 « Mise en place des unités de transformation en Presse pour graine »	500	20	100	400	---	10	20	30	40
Projet 3.169 « Mise en place des unités de trituration du sésame »	500	20	100	400	---	10	20	30	40
Projet 3.1610 « Mise en place des unités de fourniture d'intrants, de matériel agricole »	500	20	100	400	---	10	20	30	40
Projet 3.1611 « Mise en place des unités de production agricole (pour 150.000 ha,) »	150 000	20	30 000	120 000	---	3 000	6 000	9 000	12 000
Projet 3.1612 « Mise en place de 500 unités de transformation »	2 500	20	500	2 000	---	50	100	150	200
Projet 3.1613 « Mise en place des unités de conservation et conditionnements pour la transformation) »	550	20	110	440	---	11	22	33	44
Projet 3.1614 « Mise en place des unités de commercialisation agricole (500 infrastructures collectives : magasins de stockage, aires de séchage, ponts bascules,...) »	500	20	100	400	---	10	20	30	40
Programme 3.17 « Amélioration de la transformation d'arachide pour plus de valeur ajoutée aux petits producteurs »	185 500	20	37 100	148 400	0	3 710	7 420	11 130	14 840
Projet 3.171 : « Réalisation d'une étude globale de faisabilité commerciale, technique, foncière, financière, économique, environnementale et sociale des projets du Programme »									
Projet 3.172 « Mise en place des unités de production agricole (pour 350.000 ha,) »	175 000	20	35 000	140 000	---	3 500	7 000	10 500	14 000
Projet 3.173 « Mise en place de 5.000 unités transformation et de conditionnement »	10 000	20	2 000	8 000	---	200	400	600	800

INTITULES DES PROGRAMMES ET PROJETS	Nbre d'emplois totaux attendus (en milliers)	Coefficient de modernité (%)	Nbre d'emplois modernes attendus	Nbre d'emplois non modernes	REPARTITION ANNUELLE DES EMPLOIS MODERNES PREVUS				
					2014	2015	2016	2017	2018
<u>Projet 3.174</u> « Mise en place des unités de conservation et conditionnements pour la transformation »	500	20	100	400	----	10	20	30	40
Programme 3.18 « Amélioration de la production et la transformation du maïs pour plus de valeur ajoutée aux petits producteurs du Sénégal Oriental »	76 500	20	15 300	61 200	0	1 530	3 060	4 590	6 120
<u>Projet 3.181</u> : « Réalisation d'une étude globale de faisabilité commerciale, technique, foncière, financière, économique, environnementale et sociale des projets du Programme »									
<u>Projet 3.182</u> « Mise en place des unités de production agricole (pour 150.000 ha,) »	75 000	20	15 000	60 000	----	1 500	3 000	4 500	6 000
<u>Projet 3.183</u> « Mise en place de 500 unités de transformation »	1 000	20	200	800	----	20	40	60	80
<u>Projet 3.184</u> « Mise en place d'unités de conservation et de conditionnement »		20	100	400	----	10	20	30	40
Sous total (Période 2014 – 2018)	688 636		137 727	550 909	0	13 773	27 545	41 318	55 091
Programme 3.21 « Augmentation des productions animales et faire de l'aviculture un secteur performant, capable de satisfaire la demande nationale en produits animaux »	22 500	20	4 500	18 000	0	450	900	1 350	1 800
<u>Projet 3.211</u> : « Réalisation d'une étude globale de faisabilité commerciale, technique, foncière, financière, économique, environnementale et sociale des projets du Programme »									
<u>Projet 3.212</u> « Mise en place de 20 zones dédiées à l'aviculture, (avipoles) centrées sur la proximité des débouchés »	1 500	20	300	1 200	----	30	60	90	120
<u>Projet 3.213</u> « Mise en place de 50 élevages de reproducteurs pour la production d'œufs à couver et de couvoir »	500	20	100	400	----	10	20	30	40
<u>Projet 3.214</u> « Mise en place de 2.500 petites exploitations familiales avicoles pour valoriser la poule locale »	5 000	20	1 000	4 000	----	100	200	300	400
<u>Projet 3.215</u> « Mise en place des 1.000 exploitations avicoles »	15 000	20	3 000	12 000	----	300	600	900	1 200

INTITULES DES PROGRAMMES ET PROJETS	Nbre d'emplois totaux attendus (en milliers)	Coefficient de modernité (%)	Nbre d'emplois modernes attendus	Nbre d'emplois non modernes	REPARTITION ANNUELLE DES EMPLOIS MODERNES PREVUS				
					2014	2015	2016	2017	2018
<u>Projet 3.216</u> « Mise en place de 10 unités d'abattage, de découpe, de conditionnement et de stockage »	500	20	100	400	---	10	20	30	40
Programme 3.22 « Création des unités modernes de production de lait en poudre par la transformation et la commercialisation des surplus de lait local »	2 500	20	500	2 000	0	50	100	150	200
<u>Projet 3.221</u> : « Réalisation d'une étude globale de faisabilité commerciale, technique, foncière, financière, économique, environnementale et sociale des projets du Programme »									
<u>Projet 3.222</u> « Mise en place de 500 unités de conditionnement de lait en poudre »	2 000	20	400	1 600	---	40	80	120	160
<u>Projet 3.223</u> « Mise en place de 500 unités de transformation de lait frais »	500	20	100	400	---	10	20	30	40
Sous total (Période 2014 – 2018)	25 000	20	5 000	20 000	0	500	1 000	1 500	2 000
Programme 3.31 « Contribution de manière durable à l'amélioration de l'aquaculture créatrice d'emplois dans les zones humides »	8 160	20	1 632	6 528	0	163	326	490	653
<u>Projet 3.311</u> : « Réalisation d'une étude globale de faisabilité commerciale, technique, foncière, financière, économique, environnementale et sociale des projets du Programme »									
<u>Projet 3.312</u> « Mise en place de 50 fermes piscicoles en étangs à raison de 6 étangs de 1250 m ² par ferme »	3 000	20	600	2 400	---	60	120	180	240
<u>Projet 3.313</u> « Mise en place de 32 fermes en cages flottantes de 10m ³ »	160	20	32	128	---	3	6	10	13
<u>Projet 3.314</u> « Mise en place de 200 parcs ostréicoles aux îles du Saloum et en Casamance »	5 000	20	1 000	4 000	---	100	200	300	400
Sous total (Période 2014 – 2018)	8 160	20	1 632	6 528	0	163	326	490	653
ENSEMBLE (Période 2014 – 2018)	721 796	20	144 359	577 437	0	14 436	28 872	43 308	57 744